



Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le 29 JAN. 2025

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE RIXHEIM

28, rue Zuber - B. P. 7
68171 RIXHEIM CEDEX
Téléphone: 03 89 64 59 59
Télécopie: 03 89 44 47 07
www.rixheim.fr

SECRETARIAT GENERAL
secretariat.general@rixheim.fr

dans la salle des Commandeurs, à l'Hôtel de Ville

Nombre de membres du Conseil Municipal en fonction : 33
Nombre de conseillers municipaux présents : 19

Assistaient à la séance :

Mmes et MM. Rachel BAECHEL, Jean KIMMICH, Philippe WOLFF (*ne participe ni au débat ni au vote du point n°7*), Maryse LOUIS, Patrice NYREK, Richard PISZEWSKI, Christophe EHRET, Dominique THOMAS Adriano MARCUZ, Sophie ACKER, André GIRONA, Patrick BOUTHERIN, Alain DREYFUS, Michèle DURINGER, Raphaël SPADARO, Véronique FLESCHE, Bérengère MICODI, Sébastien BURGUY et Alexandre DURRWELL

Excusés :

Mme Catherine MATHIEU-BECHT (procuration à Mme LOUIS)
Mme Barbara HERBAUT
Mme Valérie MEYER (procuration à M. EHRET)
Mme Marie ADAM
M. Eddie WAESELYNCK (procuration à M. SPADARO)
M. Bruno TRANCHANT
Mme Isabelle TINCHANT-MERLI (procuration à M. KIMMICH)
Mme Guileine LEVY
Mme Miné SEYHAN
Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT
M. Olivier BECHT (procuration à Mme BAECHEL)
Mme Bilge BAYRAM (procuration à M. WOLFF)
M. Lucas SCHERRER
Mme Marie-Pierre BOUGENOT

Secrétariat de séance assuré par :

Monsieur Patrice NYREK, Secrétaire
Monsieur Olivier CHRISTOPHE, Directeur Général des Services, Secrétaire adjoint

Assistaient en outre à la séance :

M. WETTEL, Président du Conseil des Aînés

1 journaliste

2 auditeurs



ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

1. Nomination d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire adjoint
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2024

FINANCES

3. Décision Modificative n° 4 du Budget 2024
4. Attribution de subventions
5. Aide à l'abonnement annuel Soléa – Attribution de subventions

JURIDIQUE

6. Convention de mise à disposition de locaux à l'ASPTT MULHOUSE RIXHEIM HANDBALL
7. Signature d'une convention pour l'organisation d'un atelier de jardinage entre la Ville de Rixheim (MSI) et la crèche de la Passerelle

INTERCOMMUNALITE

8. Rapport d'activité 2023 de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A)
9. Rapport d'activité 2023 de Territoire d'Energie Alsace (TEA)

PERSONNEL

10. Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP – Modification de la périodicité de versement du Complément Indemnitare Annuel (CIA)
11. Modification du tableau des postes ouverts dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétence (PEC)
12. Convention d'indemnisation des jours de congés payés des anciens salariés du Musée du Papier Peint
13. Prolongation de la convention de participation Prévoyance et Révision des taux de cotisations applicables au 1er janvier 2025
14. Participation à la protection sociale complémentaire prévoyance dans le cadre de la convention de participation en prévoyance mise en concurrence par le Centre de Gestion
15. Divers
16. Informations du Maire et des Conseillers Municipaux

Point 1 de l'ordre du jour

Nomination d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire adjoint

Rapporteur ; Madame le Maire

Selon dispositions des articles L.2541-6 et L. 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances et le Maire peut prescrire que les agents de la commune assistent aux séances.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide de désigner :

- M. Patrice NYREK
- M. Olivier CHRISTOPHE

respectivement aux fonctions de secrétaire et de secrétaire adjoint de séance du Conseil municipal.

Madame le Maire remercie le public, le Président du Conseil des Aînés ainsi que la presse de leur présence à cette séance du Conseil Municipal.

Point 2 de l'ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2024

Rapporteur ; Madame le Maire

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 septembre 2024.

Point 3 de l'ordre du jour**Décision Modificative n° 4 du Budget 2024****Rapporteur ; Madame le Maire**

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- d'approuver l'inscription au Budget 2024 des modifications suivantes :

Section de fonctionnement :

Imputation comptable		Dépense	Recette	Objet
9311 Police, sécurité	61558 Entretien des autres biens mobiliers	-13 000		Abondement des crédits élagage pour l'opération rue ST MARC
93511 Espaces verts urbains	61524 entretien des bois et forêts	+13 000		
		0	0	

Section d'investissement :

Imputation comptable		Dépense	Recette	Objet
90020 administration générale de la collectivité	21828 autre matériel de transport	-13 400		Correction d'une imputation pour l'acquisition des véhicules électriques des espaces verts
90511 espaces verts urbains	21828 autre matériel de transport	+13 400		
90515 opérations d'aménagement	2111 acquisition de terrains	-72 000		Crédits complémentaires pour la remise à niveau de la vidéo-protection
9011 police, sécurité	2315 installations matériels et outillages techniques	+72 000		
90020 Administration générale de la collectivité	2313 constructions	-51 000		Crédits pour les études du nouveau site du CTM derrière la centrale de chauffage urbain

90020 Administration générale de la collectivité	2031 Frais d'études	+51 000		
90026 Elections	2188 Autres immobilisations corporelles	-5 000		Crédits pour l'acquisition de tenues de feu pour le corps communal des sapeurs- pompiers.
90020 Administration générale	2313 Constructions	-5 000		
90020 Administration générale	2188 autres immobilisations corporelles	-5 000		
9076 Préservation du patrimoine naturel et gestion des risques	2111 Acquisition de terrain	-5 000		
9012 Incendie et secours	21568 autre matériel et outillage d'incendie	+20 000		
		0	0	

Concernant la section de fonctionnement, des reliquats sur le budget Police, sécurité, permettent de procéder à une opération d'élagage d'arbres dangereux, rue Saint Marc. Madame le Maire en profite pour remercier l'ancienne propriétaire, qui a cédé une parcelle à titre gracieux, et prend en charge la moitié de la dépense d'élagage.

Madame le Maire signale également la mise en place de crédits complémentaires pour la remise à niveau du système de vidéoprotection. Cela est rendu possible par les marges de manœuvre laissées sur la ligne des acquisitions.

Il s'agit notamment de renouveler les serveurs ainsi que le matériel informatique qui en découle. Monsieur Patrick BOUTHERIN précise que ces serveurs étaient pour partie hors service et nécessitaient d'être changés.

Madame le Maire évoque ensuite les crédits mobilisés pour les études relatives à l'aménagement d'une déchetterie et de stockages pour les services communaux, derrière la centrale de chauffage urbain sur un terrain acquis auprès de M2A qui deviendra le « CTM 3 ». Cela permettra au club des Archers de disposer d'un nouveau site à aménager près du stade ASR.

Madame le Maire signale enfin que des crédits sont nécessaires pour l'acquisition de tenues de feu pour le corps communal des sapeurs-pompiers dans le cadre du renouvellement des équipements.

Point 4 de l'ordre du jour

Attribution de subventions

Rapporteur ; Madame le Maire

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- d'allouer les subventions suivantes :

article 93024 / compte 65748
Aides aux associations

- Scouts et Guides de France - RIXHEIM..... 3 000,00 €
pour mémoire la subvention 2023 s'élevait à 3.000,- €,
la subvention demandée s'élève à 3.000,- €,

article 93311/ compte 65748
Activités artistiques, actions et manifestations culturelles

- Association des Buveurs de Café – RIXHEIM..... 129,50 €
au titre des frais de restauration lors de la soirée cinéma plein air du 30/08/2024
- Association Fêtes et costumes - RIXHEIM.....2 500,00 €
au titre des frais de nettoyage des costumes suite aux « Médiévales »
des 14 et 15 septembre 2024

Article 9370 / compte 65741
Environnement

au titre de l'achat d'un récupérateur d'eaux pluviales :

- Monsieur E. E. B. - RIXHEIM.....50,00 €

au titre de l'achat d'un vélo à assistance électrique :

- Madame A. L. – RIXHEIM 100,00 €
- Monsieur D. M. – RIXHEIM 100,00 €

Point 5 de l'ordre du jour**Aide à l'abonnement annuel Soléa – Attribution de subventions****Rapporteur ; Madame le Maire**

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- d'allouer les subventions suivantes au titre de l'aide aux frais de transports pour les mineurs :

Article 93288 / compte 65741Autres services annexes de l'enseignement*Au titre de l'aide aux frais de transports pour les mineurs*

- Madame L. A. – RIXHEIM 50,00 €
- Monsieur P. G. – RIXHEIM 50,00 €
- Monsieur F. T. – RIXHEIM 50,00 €
- Monsieur A. M. – RIXHEIM 100,00 €
- Monsieur H. M. – RIXHEIM 100,00 €
- Madame S. K. – RIXHEIM 50,00 €
- Madame N. D. – RIXHEIM 100,00 €
- Madame D. C. – RIXHEIM 50,00 €
- Monsieur T. B. – RIXHEIM 50,00 €
- Madame S. G. – RIXHEIM 100,00 €
- Madame F. B. – RIXHEIM 50,00 €
- Madame S. T. – RIXHEIM 50,00 €
- Madame M. C. – RIXHEIM 100,00 €
- Madame F. B. – RIXHEIM 50,00 €
- Monsieur B. D. - RIXHEIM 100,00 €
- Monsieur F. R. – RIXHEIM 50,00 €
- Madame B. M. - RIXHEIM 50,00 €
- Monsieur S. L. – RIXHEIM 150,00 €
- Madame V. C. – RIXHEIM 50,00 €

• Monsieur E. S. - RIXHEIM.....	50,00 €
• Madame M. J. P. – RIXHEIM.....	100,00 €
• Madame J. F. – RIXHEIM.....	50,00 €
• Monsieur F. E. – RIXHEIM.....	100,00 €
• Madame S. R. – RIXHEIM.....	50,00 €
• Madame G. I. K. C. – RIXHEIM.....	50,00 €
• Madame N. K. – RIXHEIM.....	50,00 €
• Monsieur N. M. – RIXHEIM.....	100,00 €
• Monsieur G. C. – RIXHEIM.....	50,00 €
• Monsieur D. M. – RIXHEIM.....	100,00 €
• Madame D. B. – RIXHEIM.....	200,00 €
• Monsieur C. K. - RIXHEIM.....	50,00 €
• Madame D. G. – RIXHEIM.....	50,00 €
• Monsieur M. M. – RIXHEIM.....	50,00 €
• Madame S. O. – RIXHEIM.....	100,00 €
• Madame C. M. – RIXHEIM.....	50,00 €
• Madame A. R.-P. – RIXHEIM.....	50,00 €
• Monsieur A. A. – RIXHEIM.....	50,00 €
• Monsieur X. K. – RIXHEIM.....	50,00 €
• Madame G. G. – RIXHEIM.....	50,00 €
• Monsieur G. A. – RIXHEIM.....	50,00 €
• Madame S. E. – RIXHEIM.....	50,00 €
• Monsieur G. P. L. – RIXHEIM.....	50,00 €
• Monsieur N. O. – RIXHEIM.....	50,00 €
• Madame M. N.S. – RIXHEIM.....	100,00 €
• Madame S. Y. – RIXHEIM.....	50,00 €
• Monsieur B. B. – RIXHEIM.....	50,00 €
• Madame A. S. – RIXHEIM.....	50,00 €

Madame le Maire précise qu'il avait été décidé d'attribuer 50€ par enfant pour chaque famille qui en ferait la demande. Cela concerne 64 mineurs.

Monsieur Philippe WOLFF souhaite avoir un bilan pour avoir une meilleure vision d'ensemble. Madame le Maire s'en chargera et précise que les 200 demandes de subventions n'atteignent pas l'enveloppe budgétaire prévue et que la date butoir pour les demandes est échue. Un point sera fait en réunion de municipalité.

Point 6 de l'ordre du jour

Convention de mise à disposition de locaux à l'ASPTT MULHOUSE RIXHEIM HANDBALL

Rapporteur ; Madame le Maire

L'article L.2122-21-1° du code général des collectivités territoriales dispose « le maire est chargé sous le contrôle du conseil municipal, de conserver et d'administrer les propriétés de la commune et de faire, en conséquence, tous les actes conservatoires de ses droits.

Il est nécessaire de conclure une convention avec l'ASPTT MULHOUSE RIXHEIM qui dispose de créneaux d'occupation dans plusieurs équipements sportifs de la Ville.

La convention a pour objectif d'encadrer la mise à disposition des locaux mais également les usages durant la pratique du handball.

La mise à disposition des locaux permettra à l'association d'exercer ses activités, et de contribuer au développement de la pratique du handball. Compte-tenu de la nature des activités proposées reconnu par l'article L 100-1 du code du sport, la mise à disposition des équipements sera accordée à titre gracieux.

Le projet de convention est joint à la présente délibération.

Elle prendra effet à la signature jusqu'au 30 juin 2025.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- d'approuver le projet de convention à conclure avec à l'ASPTT Mulhouse Rixheim Handball
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention ainsi que ses éventuels avenants

République Française



Ville de
Rixheim

**Convention à titre précaire et révocable de mise à disposition de
locaux communaux
entre la Ville de Rixheim et l'association «ASPTT HANDBALL»**

Entre d'une part,

La Ville de Rixheim, représentée par Mme Rachel BAECHEL., Maire, dûment habilité par délibération du 7 novembre 2024, lui donnant délégation pour exercer certaines attributions du Conseil Municipal, pour la durée de son mandat,

Et d'autre part,

L'association ASPTT Mulhouse-Rixheim Handball, association de droit local, dont le siège social est situé 21 rue des Bois – B.P 1305 – 68400 RIEDISHEIM représentée par son président, Monsieur Emmanuel ROLL, dûment habilité par le Comité Directeur de l'ASPTT Omnisports.

Préambule

La présente convention a pour objet de définir les modalités de mise à disposition des locaux communaux, cette dernière annule et remplace toutes les conventions antérieurement signées.

Il a été convenu ce qui suit,

Article 1

La Ville de Rixheim met à la disposition de l'association les installations suivantes :

- **La grande salle du COMPLEXE SPORTIF (CITE DES SPORTS)**
- **La petite salle du COMPLEXE SPORTIF (CITE DES SPORTS)**
- **Le COSEC**

Ces installations ne pourront être utilisées qu'en présence des représentants de ladite association, durant les jours et heures suivants :

La grande salle de la cité des sports :

- **Le lundi de 17h00 à 20h30**
- **Le mardi de 17h à 20h00**
- **Le mercredi de 08h45 à 12h, de 13h30 à 17h30 et de 18h30 à 20h15**

- **Le jeudi de 08h45 à 10h et de 17h à 20h15**
- **Le vendredi de 18h30 à 20h15**
- **Le samedi de 09h30 à 13h**

La petite salle :

- **Le mardi de 17h00 à 18h30**
- **Le jeudi de 17h00 à 18h30**

Le Cosec :

- **Le lundi de 18h00 à 22h00**
- **Le vendredi de 18h00 à 20h00**

Ainsi que pour les matchs définis par les calendriers sportifs en début et en cours de saison le week-end.

Si les plages horaires d'utilisation ci-dessus définies venaient à changer, l'association devra prévenir la Ville au moins une semaine avant.

Toute modification définitive dans les plages horaires d'utilisation fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

Article 2

L'association occupera ces locaux pour ses activités propres.

Les locaux ne pourront être utilisés que par l'association elle-même sans changer la destination première et leur utilisation s'effectuera dans le respect de l'ordre public, de l'hygiène et des bonnes mœurs.

Toute autre activité est à soumettre préalablement à l'autorisation de la Ville.

Les locaux seront utilisés en l'état ; l'association ne pourra pas réaliser de modification ou de travaux sans autorisation expresse de la Ville. Toute transformation ou amélioration du bien loué ne donnera lieu à aucune indemnité de la part de la Ville.

L'association ne pourra ni sous-louer en tout ou partie, ni concéder la jouissance des lieux loués.

Les effectifs accueillis ne devront pas dépasser les normes de sécurité des établissements.

Article 3

Préalablement à l'utilisation des installations, l'association reconnaît :

- Avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées dans l'établissement au cours de l'utilisation des installations mises à disposition (**RC y compris risques locatifs**) ; une attestation d'assurance est transmise au moment de la signature de la convention, ainsi qu'à la date anniversaire de la convention les années suivantes ;
- Avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité ainsi que des consignes particulières et s'engage à les appliquer, ainsi que les consignes spécifiques compte tenu de l'activité envisagée ci-dessus ;
- Avoir constaté l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction (extincteurs, robinets d'incendie armés...) et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.

Pendant l'utilisation des installations mises à sa disposition, l'association s'engage :

- à respecter, le cas échéant, le règlement intérieur du bâtiment affiché dans la salle,
- à faire respecter les règles de sécurité aux participants,
- à fermer la porte d'accès du bâtiment, lors des séances, ainsi qu'à l'issue des séances,
- à contrôler les entrées et les sorties des participants aux activités considérées.

L'association s'engage également à faire respecter les règles suivantes à l'ensemble des utilisateurs :

- Respect des horaires ;
- Interdiction de crachats
- Interdiction de consommer des boissons alcoolisées ;
- Interdiction de fumer ;
- Interdiction d'introduire des cycles et autres engins, des animaux même tenus en laisse, des pétards, fumigènes, bougies et autre dispositif à combustion lente.

Article 4

L'utilisation des colles et résines destinées à faciliter la prise de balle est interdite dans la commune de Rixheim dans les installations sportives suivantes : Cité des sports, Cosec, Saint Jean, Rotonde, pour toutes les disciplines sportives ayant pour jeu une balle, lors des entraînements ou des compétitions sportives.

Cependant compte-tenu du niveau sportif de l'équipe première qui évolue en championnat national, cette dernière est autorisée à utiliser la colle, dans la grande salle de la Cité de sports selon les dispositions suivantes :

- A l'entraînement sous forme de spray uniquement
- Lors des compétitions sportives officielles la colle blanche est tolérée à condition qu'elle soit stockée dans son pot d'origine dans une boîte acquise par l'association et positionnée sur les mains et non sur le rebord d'une chaussure au moyen d'un strap

L'association se chargera d'en aviser les instances compétentes ainsi que les clubs reçus en amont des rencontres.

Un système de nettoyage des ballons sera mis en œuvre par le club pour limiter les nuisances.

Article 5

L'association est responsable de l'ensemble des dégâts causés aux installations mais également aux tiers ou aux autres utilisateurs des installations.

Elle s'engage à réparer et à indemniser la Ville de Rixheim pour les dégâts matériels éventuellement constatés, survenus au cours des périodes de mise à disposition.

Article 6

Les installations sont mises à disposition gracieusement au profit de l'association. La convention prend effet à compter de sa signature jusqu'au 30 juin prochain.

Elle sera reconduite de façon expresse par le conseil municipal le cas échéant.

Les parties reconnaissent le caractère précaire et révocable de la présente convention, qui peut être dénoncée sans indemnité pour l'association par la Ville de Rixheim, à tout moment pour cas de force majeure ou pour des motifs sérieux tenant au bon fonctionnement du service public, à l'ordre public ou à l'intérêt général, ainsi qu'en cas de non-respect des obligations prévues à la présente convention, par lettre recommandée adressée à l'association.

Article 7

Les représentants de la Ville pourront à tout moment visiter les lieux pour constater la bonne application de la convention.

Article 8

Les parties font élection de domicile à la Mairie de Rixheim.

En cas de litiges survenant dans l'application de la présente convention, le Tribunal compétent est le Tribunal Administratif de Strasbourg.

Fait en deux exemplaires

A Rixheim, le

Pour la Ville de Rixheim,
Le Maire :

Pour l'association,
Pour le Président :

Rachel BAECHTEL

Emmanuel ROLL

Désignation du ou des «responsable(s) de salle»

NOM DE L'ASSOCIATION : ASPTT HANDBALL MULHOUSE-RIXHEIM

Le responsable de salle s'engage à être personnellement présent au moment de chaque occupation des locaux mis à disposition et à veiller au bon déroulement des activités et à la sécurité du bâtiment.

En cas d'incident, il s'engage à prévenir immédiatement le concierge d'astreinte dont le numéro de téléphone est affiché dans la salle.

Le responsable de salle pourra être tenu personnellement responsable et fera l'objet de poursuites en conséquence, en cas d'incident pendant les périodes de mises à disposition.

De manière exceptionnelle, si le responsable de salle désigné ne peut être personnellement présent lors de l'occupation des locaux, il transmettra par écrit dès que possible le jour de l'occupation au service compétent de la Ville les coordonnées complètes d'une personne qui le remplacera.

Nom – Prénom :

Adresse :

Numéro de portable :

Pour le créneau suivant :

Pour le lieu suivant :

Signature du responsable de salle :

Nom – Prénom :

Adresse :

Numéro de portable :

Pour le créneau suivant :

Pour le lieu suivant :

Signature du responsable de salle :

Nom – Prénom :

Adresse :

Numéro de portable :

Pour le créneau suivant :

Pour le lieu suivant :

Signature du responsable de salle :

Nom – Prénom :

Adresse :

Numéro de portable :

Pour le créneau suivant :

Pour le lieu suivant :

Signature du responsable de salle :

Point 7 de l'ordre du jour

Signature d'une convention pour l'organisation d'un atelier de jardinage entre la Ville de Rixheim (MSI) et la crèche de la Passerelle

Rapporteur ; Madame le Maire

Dans le cadre des rencontres intergénérationnelles, la Crèche du Trèfle et les membres de la Maison de la Solidarité Intergénérationnelle (MSI) de la ville de RIXHEIM souhaitent organiser une troisième fois les ateliers de jardinage à la crèche de la Passerelle.

Ces ateliers de jardinage offriront l'opportunité de favoriser les échanges entre les générations, permettront de sensibiliser les enfants à la protection de la nature et de l'environnement, ainsi que de créer un lien social entre les bénévoles, les professionnelles, les parents et les enfants.

La convention ci-jointe définit les conditions de partenariat entre la crèche de la Passerelle, et la ville de RIXHEIM, MSI et ses bénévoles.

Madame Maryse LOUIS précise que cette convention établie pour l'année scolaire concerne l'intervention d'aînés à la crèche pour une activité de jardinage.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Décide avec 21 voix pour, et deux abstentions (Monsieur Philippe WOLFF ne participe ni au débat ni au vote, abstention de Monsieur Patrice NYREK et de Madame Bérengère MICODI),

- d'approuver la signature de la convention d'intervention d'atelier de jardinage entre la Ville de RIXHEIM et la Passerelle
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention ci-jointe.

CONVENTION D'INTERVENTION D'ATELIER DE JARDINAGE

Entre les soussignés :

Centre Social et Relais Culturel La Passerelle Crèche du Trèfle, situé Allée du Chemin Vert 68170 Rixheim, représentée par son président M. Philippe Wolff,

Ci- après dénommé « le gestionnaire »,

ET

La Maison de la Solidarité Intergénérationnelle (MSI) de la Ville de Rixheim, et ses bénévoles, Madame Brigitte HENRION et Martine SCHWOB, sis à la mairie de Rixheim, 28 rue Zuber 68170 Rixheim représentée par Madame Rachel BAECHEL, Maire de Rixheim.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Définition

La présente convention a pour objet de définir les conditions de partenariat entre la crèche de la Passerelle et la ville de RIXHEIM, MSI, et ses bénévoles, Brigitte HENRION et Martine SCHWOB, concernant l'animation des ateliers de jardinage à la crèche.

Article 2 : Objet

Les objectifs généraux de la mission sont :

- Développer des rencontres intergénérationnelles afin de provoquer des temps de convivialités entre les enfants de la crèche et les bénévoles de la MSI
- Sensibiliser les enfants à la protection de la nature
- Partager des savoirs
- Créer du lien social entre les bénévoles, les professionnelles, les parents et les enfants.

Article 3 : Déroulement

Les séances avec les enfants débuteront à 9h45 et finiront à 10h45 dans les locaux de la crèche pour 2 groupes de 6 enfants encadrés par 2 adultes (soit deux professionnelles ou une professionnelle et un parent). Mme SCHWOB et Mme HENRION seront présentes dans la structure environ un quart d'heure avant le début de l'atelier pour préparer le matériel et un quart d'heure après pour le rangement.

Il est prévu de réaliser ces interventions entre octobre et novembre 2024 puis entre février et juillet 2025.

Les référentes pour la crèche sont Claudine AIT BRAIM, responsable adjointe à la crèche de la Passerelle pour la partie organisationnelle et Lysiane CARBONELL, aide éducatrice pour la partie opérationnelle. La référente pour la MSI est Manuela FILLINGER, coordinatrice de la MSI pour la partie organisationnelle et Mesdames Brigitte HENRION et Martine SCHWOB pour la partie opérationnelle.

Article 4 : Rémunération

Le coût des séances est gratuit

Article 5 : Assurances

Les activités étant organisées dans le cadre de la crèche de la Passerelle, les accidents qui pourraient survenir dans le cadre de ces activités sont assurés par la Passerelle, y compris en cas de responsabilités des bénévoles de la MSI (pour lesquelles, de manière accessoire, la ville a souscrit une assurance en responsabilité civile).

Fait en deux exemplaires à Rixheim le

Pour la Passerelle,

Son Président,

Philippe WOLFF

Pour la Ville de Rixheim

Son Maire,

Rachel BAECHTEL

Point 8 de l'ordre du jour

Rapport d'activité 2023 de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A)

Rapporteur ; Madame le Maire

Madame le Maire rappelle que ce rapport présente un bilan général des actions menées par l'agglomération durant l'année 2023. Quatre grandes ambitions forment le nouveau projet territoire vision 2030.

Le premier volet concerne le Territoire de Nouvelle Donne environnementale énergétique et écologique, avec la création de la Régie de l'eau, le Plan Climat et le Fonds Nouvelle Donne. Cela concerne également le projet alimentaire territorial Soyons Food et l'opération des Fermes Ouvertes qui fut un grand succès, ainsi que l'extension du réseau de chaleur.

Il y a également le « territoire d'accueil dynamique » pour capter et fidéliser de nouveaux talents (chefs d'entreprises, étudiants, chercheurs et sportifs de haut niveau).

Le territoire de m2a est le deuxième centre de préparation aux jeux dans le cadre Terre de jeux 2024 avec la présence Panam Sport, plus grande délégation étrangère.

Puis vient le « territoire solidaire au service de tous ses habitants » pour développer et renforcer les services publics de qualité comme le périscolaire, la petite enfance ainsi que la gestion des équipements sportifs.

Et enfin le territoire d'équilibre et de coopération avec la culture partenariale propre à l'agglomération.

Madame le Maire conclut en précisant que ce rapport est un véritable support d'informations et offre une lecture fluide des nombreux sujets retenus et valorisés par l'Agglomération et ses services. Ces sujets d'importance reflètent l'activité générale de l'agglomération et l'engagement quotidien des agents dans tous les domaines de compétences.

Monsieur Alexandre DURRWELL revient sur la coopération transfrontalière qui est un véritable enjeu pour l'avenir, notamment par le biais des transports ferroviaires à destination de l'Allemagne et la Suisse. M2A est signataire d'un manifeste en date du 19 janvier 2023 qui s'intitule « le Rhin supérieur, la clé d'un réseau ferroviaire européen à la hauteur du défi climatique et social ». Cette idée de manifeste a été lancée par l'Eurométropole de Strasbourg.

Les collectivités du Rhin supérieur sont déterminées à agir de concert pour faire du train, l'évidence qu'il n'a cessé d'être.

Monsieur Alexandre DURRWELL a listé trois problématiques comme la persistance d'effet frontière en matière d'offre, de tarifs et d'itinéraires.

Deuxièmement le prix des billets qui reste élevé et pour finir des connections transfrontalières qui restent insuffisantes.

Les solutions proposées dans ce manifeste sont les suivantes :

- penser le ferroviaire à l'échelle européenne,*
- s'élever au-dessus des frontières nationales,*
- se donner réellement les moyens financiers de ses ambitions.*

Monsieur Alexandre DURRWELL précise que cela est un très beau programme qui est un appel à toutes les institutions, au gouvernement, aux opérateurs ferroviaires et en profite pour le relayer. Ce manifeste est ambitieux mais malheureusement de nombreux problèmes subsistent comme le coût des infrastructures et du matériel ferroviaire, le manque d'harmonie au niveau de l'offre ferroviaire tri-nationale, le retard dans les investissements ainsi que le manque de personnel roulant.

Il cite également un rapport du comité régional des service des transports (CORES) qui est un comité composé d'Élus de la région, de personnel de la SNCF et utilisateurs qui se sont réunis à Mulhouse le 3 septembre dernier. Ce rapport est public et consultable sur le site de la région.

Il en ressort que le réseau ferré français est saturé avec une circulation importante des TER, TGV, des trains de fret ainsi que d'autres trains et cela de jour comme de nuit.

Le réseau ferré nécessiterait donc de gros travaux d'infrastructure pour pouvoir absorber une augmentation du nombre de trains.

Il note également un manque de conducteurs transfrontaliers sur la ligne Mulhouse / Müllheim ce qui oblige actuellement à faire rouler non pas des trains mais des bus. Il précise qu'une remise en circulation sur fer est prévue pour cette ligne en 2025.

Il reste à surveiller l'évolution au regard de l'historique de cette ligne et de tous les problèmes rencontrés.

Concernant la liaison Mulhouse / Bâle qui est une ligne omnibus, la moyenne de retard est de 13% et 85% de conformité des horaires et des trains sur le 1^{er} semestre 2024.

Il estime que tout cela reste insuffisant en raison des attentes de la région qui est l'autorité organisatrice des transports, et en attente comme usager et Élu local.

Pour conclure, il estime que le manifeste promu par M2A est très ambitieux, peut-être même utopique, car les contraintes et les problèmes actuels ne pourront être surmontés qu'en investissant de manière massive, et en redistribuant les compétences au niveau européen.

Madame le Maire précise que l'agglomération effectue un gros travail sur les flux entre les bus pour faire ces inter-connexions.

Monsieur Philippe WOLFF partage l'opinion de Monsieur Alexandre DURWELL et précise qu'il participe à ces réunions de concertation, et intervient également par rapport à la qualité de service qui s'est fortement dégradée.

Il revient sur un projet de RER tri-national qui avait été présenté en réunion de municipalité qui est porté par la Suisse entre Freiburg, Mulhouse et Bâle. Il précise y croire fortement et déplore l'absence de train entre Mulhouse et Freiburg qui est le reflet d'un manque d'anticipation par rapport à la formation de conducteurs. Cette situation devrait aller en s'améliorant prochainement.

VU l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prescrivant la communication du rapport d'activités de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunales (EPCI) par le Maire du Conseil Municipal en séance publique,

VU le rapport d'activités 2023 établi par Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), paru le 24 juin 2024,

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2023 établi par Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), tenu à la disposition du public et consultable au Secrétariat Général en charge des affaires intercommunales.



Territoire de tous les possibles

Depuis le 1^{er} janvier 2023, Mulhouse Alsace Agglomération assure la gestion de l'eau sur le territoire à travers sa Régie de l'Eau m2A.



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION

ÉDITO



2023, année de la concrétisation !

2023 aura été l'année de la concrétisation pour notre Agglomération dans de nombreux domaines stratégiques.

Concrétisation dans la gestion de l'eau avec la création de la Régie de l'Eau m2A qui pilote la distribution et la protection de la ressource en eau pour notre territoire. Grâce à l'expertise de 120 agents qui agissent au quotidien sur 1400 kilomètres de réseaux, ce sont 264 000 habitants qui bénéficient d'une eau de grande qualité.

Concrétisation en matière d'autonomie énergétique avec le renforcement du Fonds Climat Nouvelle Donne m2A à hauteur de 2 millions d'euros pour accompagner les projets de production d'énergies renouvelables dans chacune de nos communes, et la naissance de m2A Energies, société d'économie mixte portée par m2A et notre partenaire R-CUA, et qui portera 180 millions d'euros d'investissements pour l'extension de notre réseau de chaleur à l'horizon 2030.

Concrétisation sur le plan de l'excellence sportive avec la labellisation de nos 39 communes dans le cadre de *Terre de Jeux 2024* et le jumelage de chacune d'entre elles avec les pays membres de la délégation de Panam Sports Organization (PSO), organisation sportive panaméricaine qui a choisi les équipements sportifs de m2A pour la préparation et l'entraînement de plus de 300 athlètes internationaux en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Nous aurons ainsi l'honneur d'accueillir la plus grande délégation étrangère en France dans le cadre du label *Centre de Préparation aux Jeux*.

Concrétisation, enfin, en matière de coopération avec nos partenaires publics et privés par plusieurs initiatives et projets partagés avec notamment sur le plan économique et environnemental, la création de l'association COB30 pour la décarbonation de nos grands sites industriels de la bande rhénane ; et en matière de mobilités, la mise en place d'un partenariat actif entre m2A et cinq autres intercommunalités pour la promotion du covoiturage à l'échelle du Sud Alsace...

« Faire ensemble pour mieux avancer ensemble » est aujourd'hui le leit-motiv de notre Agglomération. Il a pris tout son sens en fin d'année 2023 avec la Maison du Territoire qui a accueilli 150 agents m2A aux côtés d'une douzaine de structures partenaires. Faciliter les échanges entre tous ces acteurs et mener à bien collectivement de grands projets d'avenir pour notre Agglomération, tel est l'objectif de ce véritable lieu-passerelle.

Plus que jamais, grâce à l'engagement de l'ensemble de nos élus communautaires et de nos 1700 agents, m2A est le territoire de tous les possibles !

Fabian JORDAN
Président de Mulhouse Alsace Agglomération

SOMMAIRE

.01

Un territoire de nouvelle donne environnementale, énergétique et écologique11

Garantir sur tout le territoire, un accès à une eau de qualité élevée par une gestion sûre et durable de la ressource
 Une nouvelle Régie au service de la qualité de l'eau12

Tendre vers l'autonomie énergétique de notre territoire
 m2A, au cœur de la transition énergétique16

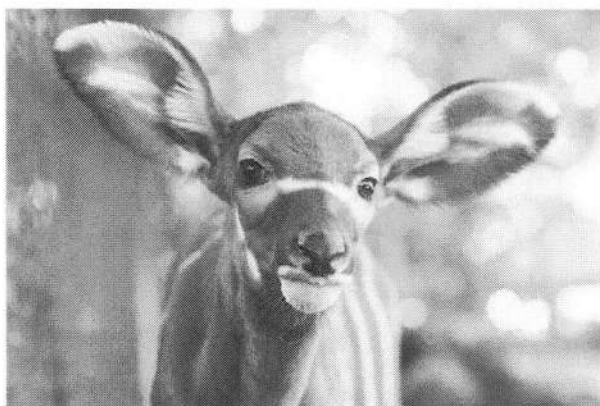
Développer et adapter les mobilités aux défis de demain
 m2A, Territoire de toutes les mobilités 20

Lutter contre le changement climatique et adapter nos politiques publiques
 Plan Climat : pour une meilleure transition énergétique et écologique..... 24

Développer et promouvoir une agriculture à faible impact environnemental pour tendre vers l'autonomie alimentaire et améliorer la santé des habitants
 Une agriculture toujours plus respectueuse de l'environnement..... 26

Réduire la production de déchets et assurer la collecte pour une valorisation optimale
 Propreté et Collecte : Des services mobilisés pour la qualité de vie des habitants..... 28
 Zéro déchet et réemploi : les enjeux écologiques du territoire 30

Sanctuariser, valoriser et enrichir notre patrimoine local de biodiversité
 Préserver la nature et la biodiversité du territoire 32



.02

Un territoire d'accueil dynamique..... 34

Accompagner les écosystèmes, filières et initiatives pour un développement durable, novateur et performant
 Une soirée placée sous le signe de l'excellence 36
 m2A, engagée dans la décarbonation de son économie avec Blue Industries Sud Alsace ... 38
 Une véritable stratégie de reconquête industrielle ... 40
 Renforcement des filières innovantes : un pari pour l'avenir !..... 42

Affirmer l'Agglomération comme un territoire d'enseignement supérieur et de formation
 m2A et l'Université de Haute-Alsace : un partenariat pour l'avenir 43

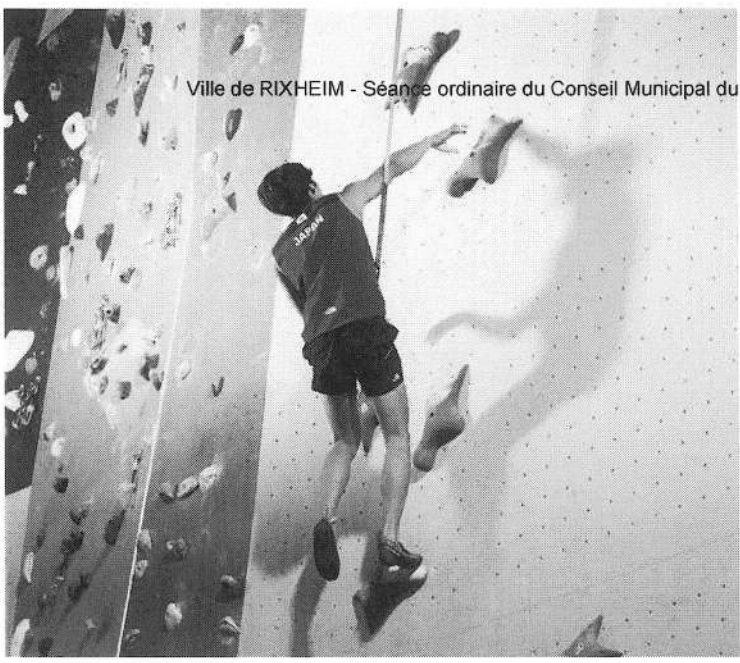
Renforcer les liens entre l'emploi et la formation
 Des actions ciblées pour développer l'économie locale et solidaire 44
 Un salon « référence » dans l'aide à l'orientation en Alsace 46

Accompagner les écosystèmes, filières et initiatives pour un développement durable, novateur et performant / Adapter notre urbanisme aux enjeux environnementaux et aux nouvelles nécessités alimentaires
 L'aménagement du territoire : un enjeu économique, sociétal et environnemental 48
 Extension du Parc Expo : une nouvelle dynamique pour le territoire ! 50
 Renouvellement urbain : une priorité au service de tous les habitants 52

Soutenir et accompagner l'activité physique et l'excellence sportive
 Les Jeux se vivent ici ! 54

Développer une identité territoriale
 m2A, véritable fleuron touristique 58
 Le patrimoine local à l'honneur !.....61

Accroître la notoriété touristique du territoire et renforcer les offres
 155 ans et un air d'Afrique !..... 62
 Des naissances inédites, réel message d'espoir..... 64
 Carte des sites touristiques de l'Agglomération mulhousienne 66



.04

Un territoire d'équilibre et de coopération. 82

Fédérer les acteurs au sein d'une Maison du Territoire
 La Maison du Territoire ouvre ses portes. 84

Conforter et étendre un service d'appui aux communes
 Assurer la sécurité des habitants :
 une priorité absolue 88
 Contrat de Ville 2015-2023 : un bilan positif 90
 Une aide juridique accessible à tous 91
 L'Histoire de notre territoire 91

Accélérer la digitalisation des services communaux / Conforter et étendre un service d'appui aux communes
 De nouveaux services numériques 92
 Un nouveau service à destination des 39 communes 93
 Le Pacte Territorial de Relance et de Transition Energétique 94

Développer les coopérations / Faire vivre notre pacte de gouvernance / Faire évoluer les modes de coopération pour déployer le Projet de Territoire
 Fédérer les intercommunalités autour de thématiques communes 95
 La gouvernance de m2A reconnue à l'échelle nationale 96
 Favoriser la cohésion entre les communes de l'Agglomération 97
 Le Conseil de développement au service de l'intérêt général 97
 Les coopérations transfrontalières, enjeu d'avenir 98

.03

Un territoire solidaire au service de tous ses habitants 68

Conforter les services à la population en synergie avec les communes
 De nouveaux équipements pour le bien-être des enfants 70
 Accompagner l'éveil des tout-petits 72
 Le Bibliobus rend visite à de nouvelles communes ! . . . 73
 Une attention particulière portée à la parentalité . . . 74
 Une aventure clôturée en beauté ! 76
 Des avantages pour les 65 ans & plus 77

Développer une offre de logement équilibrée sur l'ensemble du territoire
 Habitat et Logement : des solutions adaptées à tous . . . 78

Rénover, réhabiliter et concevoir des équipements sportifs publics de haute qualité
 Équipements sportifs : un programme d'investissements à 360° 80



.05

Vie de l'Agglomération 100

Se donner les moyens de nos ambitions par un budget élaboré au service de notre investissement
 Finances : les chiffres clés 102
 Les dépenses communautaires 103
 Une direction à l'écoute de 1 700 agents 104

Faire évoluer nos modes de fonctionnement pour déployer le Projet de Territoire
 Le bien-être des agents, une priorité ! 105
 Les cartographes du territoire 106
 Conseils juridiques et stratégies achats 106
 Les spécialistes de l'informatique et des télécommunications 107

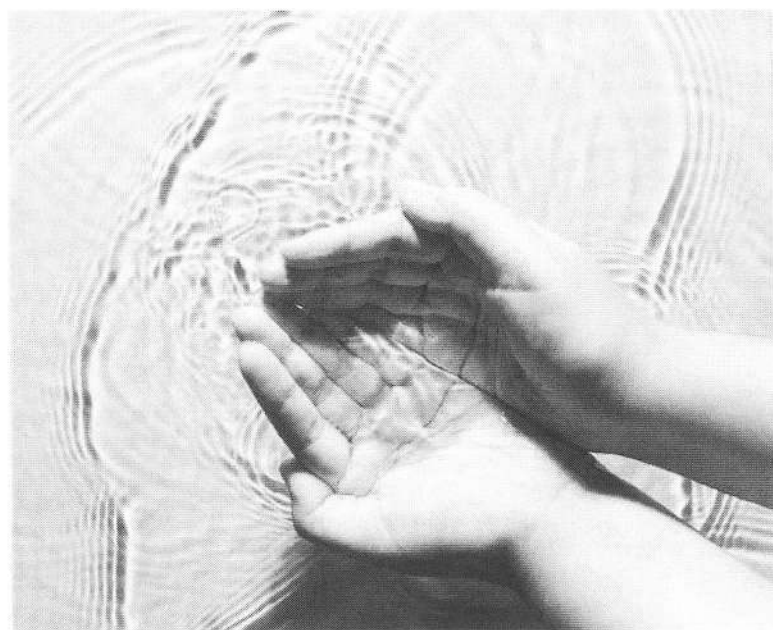
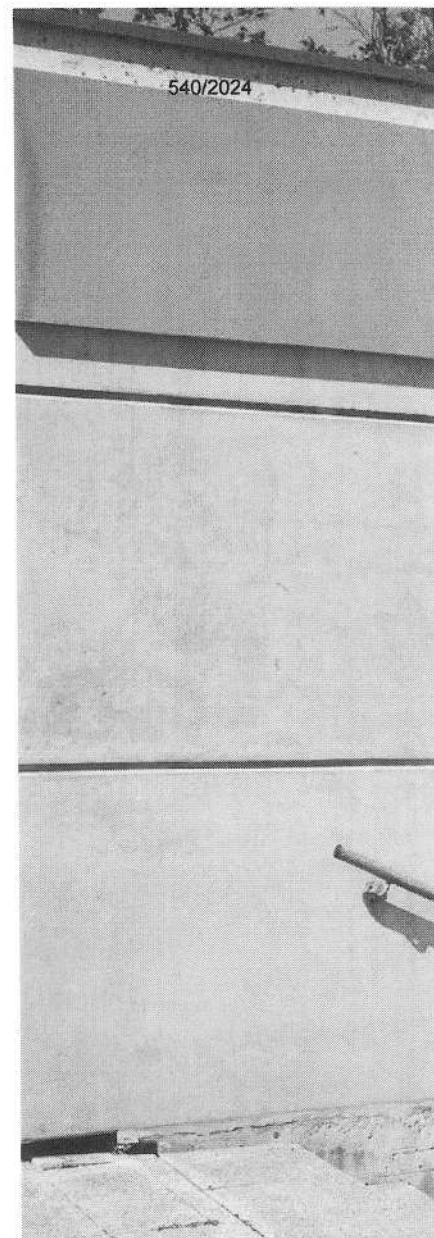
AMBITION .01

**UN TERRITOIRE
DE NOUVELLE DONNE
ENVIRONNEMENTALE,
ÉNERGÉTIQUE
ET ÉCOLOGIQUE**

UNE NOUVELLE RÉGIE AU SERVICE DE LA QUALITÉ DE L'EAU

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la Régie de l'Eau m2A assure la fourniture de 15 millions de m³ d'eau sur 35 communes de l'Agglomération.

Avec son Projet de Territoire « Vision 2030 », m2A s'est donnée pour ambition d'être un territoire de nouvelle donne environnementale, énergétique et écologique. Elle s'engage à garantir sur tout le territoire un accès à une eau de qualité, par une gestion sûre et durable de la ressource « Eau », dont elle a la compétence. Avec la création de la Régie de l'Eau m2A au 1^{er} janvier 2023, l'Agglomération se mobilise au quotidien pour assurer la continuité et la qualité du service rendu aux 58 000 abonnés sur le territoire.



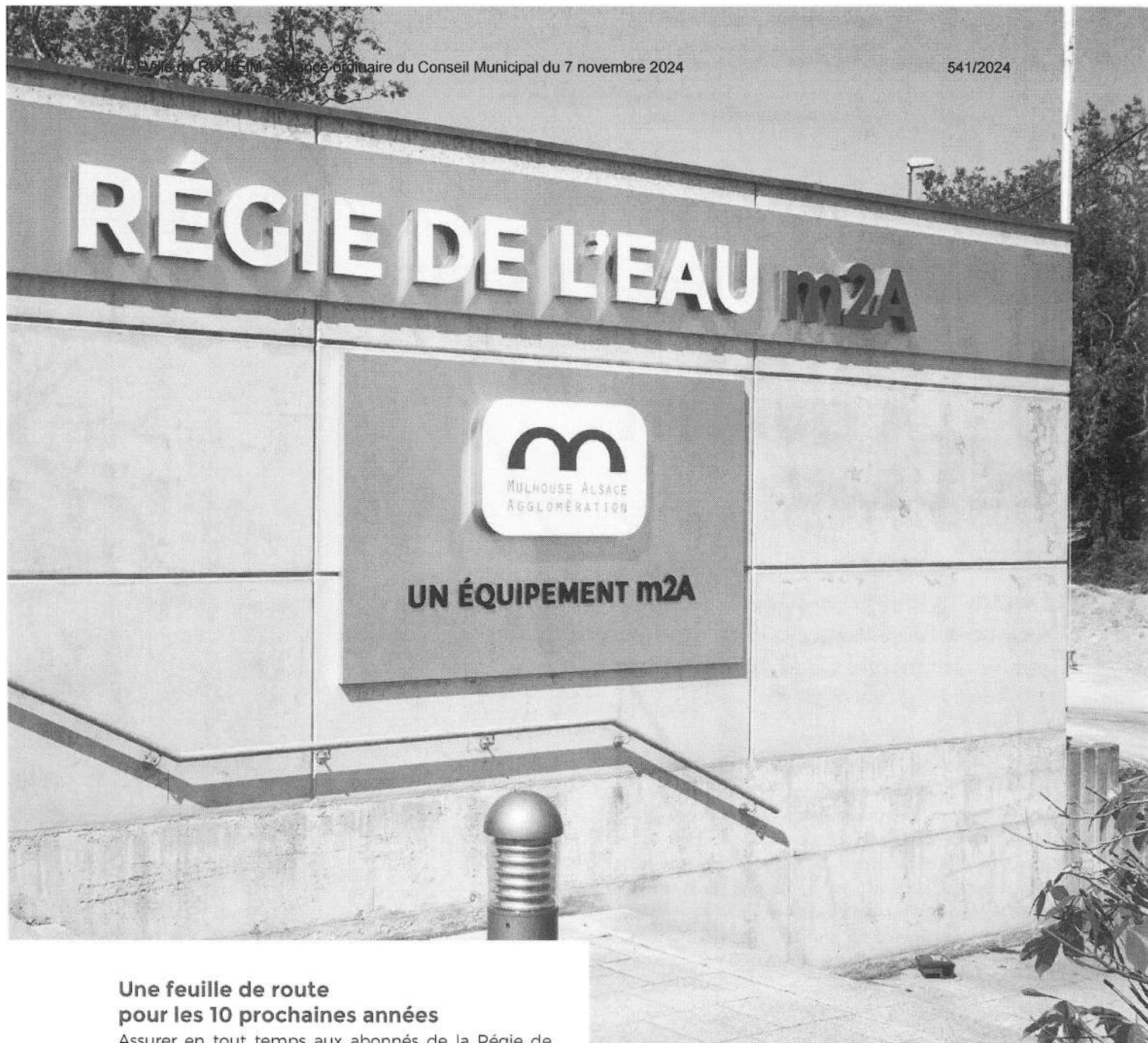
CHIFFRES CLÉS

Sur le territoire de m2A, l'Eau représente :

- Près de **264 000** habitants desservis ;
- **58 000** abonnés ;
- **1 400** km de réseaux et 30 réservoirs ;
- **3** unités de traitement ;
- **15** millions de m³ consommés chaque année.

La nouvelle Régie de l'Eau m2A a en charge :

- la production d'eau, la protection du point de prélèvement, le traitement, le transport, le stockage et la distribution d'eau destinée à la consommation humaine ;
- la réalisation des travaux et des contrôles du réseau de production - distribution ;
- les études relatives à la gestion de l'eau potable ;
- la relation avec les usagers.



Une feuille de route pour les 10 prochaines années

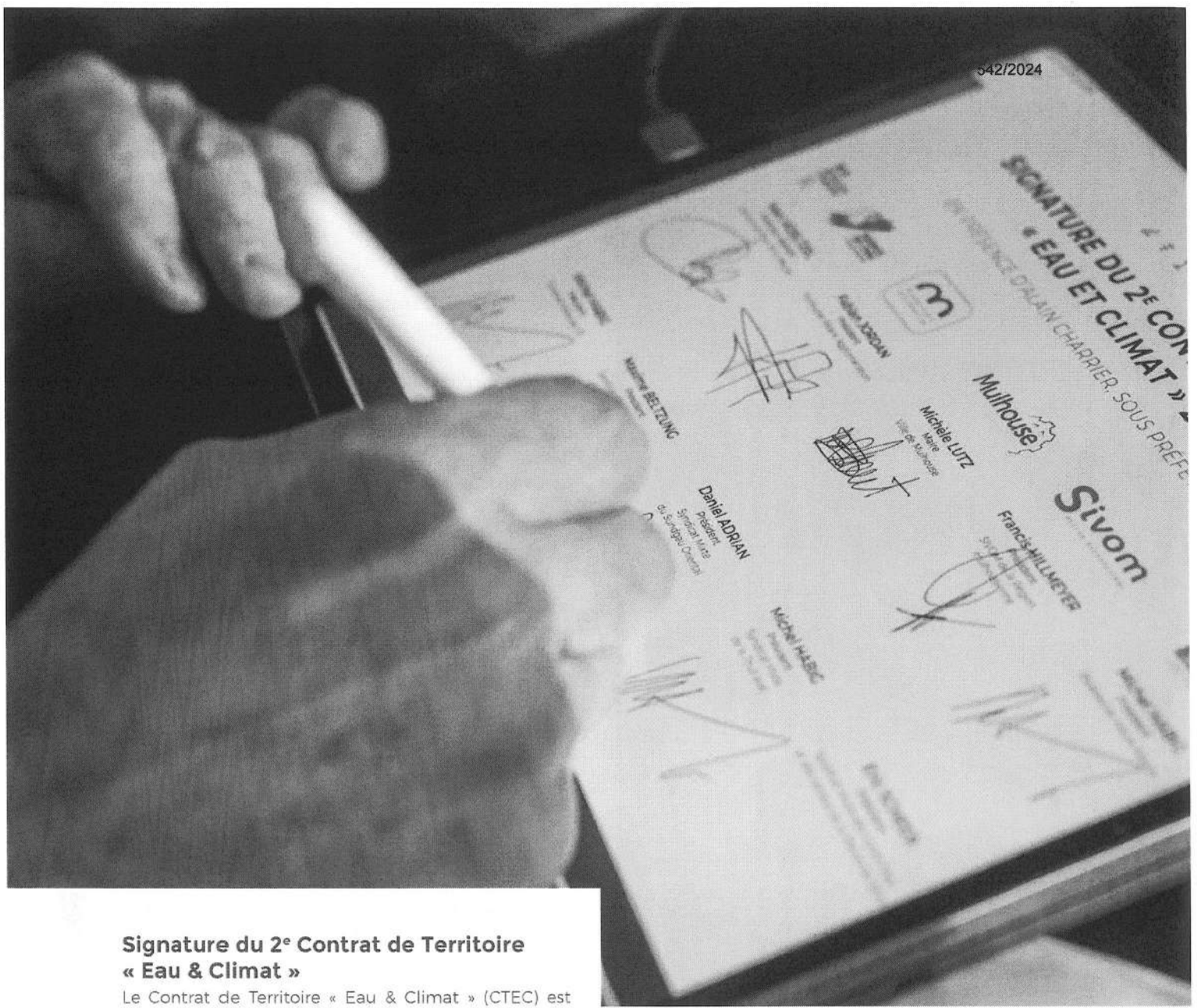
Assurer en tout temps aux abonnés de la Régie de l'Eau m2A, une eau de qualité, en quantité suffisante et au meilleur prix, tel est l'objectif de l'étude actuellement menée par les agents de l'Agglomération. Initié en 2022 pour le périmètre de m2A et du SIVU de Heimsbrunn, le schéma directeur d'adduction en eau potable permettra à m2A de redéfinir des zones de distribution cohérentes et de proposer des ouvrages à rénover, créer ou supprimer.

Ce schéma directeur, en cours d'élaboration, devrait être approuvé en Conseil d'Agglomération à la fin de l'année 2024. La Régie de l'eau m2A disposera alors d'un plan d'investissement hiérarchisé (incluant des demandes de subventions) et d'une feuille de route pour la décennie à venir. Elle bénéficiera également d'une nouvelle base de données et de nouveaux outils de gestion, en vue d'une meilleure exploitation des réseaux et des infrastructures. Cette étude est financée par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse à hauteur de 225 610 €.



72 M€

C'est le budget 2023 de la Régie de l'Eau m2A, avec plus de 50 millions d'€ en fonctionnement et près de 22 millions d'€ en investissement.



Signature du 2^e Contrat de Territoire « Eau & Climat »

Le Contrat de Territoire « Eau & Climat » (CTEC) est un outil qui permet aux collectivités de bénéficier de subventions et de recevoir un appui technique dans le cadre des projets concernant l'eau et le climat. Fruit d'un partenariat financier entre l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, la Région Grand Est et les principaux acteurs du territoire mulhousien, le premier CTEC du bassin Rhin-Meuse a été signé en 2019.

Conclu pour une période de quatre ans, il comprenait un large programme d'actions dont la réalisation et le bilan positif allaient en faveur d'un renouvellement de contrat. Le deuxième CTEC a ainsi été signé en octobre 2023, sur le site de la Régie de l'Eau m2A.

Ce 2^e Contrat de Territoire « Eau & Climat » vient renforcer la dynamique locale, présente depuis de nombreuses années autour de la préservation, la protection des ressources naturelles et l'atténuation des effets du changement climatique. Il se base sur trois grandes priorités :

- préserver la ressource en eau et les milieux naturels ;
- adapter le territoire au changement climatique ;
- mobiliser et dynamiser le territoire.



Le Contrat de Territoire
« Eau & Climat » 2023-2026
représente

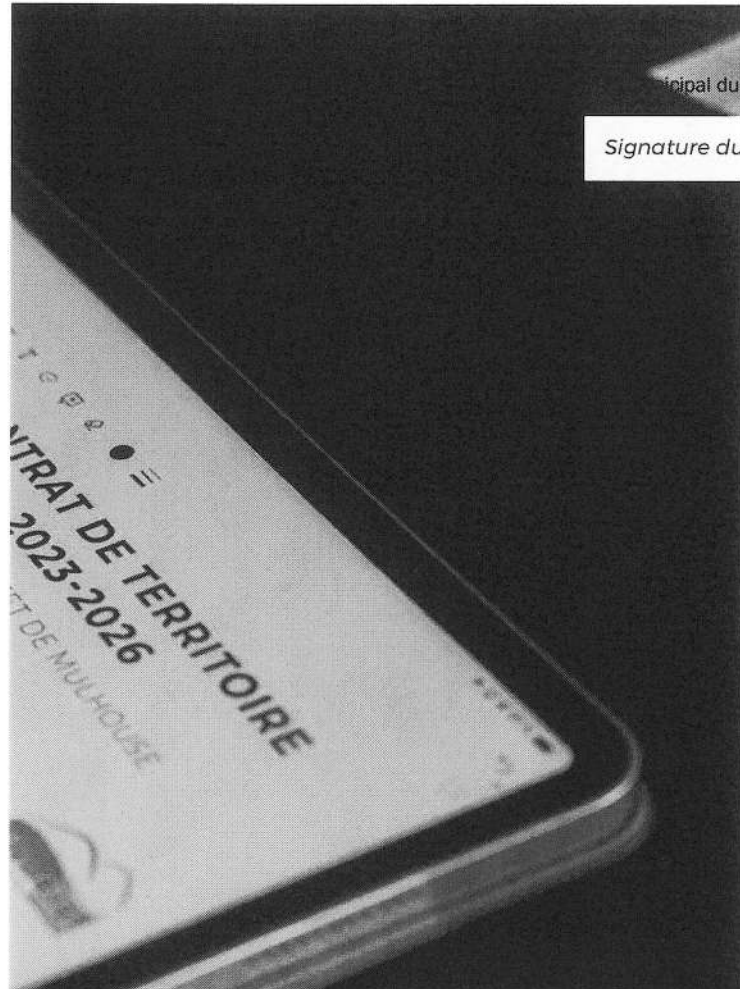
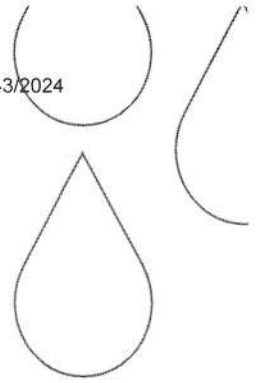
67 930 528 €

de budget prévisionnel
pour 47 actions identifiées

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
DE L'EAU
RHIN-MEUSE**

Signature du 2^e Contrat de Territoire « Eau & Climat »



Un chantier d'envergure au siège de la Régie de l'Eau m2A

Débutés en septembre 2022 et prévus jusqu'au 2^e semestre 2025, les travaux d'amélioration du site de captages du Hirtzbach à Mulhouse, siège de la Régie de l'Eau, ont pour ambition de rénover et de sécuriser le site, en éloignant des captages toute activité présentant un risque de contamination de l'eau.

Une réflexion en lien avec l'Agence Régionale de Santé et une hydrogéologue agréée a permis de valider des aménagements et le déplacement de certaines activités potentiellement à risque. Le projet agit sur plusieurs axes, tels que le réseau d'assainissement, la voirie, les espaces verts, les clôtures (pour sécuriser le Périmètre de Protection Immédiat) et l'organisation des activités et des stockages au sein des bâtiments. L'objectif principal étant la protection et la sécurisation de la ressource en eau, qui alimente près de 200 000 habitants du territoire.

Dans une démarche à la fois écologique et économique, l'installation de panneaux photovoltaïques sur certains parkings du siège de la Régie de l'Eau m2A est envisagée courant 2025. Cette installation permettrait une autoconsommation pour le pompage et la recharge des véhicules électriques, et donc une baisse de la facture d'énergie qui représente actuellement plus de 500 000 € par an. ■



Jean-Roch Garaud, Mickaël Freudenreich et Didier Kern en charge de la Maîtrise d'Ouvrage du chantier de la Régie de l'Eau m2A.

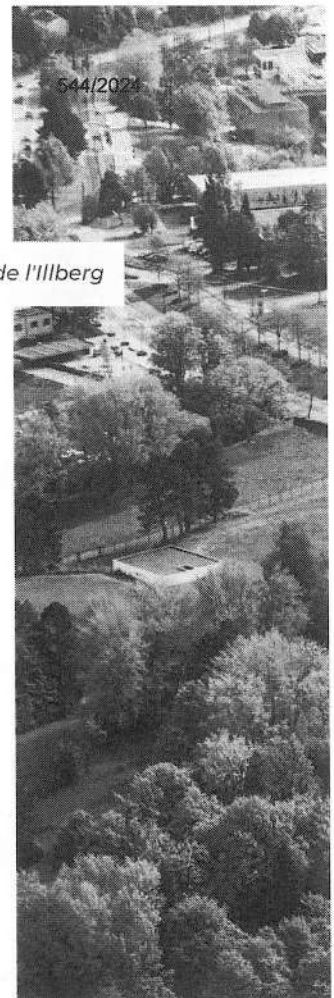


m2A.
& moi

#NosAgentsOntDuTalent



La Régie de l'Eau m2A
en travaux



Centrale Thermique de l'Illberg



m2A, AU CŒUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

En 2023, le schéma directeur de m2A en matière d'énergies et de réseaux de chaleur est entré dans une nouvelle phase opérationnelle pour tendre vers l'autonomie énergétique.

Dans le cadre de son Projet de Territoire « Vision 2030 », Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) s'est donnée pour première ambition d'être un territoire de nouvelle donne environnementale et énergétique. Pour y parvenir, l'un de ses objectifs est de tendre vers l'autonomie énergétique de son territoire. Elle a ainsi mis à jour en 2020 son schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur, qui passe en 2023 dans une nouvelle phase opérationnelle d'extension du réseau de chaleur, avec le déploiement du réseau de chaleur « Centre Agglomération » et d'un réseau de transport de la chaleur fatale entre la bande rhénane et l'Illberg, réalisé et exploité par la société d'économie mixte (SEM) « m2A Energies ».



• m2A ÉNERGIES

La récupération de la chaleur fatale, levier majeur du schéma directeur

La mise à jour du schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur a débuté en 2020 par une phase prospective autour de 3 enjeux majeurs :

- l'avenir de la cogénération de l'Illberg (la cogénération est la production simultanée de deux formes d'énergies différentes. Il s'agit de la chaleur et de l'électricité pour la Centrale Thermique de l'Illberg),
- la valorisation des ressources du territoire,
- les perspectives de développement des réseaux de chaleur

À l'issue de cette étude, 3 scénarios ont été proposés dans le cadre de cette vision prospective, à savoir :

- le maintien de la cogénération (avec différents types de contrats d'achat d'électricité),
- le recours à d'autres moyens de production EnR, notamment la biomasse d'origine végétale issue du bois,
- et enfin, la récupération de chaleur fatale industrielle (perdue si non récupérée) via la réalisation d'un réseau de transport.

Fin 2021, le comité de pilotage de ce schéma directeur a validé la poursuite des études du 3^e scénario, incluant la récupération de la chaleur fatale des industriels de la bande rhénane pour alimenter le réseau de l'Illberg et



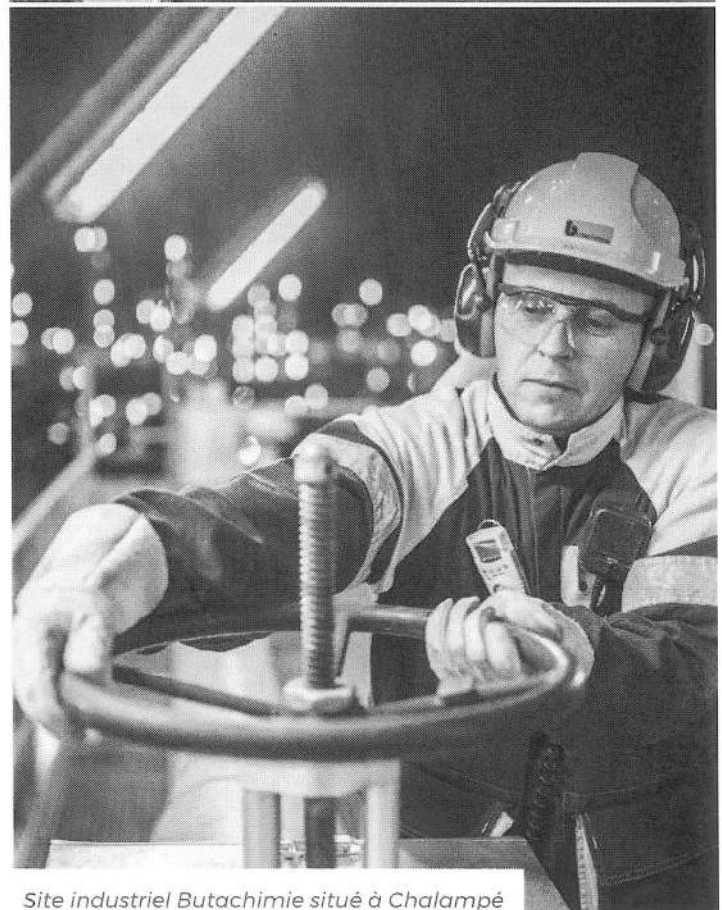
Centrale
Thermique
de Rixheim



accroître le nombre de bénéficiaires de chaleur décarbonée (sans CO₂ - gaz à effet de serre) sur le territoire de l'Agglomération, avec :

- la réalisation d'un réseau de transport d'une trentaine de kilomètres entre la bande rhénane et l'Illberg, permettant ainsi d'alimenter de nouveaux clients potentiels, industriels, logements ou acteurs du tertiaire,
- le déploiement d'un nouveau réseau de chaleur « Centre Agglomération », dans le cadre d'une délégation de service public, venant s'ajouter à la liste des réseaux de chaleurs existants, d'intérêt communautaire depuis 2018 :
 1. le réseau de chaleur de l'Illberg,
 2. le réseau de chaleur de Rixheim,
 3. le réseau de chaleur de Rixheim - Riedisheim - Illzach - Mulhouse
 4. et désormais le réseau de chaleur « Centre Agglomération », principalement alimenté en énergie de récupération (chaleur fatale industrielle...).

Fin 2022, la restitution de ces études de faisabilité juridique, technique et financière a été faite lors d'un comité de pilotage final. Ainsi, en 2023, le projet est entré en phase opérationnelle. À l'horizon 2026, il permettra un verdissement du mix énergétique utilisé dans l'Agglomération, à hauteur de plus de 200 GWh/an.



Site industriel Butachimie situé à Chalampe

La création de la SEM « m2A Energies »

Pour la réalisation et l'exploitation de ce réseau de transport, le choix s'est porté sur la constitution d'une société d'économie mixte (SEM), « m2A Energies », constituée de m2A et de R-CUA (Réseaux de Chaleur Urbains d'Alsace).

R-CUA est un partenaire d'expertise de m2A, qui détient déjà 51% de VALORIM, société qui assure pour le compte de m2A en DSP l'exploitation du réseau historique de Rixheim et du dernier réseau de chaleur de Rixheim - Riedisheim - Illzach - Mulhouse.

La SEM « m2A Energies » est officiellement constituée par l'adoption en Conseil d'Agglomération du 26 juin 2023 de ses statuts, du pacte d'actionnaires et la nomination de ses administrateurs.



Lancement de la SEM « m2A Energies »

Centrale Thermique de l'illberg : 60 ans d'excellence énergétique

Infrastructure emblématique des énergies vertes, la Centrale Thermique de l'illberg se positionne au cœur de la stratégie de transition énergétique menée par m2A, dans le cadre de son Plan Climat Nouvelle Donne. Mis en service en 1962, cet équipement industriel de pointe a célébré en 2023 son 60^e anniversaire.

La Centrale Thermique de l'illberg est un outil d'excellence énergétique du territoire, orienté vers le développement d'une économie décarbonée. Ce réseau de chaleur urbain s'étend sur 17 kilomètres de réseau de distribution en acier calorifugées, avec 71 points de livraison. Il assure notamment la production de chaleur pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire du Campus de l'illberg, du quartier des Coteaux, du Groupe Hospitalier de la Région Mulhouse Sud Alsace (CHRM-SA), de la piscine de l'illberg, du quartier Bel-Air : soit l'équivalent de 14 000 logements raccordés.



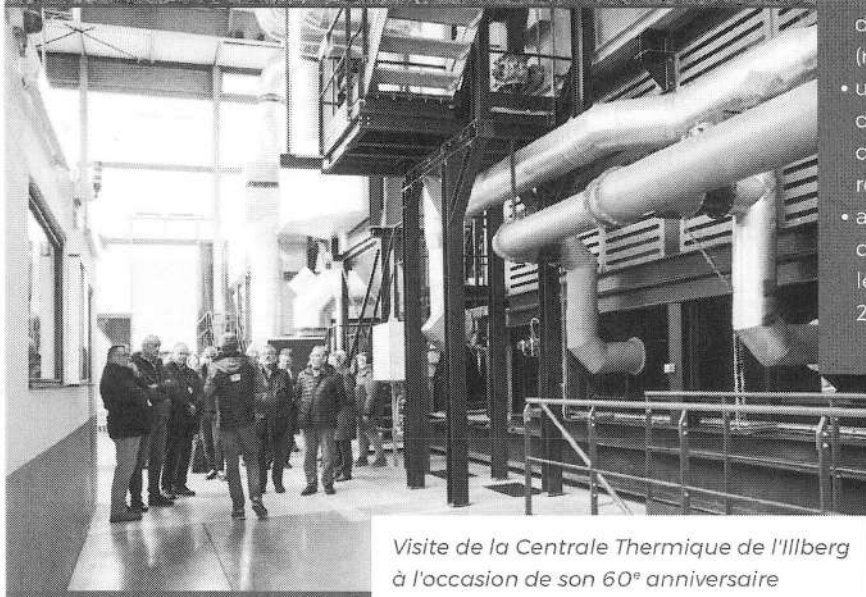
m2A maîtrise la production, la distribution et le coût de la chaleur de la Centrale Thermique de l'illberg. Chaufferie urbaine de grande puissance, elle fonctionne en continu depuis 2014 au bois, au gaz naturel et au fuel, conformément à l'engagement de l'Agglomération, pour favoriser le mix énergétique. 57% de la chaleur produite est d'ailleurs issue de l'énergie renouvelable bois-énergie. ■



Les temps forts de la Centrale Thermique de l'illberg



**Centrale Thermique
ILLBERG**
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION



Visite de la Centrale Thermique de l'Illberg
à l'occasion de son 60^e anniversaire

CHIFFRES CLÉS DU PROJET D'EXTENSION DU RÉSEAU DE CHALEUR DE m2A

Capital de la société « m2A Energies » :
4 millions d'euros

- 66 % m2A
- 34 % R-CUA

Investissements massifs prévisionnels :
• + de 130 millions d'euros

Construction de 50 km de réseaux :

- 30 km de réseau de transport, objet de la présente délibération, à créer par la SEM « m2A Energies »
- 20 km de réseau de distribution (Centre Agglomération), objet d'une future délégation de service public, lancée début 2024

Récupération de chaleur fatale sur des sites industriels de la bande rhénane :

Plus de 200 GWh/an à compter de 2026

- +100 GWh/an dans le cadre de la DSP Centre Agglomération, soit l'équivalent de 10 000 logements supplémentaires (nouveaux abonnés)
- un verdissement de la Centrale Thermique de l'Illberg avec une évolution positive de près de 60% à plus de 80% d'EnR-R (énergies renouvelables et de récupération)
- accompagnement du projet de décarbonation du Pôle STELLANTIS Mulhouse, mené dans le cadre du plan stratégique « Dare Forward 2030 ».

m2A, TERRITOIRE DE TOUTES LES MOBILITÉS



Mulhouse Alsace Agglomération, Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM), positionnée comme Laboratoire européen des mobilités, a poursuivi en 2023, son engagement dans la promotion des mobilités douces et partagées.

En accord avec son Plan Climat Nouvelle Donne, m2A s'affirme comme un territoire engagé en faveur de l'environnement, de l'attractivité et de la qualité de vie. Dans le domaine de la mobilité, ces engagements se déclinent par une mobilité plus durable, plus propre et plus innovante, avec le développement de l'usage des transports publics et des modes doux.

Un nouvel axe cyclable reliant deux communes de l'Agglomération

Dans le cadre de sa compétence en matière d'aménagement des itinéraires cyclables et pédestres, m2A a réalisé un itinéraire en site propre sécurisé pour les piétons et les cyclistes, parallèle à la route départementale 19 entre les communes de Staffelfelden et Wittelsheim. Ce projet a consisté en l'aménagement d'une voie verte de 3 mètres de large entre des aménagements préexistants :

- la passerelle sur la Thur à l'extrémité de la rue de la République à Staffelfelden ;
- la piste cyclable rue de Staffelfelden à Wittelsheim.

Il répond à trois objectifs principaux :

- favoriser les déplacements à vélo du quotidien en créant un itinéraire direct et sécurisé entre les deux communes, qui permet de ne plus rester dans la circulation générale sur la RD 19 ;
- sécuriser en particulier l'accès pour les enfants de Staffelfelden au collège de Wittelsheim ;
- proposer un lieu de promenade à l'abri de la circulation, accessible aussi bien aux cyclistes de loisirs qu'aux familles à pied et aux personnes à mobilité réduite des deux villages.

Nouvelle piste cyclable reliant Staffelfelden à Wittelsheim



Un accès cyclable sécurisé vers la Maison du Territoire

Pour permettre aux nouveaux locataires de la Maison du Territoire de se rendre sur leur lieu de travail à vélo, en toute sécurité, Mulhouse Alsace Agglomération a aménagé l'accès à la ZA (Zone d'activité) Espale, au droit des giratoires « Pflimlin » et « Adenauer ». Jusqu'à, les cyclistes devaient s'insérer dans la circulation très dense de ces giratoires. Une voie verte a ainsi été créée, reliée à celle déjà existante, longeant la RD 38.

Coût total du projet : 358 500 €,
 part m2A : 222 640 € HT

Extension des lignes de bus C6 et 14

En vue d'améliorer la desserte sur le territoire et de promouvoir l'usage des transports en commun, deux lignes de bus ont été étendues : C6 et 14. Ainsi, depuis le 23 novembre 2023, la ligne C6 dessert la ZA Espale vers le terminus « Maison du Territoire ». En plus de l'aménagement de 2 quais Avenue Konrad Adenauer, une zone de retournement et de battement a été créée



1 270 m
 d'aménagement

Coût total du projet : 595 200 € HT,
 part m2A : 345 400 € HT.



Renouvellement
du scellement des rails
du tramway réalisé sur le
Pont Stoessel à Mulhouse

Un programme de travaux massifs engagés sur les infrastructures du tramway

Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) est propriétaire des infrastructures de tramway et des tramways qui y circulent. Par le biais d'une délégation de service public, m2A les met à disposition de Soléa pour le transport de voyageurs.

à l'intérieur de la Maison du Territoire afin de faciliter l'exploitation de la ligne et de limiter les kilomètres Haut-le-Pieds (kilomètres non commerciaux). Par ailleurs, depuis le 27 février 2023, la ligne 14 a pour terminus le « Super U » de Brunstatt-Didenheim, et dessert désormais les arrêts « Vignerons », « Clémenceau » et « Schultz ». Cette extension offre ainsi de nouveaux points de correspondance entre deux lignes, permettant par exemple aux habitants de la commune de rejoindre la Gare Centrale en 1 correspondance.

Dix-sept ans après la mise en service du tramway dans l'Agglomération, des opérations d'entretien et de renouvellement des infrastructures sont nécessaires. m2A finance ces opérations, les planifie et les pilote en collaboration étroite avec Soléa, et en concertation avec la SNCF et la Ville de Mulhouse dans le cadre de leurs propres organisations et plans de charges prévisionnels.

3 ouvrages d'art ont ainsi été prévus, deux en 2024 (le Pont de Bourtzwiller et le Pont de la Mertzau) et un en 2023. Il concerne le Pont Stoessel, qui a fait l'objet d'un renouvellement du scellement des rails. Cette intervention a également été l'occasion de remettre en état les joints de dilatation de l'ouvrage sur la largeur de la plateforme tramway et d'optimiser l'étanchéité de l'ouvrage.

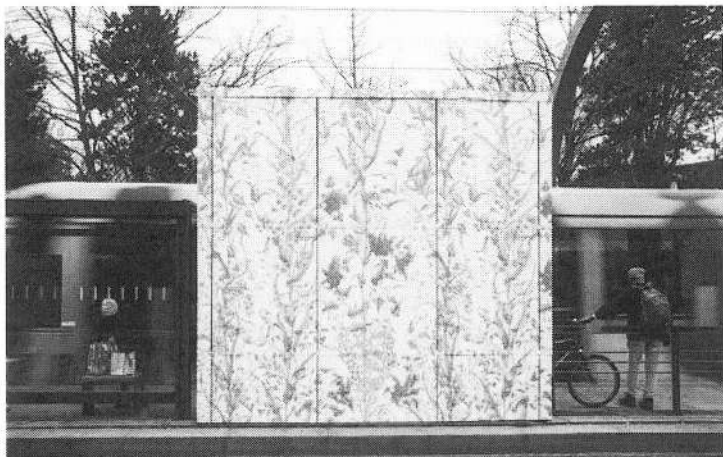
332 675 € TTC
investis par m2A pour les travaux
d'extension de la ligne C6.



Ligne Soléa C6

Afin de limiter l'impact du chantier sur les usagers, celui-ci a été programmé durant la période estivale (du 17 juillet au 26 août 2023), en même temps que les travaux quinquennaux prévus par la Région au niveau de la voie dédiée, empruntée aussi par la ligne 3 du tramway et le tram-train. De plus, des bus de substitution ont été mis en place par Soléa, du lundi au dimanche pour la durée des travaux, sous le nom de « Plan B2 » et « Plan B3 », et la SNCF a déployé des TER supplémentaires. ■

595 000 € HT
Il s'agit du montant des travaux
réalisés pour les infrastructures
de tramway sur le Pont Stoessel.



Habillage du module de tramway à l'arrêt Tour Nessel, réalisé par l'artiste Alexandre Poulaillon

Quand l'art rencontre les mobilités

Du 16 au 22 septembre 2023, les acteurs de la mobilité du territoire ont animé la Semaine européenne de la mobilité. Ce temps fort a permis de valoriser le positionnement de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) en matière de transports : un laboratoire européen des mobilités. En effet, l'Agglomération innove constamment sur ce thème. Au-delà d'avancées majeures technologiques, m2A apporte également un angle artistique à ses nombreuses offres de déplacement. Art et mobilités se connectent ainsi sur le territoire de tous les possibles. Tel est le cas des emblématiques arches, réalisées par Daniel Buren, qui surplombent certaines stations de tramway à Mulhouse depuis 2006. Majestueuses et uniques, les arches de Buren ont fait l'objet d'une restauration en 2023 dans le respect des couleurs d'origine et de la signature de l'artiste.

Un autre projet artistique remarquable initié par m2A, consiste en l'habillage de modules de station de tramway. Le premier, signé Fanny Delqué, est visible à l'arrêt « Porte Haute ». m2A a souhaité renouveler l'expérience en 2023 en faisant appel à deux nouveaux artistes pour habiller deux nouveaux modules de stations de tramway :

- Laurence Mellinger à l'arrêt Cité administrative
- Alexandre Poulaillon à l'arrêt Tour Nessel.

Les stations de tramway ne sont pas les seules mobilités du territoire à bénéficier d'un design exceptionnel. En effet, 12 bus de la flotte « biogaz » ont d'ores et déjà été revêtus d'œuvres d'art sur la façade intérieure arrière des véhicules. Des fresques grandioses dessinées par des artistes locaux. En 2023, c'est l'artiste plasticienne Céline Lachkar qui relève cette fois le défi de proposer une œuvre respectueuse du design intérieur et de l'action menée en faveur de la transition écologique.

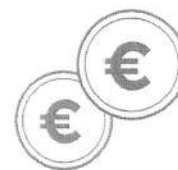
Six EPCI du Haut-Rhin s'engagent en faveur du covoiturage

Afin de répondre au défi d'une mobilité plus durable, tous les EPCI du Haut-Rhin se sont mobilisés et ont construit ensemble un Schéma directeur des Mobilités. Dans le cadre de ce Schéma directeur des Mobilités adopté à l'échelle du Haut-Rhin, la question du covoiturage a suscité l'intérêt de beaucoup, et tout particulièrement de six EPCI prêts à s'engager collectivement pour proposer ce nouveau service complémentaire de déplacement, notamment dans le cadre des trajets domicile-travail.

Par ailleurs, en 2023, le Gouvernement a accéléré le développement du covoiturage avec le lancement du Plan national covoiturage du quotidien. Plusieurs aides financières via le Fonds vert pouvant atteindre 50% des dépenses ont ainsi été mises en place. C'est dans ce contexte favorable que six EPCI du Haut-Rhin ont décidé de s'engager via le dispositif commun élaboré par le groupe de travail « Covoiturage », en s'appuyant sur l'application Klaxit par BlaBlaCar Daily. Tous soutiennent financièrement le développement du covoiturage sur leur territoire afin d'encourager les automobilistes à partager leurs trajets du quotidien via l'application Klaxit par BlaBlaCar Daily.

Grâce à l'aide financière des EPCI, les conducteurs peuvent recevoir jusqu'à 3€ par passager par trajet et ce dernier ne coûte que 0,50 € pour le passager. Pour m2A, le covoiturage présente un potentiel de développement important avec un impact significatif sur la réduction des consommations énergétiques et sur la baisse du trafic, en phase avec les ambitions de son Plan Climat Nouvelle Donne. Il s'agit d'une solution intéressante pour répondre aux besoins de mobilité dans les territoires peu denses et mal desservis, ainsi que d'une mesure d'accompagnement à la ZFE-m.

100 000 €
investis par m2A
dans le covoiturage



Six EPCI engagés pour le développement du covoiturage :

- Mulhouse Alsace Agglomération (m2A),
- Saint-Louis Agglomération,
- la Communauté de communes de la Région de Guebwiller,
- la Communauté de communes Centre Haut-Rhin,
- la Communauté de communes Alsace Rhin-Brisach
- la Communauté de commune Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux.



Challenge Vélo m2A 2023 : une édition record !

m2A se donne pour ambition de réduire l’empreinte carbone de nos déplacements, de contribuer à réduire le réchauffement climatique et d’améliorer la qualité de l’air. Pour y parvenir, l’Agglomération propose plusieurs moyens d’actions, dont le Challenge Vélo m2A. L’édition 2023 s’est tenue du 02 au 28 mai, marquée par plusieurs nouveautés. Le défi s’est ouvert aux indépendants et autoentrepreneurs du territoire. De plus, le Challenge Vélo m2A est devenu solidaire en soutenant deux associations locales : « En avant les Amazones » et « Prévention Routière ».

Ce ne sont pas moins de 123 structures qui ont pris part au Challenge Vélo m2A 2023, contre 54 en 2022 ! Près de 115 classes de différents établissements scolaires de l’Agglomération (maternelle, primaire, collège et lycée) ont relevé le défi. Cette édition 2023 comptabilise au total 1 115 participants professionnels, signe de mobilisation de l’ensemble du territoire. Grâce aux kilomètres parcourus, le Challenge Vélo m2A a fait don de deux chèques de 2 500 € aux associations soutenues ! Les efforts et l’engagement de tous ont permis d’atteindre des chiffres records. Une belle réussite collective en faveur de l’environnement !

25
tonnes de CO₂ économisées

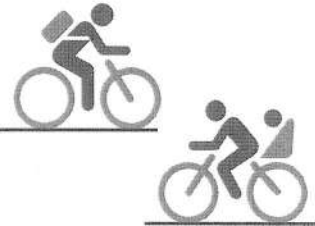
116 343
km parcourus dans l’Agglomération

25
allers-retours entre Paris et New York.



1^{re} édition de la Fête du Vélo

Après le Challenge Vélo m2A, les habitants de l’Agglomération et de toute l’Alsace ont été invités à participer à un événement unique sur le territoire : la Fête du Vélo m2A. La première édition s’est tenue dimanche 25 juin 2023, autour du Village Vélo m2A, situé au Campus de l’Illberg à Mulhouse. Il a ainsi accueilli les acteurs de la mobilité du territoire afin d’inciter à la pratique du vélo et d’informer les participants quant aux différentes mobilités douces existantes. En cohérence avec son Plan Climat Nouvelle Donne, m2A a invité les participants à se rendre au village par le biais de 5 circuits cyclables préalablement identifiés en départ des communes suivantes : Kingersheim, Zillisheim, Zimmersheim, Petit-Landau et Mulhouse. La Fête du Vélo m2A a également été l’occasion de célébrer le sport à l’approche des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, l’événement étant organisé en collaboration avec le service des Sports de m2A, dans le cadre du programme « Terre de Jeux 2024 » et de la Journée olympique et paralympique. ■



Plus de 115 000 km à vélo !



PLAN CLIMAT : POUR UNE MEILLEURE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Engagée depuis plus de 15 ans contre le dérèglement climatique, m2A renforce son engagement en faveur de la transition énergétique avec son 3^e Plan Climat : « Nouvelle donne ».

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est un outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel, qui permet d'engager la collectivité dans une démarche de transition énergétique efficace. Comme son nom l'indique, il répond à l'ensemble des problématiques liées à l'air, à l'énergie et au climat sur le territoire.

Adopté fin 2022 et mis en œuvre dès le début de l'année 2023, le nouveau Plan Climat de m2A court sur une durée de 6 ans (2028), avec un bilan intermédiaire prévu en 2025. Il vise à définir et à mettre en œuvre un programme d'actions locales, en s'appuyant sur plusieurs objectifs :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- tendre vers la sobriété énergétique ;
- favoriser la production d'énergie renouvelable ;
- améliorer la qualité de l'air sur le territoire ;
- adapter le territoire aux changements climatiques.



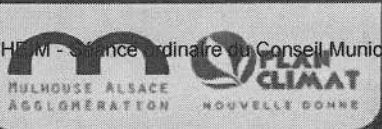
Un accompagnement financier pour répondre à la crise énergétique

Lancé en 2021 par m2A, le Fonds Climat Nouvelle Donne Environnementale soutient les communes de l'Agglomération dans leurs efforts pour la transition écologique. Il permet notamment le financement de projets en faveur des énergies renouvelables et de la réduction des gaz à effet de serre.

En 2023, le Fonds Climat de m2A a permis d'accompagner 29 communes dans la réalisation de 42 projets, pour un montant total de 1,47 million d'€. Ces investissements ont par exemple servi à la rénovation de parcs d'éclairage public et de bâtiments, l'achat de véhicules électriques en remplacement de véhicules thermiques, ou encore l'installation de panneaux photovoltaïques. ■

2 M€

C'est le montant de l'enveloppe dédiée chaque année au Fonds Climat Nouvelle Donne Environnementale de m2A, soit 45 000 € par commune.

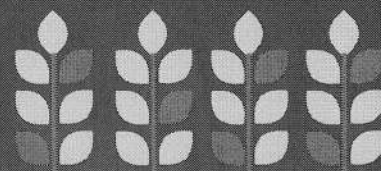


03.05.23

Journée Climat-Santé



Atelier organisé lors de la Journée Climat-Santé



Une journée pour s'engager

Pour présenter son nouveau PCAET et insuffler une dynamique collective sur le territoire, m2A a organisé en mai 2023 la 1^{re} Journée Climat-Santé. Dédié à tous les acteurs du territoire (élus, partenaires, grand public de tout âge), cet événement fut l'occasion d'évoquer les grands enjeux écologiques et le lien entre climat et santé. Échanges autour du Plan Climat, formation pour les élus, création d'un « territoire idéal » par les plus jeunes, ciné-débat : quatre ateliers ont été proposés aux participants, pour leur permettre de s'approprier le sujet et de s'engager aux côtés de m2A.

Enjeu : Développer et promouvoir une agriculture à faible impact environnemental pour tendre vers l'autonomie alimentaire et améliorer la santé des habitants

UNE AGRICULTURE TOUJOURS PLUS RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

Offrir à la population un meilleur accès à une alimentation saine, locale, écologique et équitable : telle est l'ambition de m2A à travers son Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Depuis 2009, Mulhouse Alsace Agglomération inscrit l'agriculture durable – à savoir locale et respectueuse de l'environnement – comme un axe fort de sa politique en matière de développement durable. Labellisée deux fois par le Ministère de l'Agriculture (en juin 2018 et en août 2021), le Projet Alimentaire Territorial porté par l'Agglomération s'articule autour de 5 objectifs :

- développer et promouvoir une agriculture à faible impact environnemental ;
- permettre l'accessibilité à tous à une alimentation saine et de qualité ;
- maintenir et développer l'emploi dans la filière alimentaire de proximité ;
- contribuer à une filière équitable ;
- tendre vers davantage d'autonomie alimentaire sur le territoire.

Mise en place des 1^{ers} Paiements pour Services Environnementaux (PSE)

Les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) sont un dispositif de rémunération des agriculteurs qui valorisent les pratiques protégeant et améliorant les qualités des ressources en eau, tout en préservant la biodiversité et les paysages. Ils sont actés par un contrat de 5 ans. Celui-ci est signé par chaque agriculteur qui s'engage, en contrepartie d'un paiement annuel, à créer ou maintenir les services environnementaux ciblés. Durant l'été 2023, 15 nouveaux diagnostics ont été réalisés pour aboutir à la signature de 10 contrats supplémentaires.

245 901 €

C'est le budget engagé en 2023 en faveur de 42 agriculteurs bénéficiaires du PSE.

Pour 2024, le budget prévisionnel a été fixé à 300 000 €.

Le financement du dispositif est assuré par m2A et sa régie de l'Eau, le SIVOM, et bénéficie d'une subvention de l'AERM (Agence de l'Eau Rhin-Meuse).



Des circuits courts et bio dans la restauration hors domicile

La promotion d'une agriculture durable passe par le développement des circuits courts et de l'agriculture biologique, notamment dans la restauration collective. C'est dans cette optique que m2A propose depuis 2016 l'opération « OPEBIO », en partenariat avec « Bio en Grand Est ».

En 2023, 14 975 € ont été investis pour accompagner les services périscolaires et d'autres structures à l'intégration dans leurs menus de produits locaux, sains et bio. Deux secteurs de communes (les collines et le Bassin Potassique autour de Pulversheim) ont également pu bénéficier de cet accompagnement, avec une piste de filière sur les céréales anciennes et des plantations de haies sur le secteur collines.

UNE COOPÉRATION EFFICACE POUR PLUS D' ACTIONS

Signée en 2022, une convention-cadre de partenariat vient acter la collaboration entre la Chambre d'Agriculture d'Alsace (CAA), la Ville de Mulhouse, le SIVOM de la région mulhousienne et m2A. Conclue pour la période 2022-2026, cette convention vise à coordonner les efforts des signataires, à consolider leurs actions respectives et à réaliser ensemble des actions nouvelles, en faveur de l'agriculture et du PAT.



Accompagnement des agriculteurs dans leurs projets

En 2023, 11 500 € ont été engagés par m2A pour Terres de Lien Alsace afin d'accompagner les communes et les agriculteurs dans leurs projets agricoles. L'objectif est de limiter l'étalement urbain et de développer l'agriculture urbaine et périurbaine à faible impact environnemental pour accroître la production vivrière et soutenir les producteurs engagés dans une agriculture à faibles intrants et/ou biologique et aux variétés adaptées au territoire. Cette aide a permis notamment l'accompagnement de 5 agriculteurs pour la reprise de leur ferme.



Mathieu Wicky, Les Fruits de l'Igeltal à Brunstatt-Didenheim

Des filières agricoles à faible impact sur la ressource en eau

Dans le cadre du Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC), m2A et les structures du Sud Alsace ont initié en 2022 une étude diagnostic des systèmes alimentaires en Sud Alsace (SASA). Portée par m2A, cofinancée par l'ensemble des partenaires du Sud Alsace et subventionnée à hauteur de 80 % par l'AERM, cette étude répond à quatre objectifs :

- Connaître l'offre et l'organisation des filières ;
- Définir les enjeux et les vulnérabilités par territoire et à l'échelle du Sud Alsace ;
- Organiser une synergie des actions dans un objectif de meilleure efficacité ;
- Coordonner les politiques d'intervention.

En 2023, 4 nouveaux ateliers sont venus compléter l'étude, permettant au Comité technique de débiter la phase de travail sur la priorisation, la mise en calendrier et la base des futures actions.

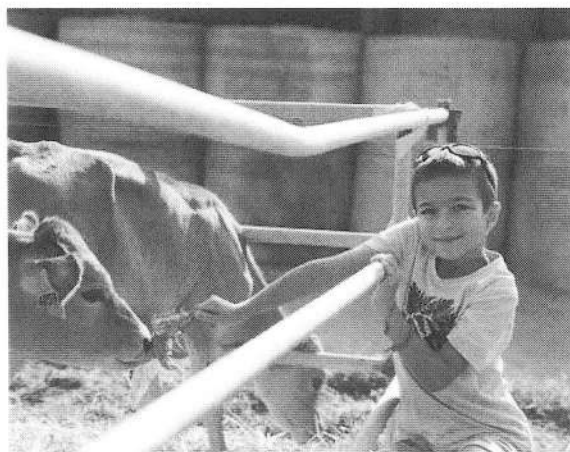
La grande « Marmite à projets »

Portée et financée par m2A, animée par Ecooparc, la « Marmite à projets » est un dispositif d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projets. Lauréat de « France relance », cet outil d'ingénierie et d'animation favorise la création, le suivi ou l'accompagnement d'activités et de projets répondant aux objectifs du PAT. 19 projets ont déjà été soutenus depuis 2022, avec l'aide financière de m2A (21 000 € investis en 2023, soit un total de 60 000 € sur 4 ans).

Le concours « Soyons Food : les Fermes de demain »

Venant concrétiser son ambition en matière d'agriculture durable, m2A a organisé en 2023 la 2^e édition de son concours « Soyons Food : les Fermes de demain ». Lancé en 2021 dans le cadre du PAT, ce concours a pour but d'encourager et d'aider les nouveaux agriculteurs du territoire. Chaque année, trois lauréats peuvent ainsi bénéficier d'une dotation financière de 5 000 €.

Les 3 fermes lauréates de l'édition 2022 du concours ont été dévoilées en mai 2023. Bravo à Landry Martin (Le Voisin Maraîcher, à Illzach), Hugues Schildknecht (Jardins de la Doller, à Lutterbach) et Mathieu Wicky (Les Fruits de l'Igeltal, à Brunstatt-Didenheim). ■



PROPRETÉ ET COLLECTE : DES SERVICES MOBILISÉS POUR LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS

Les services de propreté et de gestion de déchets de m2A œuvrent quotidiennement pour maintenir l'attractivité et la salubrité du territoire.

Grands nettoyages de printemps

Le 29 mars 2023, plus de 100 agents communautaires et municipaux du territoire de m2A ont participé à la 29^e édition du traditionnel nettoyage de printemps. Cette action engagée et écologique a permis le ramassage de plus de 7,8 tonnes de déchets sur les communes de Mulhouse et Pulversheim. Les communes de Bantzenheim et Berwiller ont elles aussi réalisé des opérations similaires.

Un second nettoyage de printemps, ou « Osterputz », a été organisé en avril sur le réseau routier de l'entrée de ville située dans le secteur du cinéma Kinopolis de Mulhouse. Cette opération a été menée par m2A et la Ville de Mulhouse, en partenariat avec la Collectivité européenne d'Alsace (CeA). ■

Lutter efficacement contre les dépôts sauvages

Système de collecte des déchets en porte-à-porte, accès à 15 déchèteries, présence de nombreux Points TRI sur l'ensemble du territoire, mise à disposition de 4808 corbeilles (dont 71 installées en 2023)... De nombreuses solutions sont proposées aux habitants pour faciliter la gestion de leurs déchets. Malgré cela, les agents du service propreté de m2A continuent d'agir pour lutter contre les dépôts sauvages et autres incivilités.

Parmi les grandes actions menées en 2023, m2A s'est engagée à réduire le nombre de mégots de cigarettes jetés sur l'espace public. Cette volonté passe par une contractualisation avec l'éco-organisme Alcome, agréé par les pouvoirs publics pour mettre en œuvre la filière à Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) des



produits du tabac. Ce contrat avec Alcome permet à m2A de percevoir différentes aides, notamment financières (environ 378 000 € par an), pour le nettoyage et l'achat de mobiliers de collecte, ainsi que la mise en place d'actions de sensibilisation et de communication.

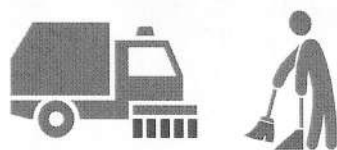
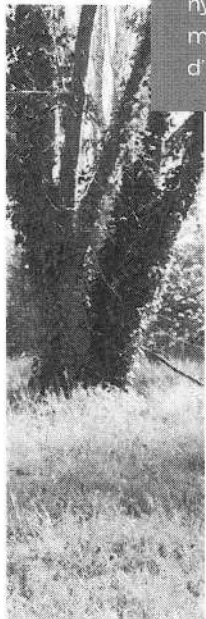
Pour lutter contre les dépôts sauvages et permettre l'identification des contrevenants, et ainsi leur interpellation et leur verbalisation, m2A et la Ville de Mulhouse ont également participé à un test de caméra dotée d'intelligence artificielle, avec l'entreprise Vizzia. ■

Collecte des déchets : une réflexion écoresponsable

Aujourd'hui, les biodéchets, principalement les déchets alimentaires, représentent encore 30 % des déchets ménagers des foyers. Afin de répondre aux besoins des habitants et d'optimiser la valorisation de ces déchets organiques, m2A et le SIVOM de la région mulhousienne ont lancé une étude concernant la collecte des biodéchets sur le territoire.

Cette étude a pour but d'examiner les différentes options de collecte (points d'apport volontaire, collecte à domicile...) et les solutions de traitement. Les collectes de biodéchets déjà existantes seront prises en compte dans les plans de déploiement de la collecte des biodéchets d'ici 2024-2025.

En parallèle, une seconde étude est actuellement réalisée sur l'ensemble de l'Agglomération pour définir les objectifs de verdissement et les choix énergétiques pour les véhicules de collecte des déchets ménagers (électricité, biogaz, biodiesel, hydrogène). La location d'une benne à ordures ménagères électrique va également permettre d'analyser cette énergie.



165

agents engagés pour la propreté
et le déneigement du territoire.

167

agents mobilisés pour la collecte
des déchets ménagers et assimilés
sur l'Agglomération.

87 752

tonnes de déchets collectés
dans 24 communes,

dont **61 546** tonnes d'ordures ménagères
résiduelles, **15 594** tonnes de collecte
sélective, **7 647** tonnes de verre,
2 195 tonnes de déchets verts
et **770** tonnes de biodéchets.



5 206

tonnes de déchets ramassés sur le territoire.

À Mulhouse, cela représente 520 tonnes
de dépôts sauvages et 4 050 pneus.

25 bennes à ordures ménagères

3 mini-bennes à ordures ménagères

14 poids lourds « transport »

(5 camions ampliroll,
7 camions-grue et 2 multi-bennes)

108 bennes (5 m³ à 30 m³)

740 conteneurs « points tri » (SIVOM)

161 795 bacs



m2A s'engage dans l'électromobilité

Afin de diminuer l'impact carbone de ses véhicules et d'améliorer les conditions de travail des agents, m2A a procédé au renouvellement de plusieurs véhicules, répondant aux dernières normes de dépollution (Euro 6) et de véhicules électriques zéro émission.

En 2023, l'Agglomération a ainsi fait l'acquisition de 2 vélos à assistance électrique (VAE), 13 véhicules légers électriques, 16 véhicules légers thermiques et 6 poids lourds (véhicules de collecte des déchets et balayeuses). Dans la continuité de cette action, une étude sur la décarbonation de la flotte de véhicules pour s'adapter aux évolutions réglementaires est prévue pour le 1^{er} semestre 2024. ■



m2A, c'est quoi ?
La collecte des déchets

ZÉRO DÉCHET ET RÉEMPLOI : LES ENJEUX ÉCOLOGIQUES DU TERRITOIRE

Déjà engagée dans un programme local de prévention des déchets (PLP), Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) poursuit ses efforts pour optimiser la réduction des déchets sur le territoire.



Inscrire davantage le territoire dans une démarche de transition écologique et le rendre plus résilient, tels sont les objectifs principaux du futur Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPD-MA) de m2A. Ce programme, en cours d'élaboration, favorisera notamment le bien-être des habitants (santé, lien social, engagement, pouvoir d'achat) tout en mobilisant de nouveaux acteurs et en développant l'économie circulaire.

En 2023, plusieurs groupes de travail thématiques ont proposé des actions dans le cadre des axes stratégiques du futur programme. Celui-ci devrait être finalisé courant 2024.

10^E ÉDITION DE LA SERD (SEMAINE EUROPÉENNE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS)

Vitrine de la prévention des déchets sur l'Agglomération, la 10^e édition de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets a connu une forte mobilisation avec plus de 256 actions, menées par 80 acteurs locaux. Le thème du réemploi a été particulièrement mis en avant, représentant plus de 72 % des actions proposées. Pour donner envie au plus grand nombre de participer à cet événement, l'Agglomération a étendu le calendrier de la SERD en proposant un programme de deux semaines intitulé la « Quinzaine m2A de Réduction des Déchets ».

Plus de 80 000 personnes ont déjà été sensibilisées à la réduction des déchets grâce à la SERD, dont 15 130 en 2023.

Visite de Danièle Goldstein à Soléa lors de la Quinzaine m2A de Réduction des Déchets





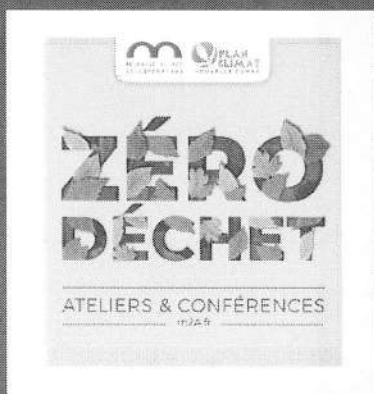
Espace Réemploi m2A installé à la Foire de Mulhouse

LE RÉEMPLOI À L'HONNEUR À LA FOIRE DE MULHOUSE

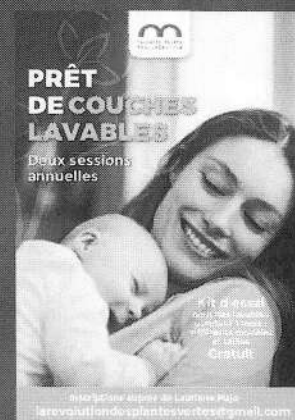
DES ATELIERS « ZÉRO DÉCHET » ACCESSIBLES À TOUS

Pour la deuxième année consécutive, m2A a proposé à ses habitants un panel d'ateliers et de conférences autour du « Zéro Déchet ». Entre consommation quotidienne, compostage, couture et univers du bébé, de nombreux sujets ont été abordés par plus de 400 participants.

Parmi la quarantaine d'activités pensées pour réduire les déchets et adopter des gestes alternatifs, deux nouveautés ont séduit le public : un atelier de réparation textile en partenariat avec l'école-fabrique « La Petite Manchester », et un atelier « trousse d'été » durant lequel les participants ont pu préparer leurs propres produits cosmétiques.



Très apprécié des visiteurs lors de sa première édition en 2022, l'espace « Réemploi » était de retour à la Foire de Mulhouse 2023. Regroupant plus d'une vingtaine d'acteurs (structures d'insertion et artistes) travaillant avec des matériaux et objets de seconde main, cet espace a pour but de sensibiliser à la revalorisation d'objets et à la réduction des déchets. Cette année encore, m2A a assuré la coordination, la communication et le financement de l'opération.



80 %

des familles ayant testé les couches lavables lors des ateliers « Zéro Déchet » ont déclaré vouloir en acheter et en utiliser au quotidien. Un bel exemple d'action efficace et impactante !

PRÉSERVER LA NATURE ET LA BIODIVERSITÉ DU TERRITOIRE

Dotée d'un patrimoine naturel remarquable, Mulhouse Alsace Agglomération s'engage en faveur de la protection et de la sensibilisation à la biodiversité.

Dans le cadre de la démarche GERPLAN (Plan de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain) menée en partenariat avec la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), m2A coordonne un programme annuel pour la préservation de la biodiversité, la qualité des paysages et la sensibilisation à la richesse de notre patrimoine naturel. Ce programme a pour objectif de mobiliser les divers acteurs locaux et de croiser leurs regards autour des enjeux collectifs du territoire. La CeA et m2A soutiennent les projets éligibles des communes et des associations, à hauteur de 40% et de 20%. En complément certains projets peuvent également être soutenus par l'AERM (Agence de l'Eau Rhin-Meuse).

m2A ET LE VOLLEY MULHOUSE ALSACE ENGAGÉS POUR L'AGRICULTURE DURABLE

En février 2023, à l'occasion du match opposant le Volley Mulhouse Alsace (VMA) à l'équipe de Nantes, les spectateurs ont eu le plaisir de découvrir un marché de producteurs locaux déployé dans les coursives du Palais des Sports. Cette initiative, portée par m2A et le VMA (Volley Mulhouse Alsace), a permis au public de profiter d'une offre alimentaire saine et gourmande. Un stand m2A « Soyons Food » était également installé pour présenter le Programme Alimentaire Territorial, soutenir les producteurs et valoriser les circuits courts.

L'Atlas de la biodiversité : un outil précieux pour le territoire

m2A est la première communauté d'Agglomération du Grand Est à avoir démarré un Atlas de la biodiversité en 2018, suite à un appel à manifestation d'intérêt lancé en 2017 par l'Office français de la biodiversité (OFB). Véritable outil stratégique, cet Atlas permettra de développer les connaissances sur la faune et la flore du territoire, et de mieux définir les enjeux en matière de préservation et de restauration du patrimoine naturel. Il jouera également un rôle majeur dans la sensibilisation des élus, des agriculteurs, des entreprises et du grand public.

Actuellement en cours d'élaboration, en concertation avec les communes de l'Agglomération, l'Atlas de la biodiversité de m2A sera dévoilé en 2024.

CHIFFRES CLÉS

9 régions naturelles ont été déterminées sur le territoire de m2A. Détaillées dans le futur « Atlas de la biodiversité », elles représentent :

- **2 861** espèces faunistiques, dont **133** espèces remarquables ;
- **997** espèces floristiques, dont **111** espèces remarquables ;
- **48** groupements végétaux dont plusieurs d'intérêt communautaire (Natura 2000).

Les équipes m2A mobilisées lors du match opposant le VMA à Nantes

m2A.
& moi

#NosAgentsOntDuTalent





Sensibiliser pour mieux protéger

La protection de l'environnement passe avant tout par la sensibilisation du grand public. C'est dans cette optique que m2A intervient auprès de ses habitants, et ce dès le plus jeune âge, par le biais d'actions pédagogiques telles que l'opération « Fermes ouvertes ».

Mulhouse Alsace Agglomération soutient également les communes, associations et acteurs locaux qui œuvrent pour la connaissance et la préservation de la biodiversité. Elle contribue notamment au fonctionnement de deux Centres d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (CINE), « Le Moulin Nature » à Lutterbach et « La Petite Camargue Alsacienne » à Saint-Louis, qui promeuvent la réduction des déchets, l'éco-citoyenneté ou le jardinage au naturel auprès du grand public et des scolaires.

En 2022, plus de
50 000 personnes
 ont été sensibilisées à l'écologie
 et à l'éco-citoyenneté sur le territoire de m2A,
 dont **35 000** enfants et adolescents.

Enfin, m2A délègue également à des partenaires et acteurs spécialisés la tâche de réaliser diverses actions de sensibilisation. Ainsi :

- **le Parc Zoologique et Botanique de Mulhouse** fait découvrir la faune exotique aux scolaires et aux visiteurs ;
- **le SIVOM de la région mulhousienne** attire l'attention des élèves de maternelle et d'élémentaire sur la réduction des déchets et le cycle de l'eau ;
- **l'Agence Locale de Maîtrise de l'Energie** conseille les particuliers et met en avant la rénovation du bâti en vue de réduire les déperditions d'énergie.

Sortie "La Nature près de chez moi":
 découverte de la zone verte du Mühlenfeld à Illzach

« La Nature près de chez moi »

Depuis 2020, les habitants de l'Agglomération sont invités à découvrir les différents espaces naturels du territoire grâce au programme de sorties « La Nature près de chez moi ». De mi-avril à octobre 2023, ces escapades gratuites et ludiques ont permis à 413 personnes de mieux comprendre la faune et la flore locale, et de prendre conscience des grands enjeux de la biodiversité.

Élaborées par m2A et les deux Centres d'Initiation à la Nature et à l'Environnement du territoire, ces sorties étaient l'occasion pour les participants de se reconnecter à la nature et de rencontrer plusieurs acteurs locaux. En journée ou en soirée, petits et grands ont su apprécier ces balades ludiques et inédites : observation du ciel étoilé, grimpe d'arbre, rencontre avec la chouette chevêche, initiation à l'apiculture ou à la photo nature... ■



42
 sorties gratuites
 ont été organisées en 2023
 dans le cadre du programme
 « La Nature près de chez moi »

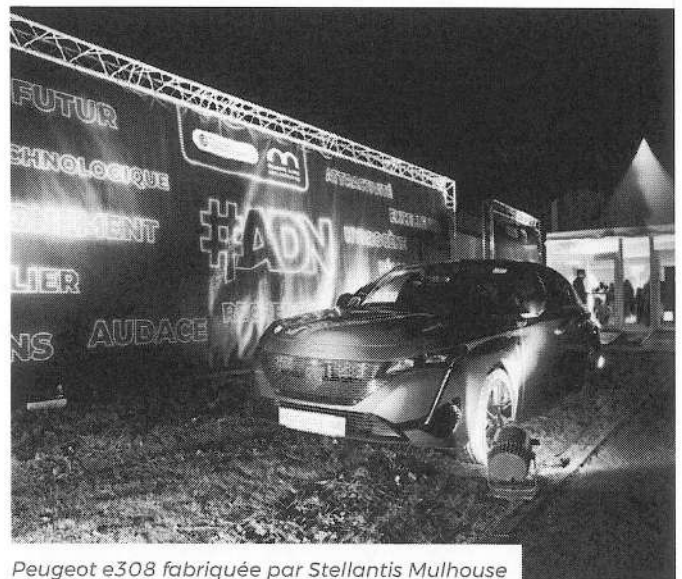
AMBITION .02

**UN TERRITOIRE
D'ACCUEIL
DYNAMIQUE**

UNE SOIRÉE PLACÉE SOUS LE SIGNE DE L'EXCELLENCE

Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) et la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole (CCI) se sont à nouveau associées pour présenter leurs vœux aux forces économiques du territoire, sur le site de Stellantis Mulhouse, lundi 23 janvier 2023.

**#ADN
BUSINESS**



Peugeot e308 fabriquée par Stellantis Mulhouse

STELLANTIS

Première cérémonie organisée depuis 2020, les Vœux au monde économique m2A/CCI ont rassemblé plus de 700 acteurs économiques et politiques sur le site de Stellantis Mulhouse, grâce à l'accueil de son Directeur Thierry Robert, présent pour l'occasion. Un choix de lieu notamment justifié par un projet majeur, soutenu par m2A. En effet, le site mulhousien du premier constructeur automobile français assure la production de trois nouveaux véhicules électriques : Peugeot 308 électrique (e308), Peugeot 308 break électrique (e308SW) et Peugeot 408 électrique (e408).



La boîte à questions m2A
avec les talents du territoire

VŒUX AU MONDE ECONOMIQUE 2023

#ADN

PAR
vos meil
sur les r
#m



Cette soirée, symbole fort du partenariat public-privé dynamique au sein de l'Agglomération, a permis de mettre en avant l'attractivité du territoire, à travers les passages de 19 intervenants. Grâce à leurs témoignages, ces talents et créateurs locaux ont illustré les enjeux d'aujourd'hui et de demain :

• Industrie du futur et décarbonation

- ~ Stéphane Wardeh, Directeur de NODARIUS
- ~ Frédéric Fournet, PDG ALSACHIMIE
- ~ Hervé Humbert, Gérant de BUTACHIMIE
- ~ Frédéric Hartmann, Directeur de BOREALIS

• Innovation et Recherche

- ~ Christophe Corne, PDG de Systancia
- ~ Vincent Roucoules, Directeur de l'Institut de Science des Matériaux de Mulhouse (IS2M)

• Talents et coopérations

- ~ Julie Unterreiner, meilleure jeune boulangère de France en 2021, Boulangerie Dietsch à Reiningue
- ~ Victor Berthelier, champion du monde 2022 de peinture automobile (WorldSkills 2022), Carrosserie Schwartzentruber à Wittenheim
- ~ Francine Schirmer, professeure au CFA Roosevelt
- ~ Christophe Hett, Président Délégation Mulhouse de la CMA
- ~ Denis Nass, Président de la Chambre d'Agriculture Alsace
- ~ Séverine McElroy, Présidente de la Fédération du BTP 68

• Attractivité, rayonnement européen et international du territoire

- ~ Laurent Riche, Président de l'Agence d'Attractivité Mulhouse Sud Alsace
- ~ Yann Ehrlacher, pilote double champion du monde des voitures de tourisme WTCR
- ~ Laziz Belkaï, producteur de cinéma
- ~ Mariella Kiény, Gérante du restaurant "Maison Kiény" à Riedisheim
- ~ Hervé Munck, Président de la startup Arketex
- ~ Tom Cardoso, Directeur du Centre de Réadaptation de Mulhouse (CRM)
- ~ Pierre-Alain Muller, Président de l'Université de Haute-Alsace (UHA)



m2A, ENGAGÉE DANS LA DÉCARBONATION DE SON ÉCONOMIE AVEC BLUE INDUSTRIES SUD ALSACE

Dans le cadre de son programme Blue Industries Sud Alsace, m2A vise à faire de l'Agglomération un territoire exemplaire dans la décarbonation compétitive de son économie.

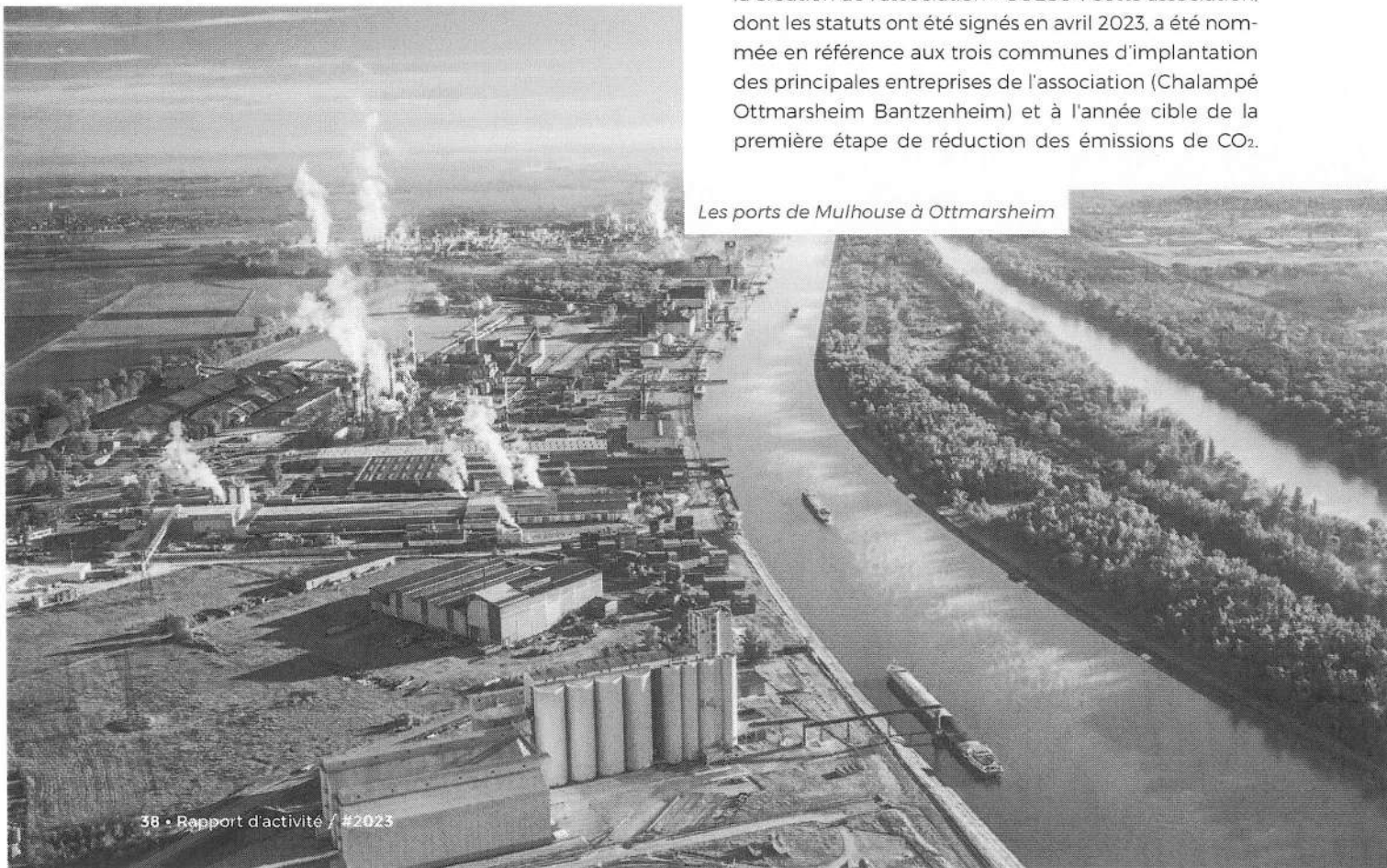
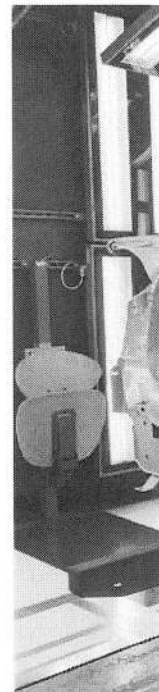


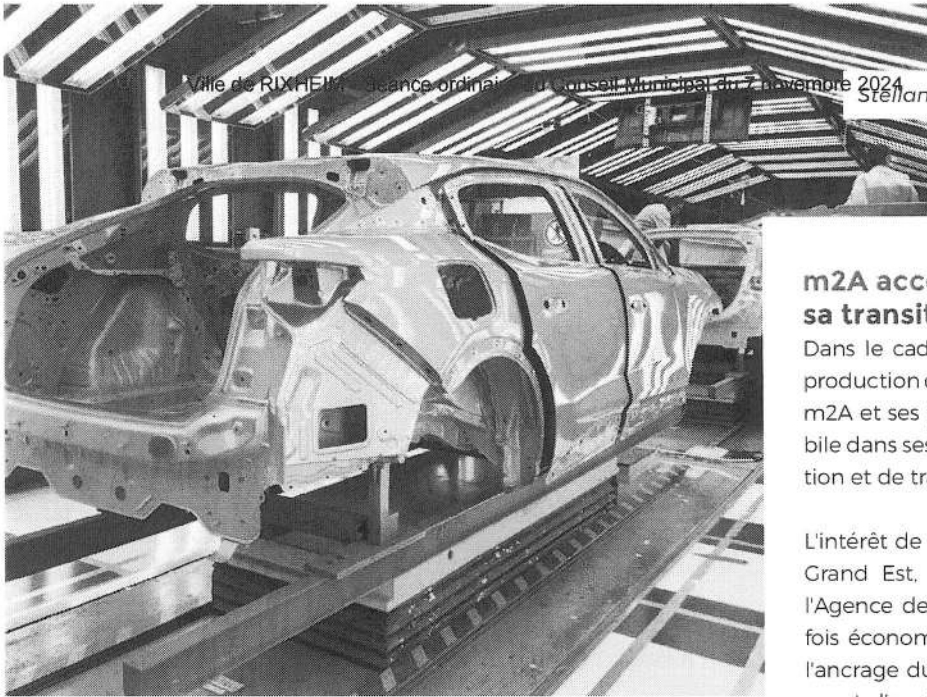
Avec le programme Blue Industries Sud Alsace 2022-2026, m2A souhaite accélérer la décarbonation de ses entreprises du territoire tout en leur permettant de rester compétitives. Elle agit ainsi en faveur d'une « croissance verte », en réponse aux enjeux écologiques et climatiques actuels.

COB30 : une association pour réduire nos émissions de gaz et préserver nos ressources

Pour répondre davantage aux objectifs de décarbonation du territoire, m2A s'est associé à Alsachimie, Borealis, Butachimie, B+T, Linde France, et GRTgaz avec la création de l'association « COB30 ». Cette association, dont les statuts ont été signés en avril 2023, a été nommée en référence aux trois communes d'implantation des principales entreprises de l'association (Chalampé Ottmarsheim Bantzenheim) et à l'année cible de la première étape de réduction des émissions de CO₂.

Les ports de Mulhouse à Ottmarsheim





m2A accompagne l'usine Stellantis dans sa transition industrielle et énergétique

Dans le cadre du projet de restructuration du site de production de Stellantis Mulhouse à Sausheim-Rixheim, m2A et ses partenaires accompagnent l'usine automobile dans ses opérations de compactage, de décarbonation et de transition énergétique.

L'intérêt de ce partenariat, conclu avec l'État, la Région Grand Est, la Communauté européenne d'Alsace et l'Agence de développement d'Alsace (ADIRA), est à la fois économique, social et environnemental. Il permet l'ancrage du site de Stellantis Mulhouse, le développement d'un écosystème électromobilité, et l'émergence de projets de décarbonation en lien avec d'autres industriels et le territoire. En 2023, il a notamment permis d'attirer de nouveaux investisseurs engagés dans le développement d'activités industrielles légères et logistiques, (VGP) et d'identifier des solutions de décarbonation au travers du réseau de chaleur urbain, et d'un projet de production de gaz renouvelable par la technologie de pyrogazéification. ■

Elle vise ainsi une réduction de 35% des émissions des gaz à effet de serre d'ici 2030, puis une neutralité carbone en 2050.

Pour atteindre cet objectif, la COB30 a répondu à l'appel à projet ZIBAC (Zone industrielle Bas Carbone) lancé par l'État pour accompagner les territoires industriels dans leur transformation écologique et énergétique. Pour m2A, il s'agit notamment de :

- conforter la plateforme chimique sur le territoire, en lui donnant les moyens nationaux de se décarboner ;
- valoriser son partenariat avec la plateforme au travers du projet d'extension du réseau de chaleur urbain ;
- développer le mix énergétique du territoire et les nouvelles filières liées à l'écologie circulaire ;
- amorcer de nouveaux partenariats publics/privés sur la gestion de la ressource Eau.

Le budget total pour le projet de Zone industrielle Bas Carbone de m2A s'élève à 4 M€, et devrait contribuer à terme un effet levier très important d'investissements industriels privés de plus de 100 M€.



DIX ANNÉES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

Cheffe de projet ZIBAC (Zone Industrielle Bas Carbone), Nathalie Karsch occupe depuis près de 10 ans le poste de Chargée de Mission au service du Développement économique de m2A. Elle apporte un soutien aux industriels dans leur action collective pour générer une impulsion positive sur l'ensemble du territoire.



7

acteurs composent la COB Trente, dont 3 acteurs qui constituent une plateforme de chimie d'Excellence mondiale et 3 acteurs du secteur de l'Énergie, avec le concours de m2A.

m2A.
& moi

#NosAgentsOntDuTalent

Enjeu : Accompagner les écosystèmes, filières et initiatives pour un développement durable, novateur et performant

UNE VÉRITABLE STRATÉGIE DE RECONQUÊTE INDUSTRIELLE

Avec l'obtention du label « Territoire d'Industrie Acte 2 », m2A renforce sa stratégie de reconquête industrielle et de développement du territoire.

En 2018, m2A avait répondu, au nom du territoire Sud Alsace*, à l'appel à projet national « Territoires d'Industrie ». La candidature avait été sélectionnée en 2^e position au niveau national, parmi 134 territoires. Cette labellisation a joué un rôle primordial dans la stimulation de la croissance économique du territoire, mais aussi le renforcement de l'attractivité de m2A et le développement d'une industrie plus verte. Elle a notamment facilité l'obtention d'aides financières pour les opérations de l'Accélérateur industriel et numérique de la Fonderie.

Pour maintenir cette dynamique enclenchée sur le territoire, m2A et le Sud Alsace ont renouvelé leurs engagements en rejoignant la seconde phase du programme « Territoires d'Industrie » pour la période 2023-2027. Cette nouvelle étape vient conforter les démarches déjà engagées en termes d'investissement et d'emploi industriel. Elle s'articule autour des axes suivants :

- la décarbonation et la mise en réseau des grandes plateformes industrielles du Sud Alsace ;
- la création d'une offre de services aux industriels, en matière d'ingénierie et de gestion de projets ;
- un appui aux territoires et aux entreprises en termes de communication relative aux projets sensibles, dans une perspective d'appropriation sociale.

**Les intercommunalités signataires du contrat « Territoires d'Industrie Sud Alsace » sont : Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) ; Saint-Louis Agglomération ; Sundgau, Sud Alsace Largue ; PETR Thur-Doller ; Pays Rhin-Brisach ; Centre Haut-Rhin ; Région de Guebwiller ; Vallée de Saint-Amarin ; Thann-Cernay ; Vallée de la Doller et du Soultzbach ; Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux.*



Fabrique Prospective : une année expérimentale pour m2A

En complément du programme « Territoires d'Industrie », m2A s'est engagée dans la démarche « Fabriques Prospectives » aux côtés de 8 autres territoires français. Ce programme expérimental, porté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), vise à améliorer l'attractivité des métiers et des compétences industriels sur le territoire. Il a pour but d'optimiser des processus de recrutement, de valoriser les métiers et les compétences associées, et d'améliorer la qualité de vie des salariés de l'industrie. Cette Fabrique Prospective est cofinancée par l'ANCT et la Banque des territoires, pour une durée d'un an à partir d'octobre 2023.

100 M€

sont investis chaque année par l'État dans le cadre du programme « Territoire d'Industrie »

m2A
 L'AMBIITION
 EUROPÉENNE

EUROPEAN AMBITION
 EUROPÄISCHE AMBITION

GESTION
 SOBRIÉTÉ
 DES RESSOURCES
 ÉNERGIES VERTES

SHINE
 GROUP

Salon BE 5.0

Salon BE 5.0 : l'industrie du futur à l'honneur

Pour sa 7^e édition, le salon international de l'industrie et des innovations « BE 4.0 » a été rebaptisé « BE 5.0 Industries du futur : prenez de l'avance » ; une nouvelle identité qui fait écho aux enjeux portés par la cinquième révolution industrielle, replaçant l'humain au cœur du monde industriel, aux côtés de l'intelligence artificielle. Organisé par le Parc Expo de Mulhouse, en partenariat avec m2A, la Région Grand Est et Grand E-nov +, ce salon met en lumière des solutions technologiques innovantes des exposants, allant de la startup aux géants de l'industrie mondiale. Un espace business favorise également les rencontres entre industriels et experts. Le prochain Salon BE 5.0 se tiendra les 26 et 27 novembre 2024.



Salon BE 5.0 :
 transformation de l'industrie

4 168

personnes ont visité le Salon BE 5.0
 les 28 et 29 novembre 2023.



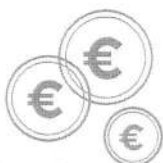
RENFORCEMENT DES FILIÈRES INNOVANTES : UN PARI POUR L'AVENIR !

Dans le cadre de son Projet de Territoire « Vision 2023 », m2A s'engage à soutenir les filières innovantes de son territoire et à développer les filières émergentes, moteurs de croissance pour l'intercommunalité.

Le plan de développement de l'innovation de m2A repose sur 3 axes principaux :

- 1. la mise en place d'un programme d'accompagnement des projets industriels** via la création de startup, en partenariat avec l'incubateur Quest For Industry ;
- 2. le lancement de la phase III de la démarche « Blue Industries »**, visant à la consolidation et à la création de filières nouvelles dans les domaines de la décarbonation, du carbone et de l'eau (prélevée dans la nappe), en lien avec l'association COB 30 ;
- 3. la structuration d'une nouvelle filière sur le territoire dans le domaine de la santé et du bien-être**, en collaboration avec Biovalley France, le Groupe hospitalier de la région de Mulhouse et Sud-Alsace (GHRMSA), l'Institut de recherche en hématologie et transplantation (IRHT) l'Université de Haute-Alsace (UHA) et des entreprises locales.

Pour m2A, ces actions contribuent notamment à renforcer la compétitivité économique du territoire, à développer des nouvelles filières à fort potentiel pour les entreprises et l'Agglomération, à favoriser l'attractivité de l'intercommunalité et à optimiser l'accueil de talents dans ces filières d'avenir. ■



170 000 €

ont été investis par m2A
pour développer les filières innovantes
(hors Pôle de compétitivité
et CPER recherche).

m2A ET L'UNIVERSITÉ DE HAUTE-ALSACE : UN PARTENARIAT POUR L'AVENIR

Avec la signature d'une convention cadre de partenariat, m2A et l'Université de Haute-Alsace (UHA) renforcent leur collaboration dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la formation.

Dans son Projet de Territoire « Vision 2023 », m2A a pour ambition d'affirmer son statut de territoire d'enseignement supérieur et de formation, tout en augmentant son attractivité dans une stratégie d'innovation. C'est dans cette optique, et dans la continuité de la collaboration préexistante, que m2A et l'UHA ont signé en 2023 une convention cadre de partenariat.

Ce partenariat affirme les objectifs communs de l'Agglomération et de l'UHA :

- le développement des filières d'avenir (cybersécurité, Intelligence Artificielle, décarbonation, nouvelles énergies, santé, matériaux avec notamment le programme Mat-Light...);
- l'attraction de nouveaux talents (étudiants, chercheurs, personnels...);
- l'accompagnement des spécialisations et l'irrigation du tissu économique ;
- le développement de l'attractivité du territoire, au niveau européen et international.

Pour l'ensemble de ce projet, m2A a inscrit dans sa programmation pluriannuelle d'investissements (PPI) une contribution financière de 5 000 000 € pour la période 2022-2026.



L'UNIVERSITÉ DE HAUTE-ALSACE (UHA) EN CHIFFRES :

- Plus de **10 000** étudiants accueillis chaque année ;
- Plus de **1 000** salariés
- **8** filières de formation et de recherche ;
- **1** service de formation continue ;
- **1** centre de formation d'apprentis universitaire ;
- **13** laboratoires de recherche.



Futur restaurant universitaire de l'Illberg

Le Resto' U de l'Illberg fait peau neuve

Depuis plus de 60 ans, le restaurant universitaire du Campus de l'Illberg, aussi appelé « Resto U' de l'Illberg », accueille chaque jour plus de 2 000 étudiants de l'Université de Haute-Alsace (UHA). En parallèle, sa cuisine dessert également en liaisons froides de nombreux sites départementaux tels que le restaurant de l'IUT de Mulhouse, le Campus de la Fonderie, la cafétéria du Learning Center ou le restaurant universitaire du Campus Grillenbreit à Colmar.

Véritable pilier de l'offre de restauration universitaire du Haut-Rhin, le Resto U' de l'Illberg est en cours de restructuration. Ce projet, porté par le Crous de Strasbourg, est soutenu par m2A et de nombreux partenaires. En plus de son offre de restauration, le nouveau Resto U' de l'Illberg proposera d'autres espaces adaptés aux étudiants et aux entrepreneurs locaux. Le bâtiment comportera notamment des salles de réception, une scène musicale, un espace de coworking, une salle de fitness et une terrasse extérieure.

Le chantier, dont le lancement a eu lieu en 2023, s'articule autour de la démolition et la reconstruction du bâtiment. L'ensemble du projet prend en compte les nouveaux enjeux environnementaux, en privilégiant par exemple l'utilisation de matériaux recyclés ou réemployés et l'installation d'un chauffage à base d'énergies renouvelables issues du réseau de chaleur de la Centrale Thermique de l'Illberg. L'offre de restauration est maintenue pendant toute la durée des travaux. ■

DES ACTIONS CIBLÉES POUR DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE LOCALE ET SOLIDAIRE

m2A met tout en œuvre pour promouvoir l'économie sociale et solidaire, afin de favoriser l'inclusion sociale et la dynamisation économique locale.



L'économie sociale et solidaire (ESS) désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement repose sur un principe de solidarité et d'utilité sociale. Afin d'ancrer l'ESS comme solution innovante face aux défis actuels sur son territoire, m2A a établi en 2023 une feuille de route stratégique. Elle repose sur 3 actions :

1. Renforcer la visibilité et la reconnaissance des structures de l'ESS ;
2. Optimiser le fonctionnement des acteurs de la création, de la cession et de la reprise d'entreprise et d'activité ;
3. Développer la présence d'acteurs de l'accompagnement à l'émergence et à l'accélération d'entreprises de l'ESS, et approfondir les enjeux d'innovation sociale sur le territoire.

La collectivité soutient et subventionne plusieurs structures locales dont les activités permettent de répondre aux enjeux de l'emploi, de la formation, de l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi, ainsi que l'inclusion des personnes en situation de handicap.

UN REGARD NEUF SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Fraîchement diplômée d'un Master 2 « Entreprises de l'économie sociale et solidaire », Marie Eckerlen a rejoint en avril 2023 les agents de la Direction Emploi, Formation, Insertion de m2A. Embauchée au poste de chargée de missions ESS, elle participe à la définition et à l'application des plans d'actions à l'échelle du territoire, tout en apportant un regard neuf sur la stratégie locale.



33

structures d'insertion par l'activité économique sont implantées sur le territoire de m2A.

m2A.
& moi

#NosAgentsOntDuTalent



Valorisation des structures d'insertion auprès des élus

Les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) sont des structures spécialisées, telles que des ateliers et chantiers d'insertion, ou encore des entreprises de travail temporaire d'insertion. Elles permettent aux personnes éloignées de l'emploi, pour des raisons sociales ou de santé, de bénéficier d'un accompagnement dans leur parcours d'insertion professionnelle.

Lors du forum des élus, les représentants des petites communes de m2A ont témoigné leur méconnaissance de ces structures. Pour valoriser les SIAE du territoire, les services de m2A ont ainsi travaillé à la création d'une brochure d'information à destination des élus de l'Agglomération. Elle présente la diversité des activités proposées par les SIAE du territoire.

Courts-circuits : un concours pour entreprendre autrement

Depuis 2016, m2A et la Ville de Mulhouse organisent le concours « Courts Circuits », avec l'appui de la MEF Mulhouse Sud Alsace, la Fondation MACIF et l'Agence de la Participation citoyenne. Chaque année, ce concours récompense des projets innovants dans le domaine de l'ESS, favorisant ainsi l'émergence de solutions créatives aux défis sociétaux. Il est ouvert aux particuliers, aux associations et aux entreprises qui imaginent des solutions efficaces en matière d'éthique et d'emploi.

En 2023, douze projets ont été présentés. 1 500 € ont été distribués par m2A au lauréat du projet Recycle Mulhouse (collecte de biodéchets à vélo), permettant ainsi sa mise en application. ■

UN SALON « RÉFÉRENCE » DANS L'AIDE À L'ORIENTATION EN ALSACE



À l'occasion de la 2^e édition du Salon de l'Orientation et de l'Évolution professionnelle, lycéens, étudiants, salariés et demandeurs d'emploi se sont réunis au Parc Expo de m2A, samedi 21 janvier 2023.

Organisé par Mulhouse Alsace Agglomération et de nombreux partenaires, le Salon de l'Orientation et de l'Évolution professionnelle se positionne comme l'un des grands salons de l'orientation en Alsace. Ce temps fort unique répond à un double objectif :

- donner aux jeunes la possibilité de trouver les réponses à leurs envies de formations, que ce soit en formation initiale ou par apprentissage, avec une offre adaptée pour chaque jeune ;
- permettre aux entreprises, industriels et artisans de venir informer directement le public sur leurs métiers, partager leur réalité et leurs besoins, et ainsi susciter des envies de les rejoindre dans le cadre de leur formation, par un parcours de formation initiale comme par la voie de l'apprentissage.



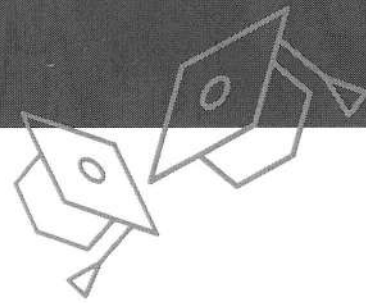


Les acteurs de la formation et de l'emploi mobilisés

Pour cette édition 2023, plus de 200 écoles, universités et organismes de formations publics et privés (contre 150 en 2022) ont proposé leur cursus post-bac dans des domaines très variés. Plus de 300 professionnels représentant tous les secteurs d'activité ont participé au salon pour témoigner et répondre aux questions des visiteurs. Un stand tenu par Mulhouse Alsace Agglomération a également permis de présenter les nombreux métiers de la collectivité.

Un partenariat public-privé remarquable

Le Salon de l'Orientation et de l'Évolution professionnelle s'est bâti dans une démarche de co-construction partenariale public-privé, avec l'ensemble des partenaires mobilisés : Sémaphore Mulhouse Sud Alsace, l'Université de Haute-Alsace (UHA), le Rectorat du Grand Est - Académie de Strasbourg, la Région Grand Est, l'Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie Alsace (UIMM), France Chimie Grand Est, la Maison de l'Emploi et de la Formation Mulhouse Sud Alsace (MEF), la Ville de Mulhouse, les Clubs du Sud-Alsace du Rotary International et le Parc des Expositions, qui accueille cet événement. ■



13 006

visiteurs pour l'édition 2023,
soit une augmentation de 44 %
par rapport à 2022.



Salon de l'Orientation
et de l'Évolution professionnelle :
le métier de conducteur de bus,
en partenariat avec Soléa

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : UN ENJEU ÉCONOMIQUE, SOCIÉTAL ET ENVIRONNEMENTAL

Planifier l'aménagement du territoire est une mission hautement stratégique, visant à maîtriser l'organisation des activités, des services et des hommes sur un territoire.



Les problématiques d'urbanisme, d'habitat et d'aménagement participent également au développement économique de l'Agglomération et à son attractivité. En 2023, m2A s'est investie dans plusieurs projets majeurs, notamment au niveau des zones d'activité et les quartiers d'affaires.

Modernisation du site Stellantis à Sausheim-Rixheim

m2A accompagne l'entreprise automobile Stellantis, située sur les communes de Sausheim et Rixheim, dans sa transition industrielle et la restructuration de son site de production. Deux gros projets ont été actés en 2023, participant à la transition de l'industrie sur le territoire de m2A et au développement de nouvelles filières :

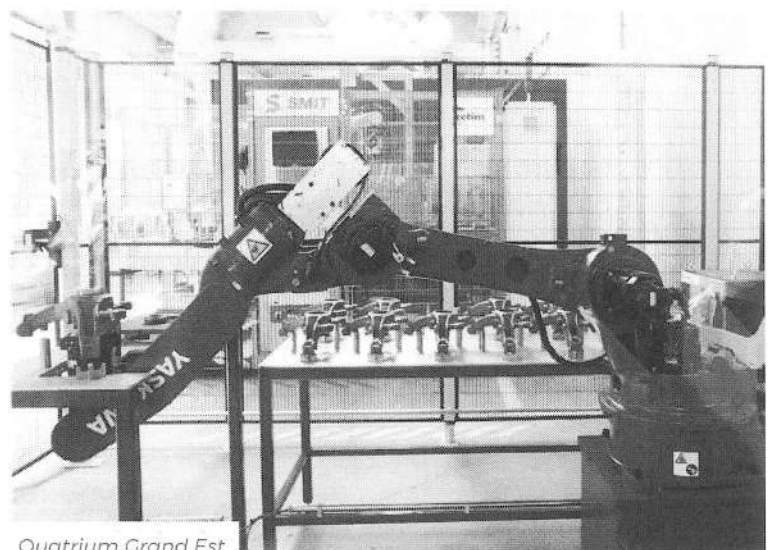
1. La cession de 12,5 hectares de terrain à la SAS Armau, qui aménagera ce foncier pour une vocation industrielle. Cette parcelle accueillera la société SOPREMA, avec l'implantation d'une usine de production de panneaux isolants. Cette dernière permettra la création de 160 emplois (80 directs et 80 indirects pour la 1^{re} phase).
2. La cession de 21 hectares à la société VGP, qui assurera la construction de 3 bâtiments à usage industriel et logistique. Ce projet de 95 000 m², de haute performance environnementale et disponibles à la location, devrait permettre la création de 525 nouveaux emplois.

m2A porte l'équipement de ces deux sites en réseaux publics, pour un investissement estimé à 5 M€.

Quartier Fonderie : la transformation se poursuit

Le quartier de la Fonderie, ancienne friche industrielle au centre-ville de Mulhouse, accueille le hub « Industrie du Futur et Numérique ». Il est composé d'entreprises, de startup, de formations et d'associations accompagnant la transformation digitale de l'industrie.

Après avoir acté en 2021 la réhabilitation par ses soins de bâtiments pour le Quatrium Grand Est et pour Technistub, la collectivité a attribué en 2023 les marchés de conception à deux cabinets d'architecture mulhousiens. La requalification des espaces publics, avec une place accrue donnée au végétal et ouverture vers les quartiers voisins, a aussi fait l'objet d'un concours de maîtrise d'œuvre. Les travaux démarreront en 2024.



Quatrium Grand Est

Le carreau Marie-Louise de Staffelfelden : une ambition économique

Ancien carreau minier et industriel, le parc d'activités Marie-Louise accueille désormais de multiples acteurs économiques sur le territoire de Staffelfelden. La reconversion du site en Zone d'activité économiques (ZAE) vient appuyer les atouts du site, qui jouit de l'attractivité des zones d'activité aux alentours et d'une desserte optimale. Plusieurs travaux d'aménagement récents, tels que la création de nouvelles routes et l'installation de totems signalétiques en entrée de site, ont participé à l'amélioration de l'accueil d'activités industrielles et logistiques dans la ZAE.

Gare TGV : un quartier d'affaires au cœur de l'Europe

Situé au cœur de l'espace d'innovation de m2A, à la frontière de la France, de l'Allemagne et de la Suisse, le quartier d'affaire Gare TGV s'intègre dans un écosystème européen dynamique grâce à l'accueil d'activités tertiaires supérieures.

En 2023, cette Zone d'aménagement concerté (ZAC) a été confiée à la société CITIVIA SPL, dans le cadre d'une concession d'aménagement active jusqu'en décembre 2030. Celle-ci répond à trois objectifs : la création d'une offre d'accueil à dominante tertiaire, l'affirmation d'un véritable quartier d'affaires autour de la gare, et la réalisation d'un espace vitrine de Mulhouse et de son Agglomération.



Inauguration du totem de la ZAE Marie-Louise à Staffelfelden

Quartier DMC : favoriser les activités créatives et émergentes

Le quartier DMC de Mulhouse est un site d'exception, autrefois propriété de la société Dollfus-Mieg et Compagnie, fleuron de l'industrie textile. Le processus de reconversion du quartier, entrepris en 2007 par la Ville de Mulhouse et m2A, a pour ambition d'en faire un lieu ancré dans le développement durable et fondé sur des « activités créatives et émergentes ». Les arts, la culture, le sport et le bien-être composeront quelques-unes des facettes de ce nouveau quartier urbain.

En 2023, les actions de m2A se sont principalement portées sur l'extension et l'ouverture du Climbing Mulhouse Center (voir encadré), mais surtout la reconversion du Bâtiment 62 et l'aménagement d'espaces publics. La fin des travaux de transformation du cœur de quartier est prévue en 2027. Ils permettent de desservir plus de 110 000 m² de bâtiments industriels à réhabiliter, sur un périmètre urbain de 28 hectares.



Climbing Mulhouse Center

LE CLIMBING MULHOUSE CENTER : une architecture d'exception

Situé au cœur de l'ancien site industriel DMC à Mulhouse, le Climbing Mulhouse Center (salle d'escalade indoor) a obtenu en 2023 le label « Architecture Contemporaine Remarquable » décerné par le Ministère de la Culture et la Drac. Pour permettre au grand public de découvrir cette salle et ses particularités architecturales, deux visites commentées ont été organisées lors des Journées européennes du patrimoine. D'autres bâtiments ont également été présentés au public lors des Journées de l'architecture, du 28 septembre au 31 octobre 2023.

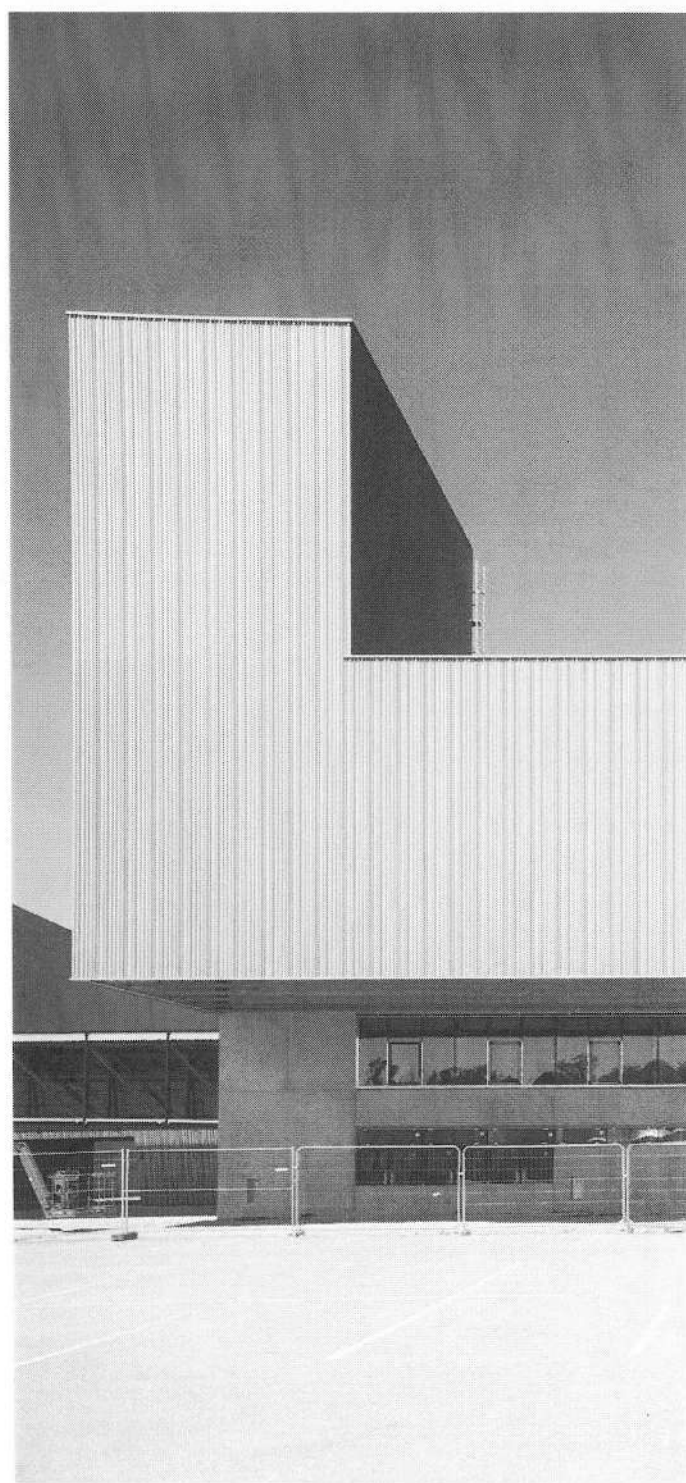
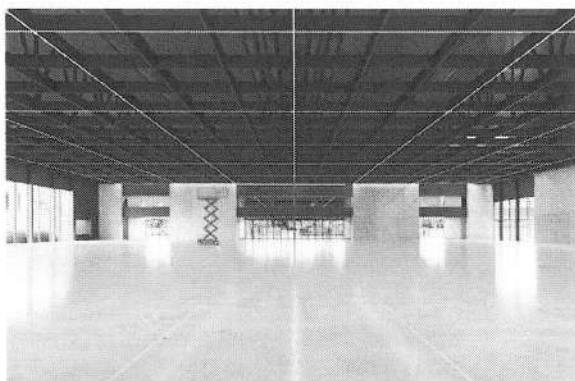
EXTENSION DU PARC EXPO : UNE NOUVELLE DYNAMIQUE POUR LE TERRITOIRE !

Outil clé de l'attractivité du territoire, le Parc Expo s'apprête à accueillir une nouvelle halle de 3 000 m² à l'automne 2024.

Ce projet d'envergure, investissement majeur soutenu par m2A, vise à transformer cet équipement en un lieu plus moderne, répondant aux besoins ainsi qu'aux ambitions de l'Agglomération. Initiés en 2022, les travaux se sont poursuivis en 2023.

Un investissement stratégique

Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), affectataire du Parc Expo et principale actionnaire de la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale - SAEML qui l'exploite, a débuté en 2022 le projet de construction d'une nouvelle halle de 3 000 m². Elle viendra ainsi compléter les 17 000 m² actuels dès l'automne 2024. Cet investissement répond à plusieurs enjeux : proposer un accueil de haute qualité aux exposants et aux visiteurs grâce à un équipement moderne, augmenter le nombre de manifestations et fournir plus de surface à louer lors des périodes de forte activité. Les travaux ont débuté en février 2022 par une première phase de dépollution du site et les travaux de clos couvert ont démarré en 2023. Le chantier se poursuit en 2024 par la réalisation des aménagements intérieurs.



Une halle signée René-Pierre Ortiz

Imaginée par René-Pierre Ortiz, associé-gérant du cabinet AEA Architectes, la nouvelle halle se veut sobre, vêtue de métal, en référence au passé industriel de la région. Elle bénéficie d'un éclairage naturel, grâce à des hauts jours périphériques, tout en conservant la fraîcheur intérieure en été. En cas de mauvais temps, un parvis extérieur permettra d'abriter plus de 500 visiteurs. Reliée au Hall 3 en vue de simplifier et d'optimiser la circulation dans l'ensemble du bâtiment, la halle est équipée d'un réseau technique souterrain. Il vise à garantir un accueil ultra qualitatif des manifestations. La nouvelle construction sera également équipée d'un système adapté pour faciliter la suspension d'éléments de signalétique.

8 millions d'euros de retombées

Ce projet bénéficie pleinement aux acteurs économiques et touristiques de l'Agglomération puisque la création de la nouvelle halle permettra d'accueillir, chaque année, une trentaine de manifestations supplémentaires ; soit 120 000 visiteurs et 4 000 nuitées en plus. Un dynamisme qui profite directement à l'économie locale. En effet, près de 8 millions d'euros de retombées sont attendus par année d'exploitation ! m2A mène ce projet avec le soutien de plusieurs partenaires et cofinanceurs : l'Union européenne (via le FEDER, Fonds européen de développement régional), la Région Grand Est, la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole (CCI), la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), la Ville de Mulhouse, l'Association Journées d'Octobre, le Crédit Mutuel, la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne, la Chambre de Métiers d'Alsace, le Crédit Agricole, la Caisse d'Épargne et la Chambre d'Agriculture d'Alsace. ■



RENOUVELLEMENT URBAIN : UNE PRIORITÉ AU SERVICE DE TOUS LES HABITANTS

m2A poursuit son engagement en faveur du renouvellement urbain dans quatre quartiers prioritaires de l'Agglomération.

Validé par le Conseil d'Agglomération en 2020, le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de m2A s'inscrit dans la continuité du 1^{er} Programme mené sur la période 2005-2019. Il vise à transformer les quartiers prioritaires du territoire en intervenant fortement sur l'habitat et les équipements publics.

Quatre quartiers de trois communes-membres de l'Agglomération sont directement concernés par le programme :

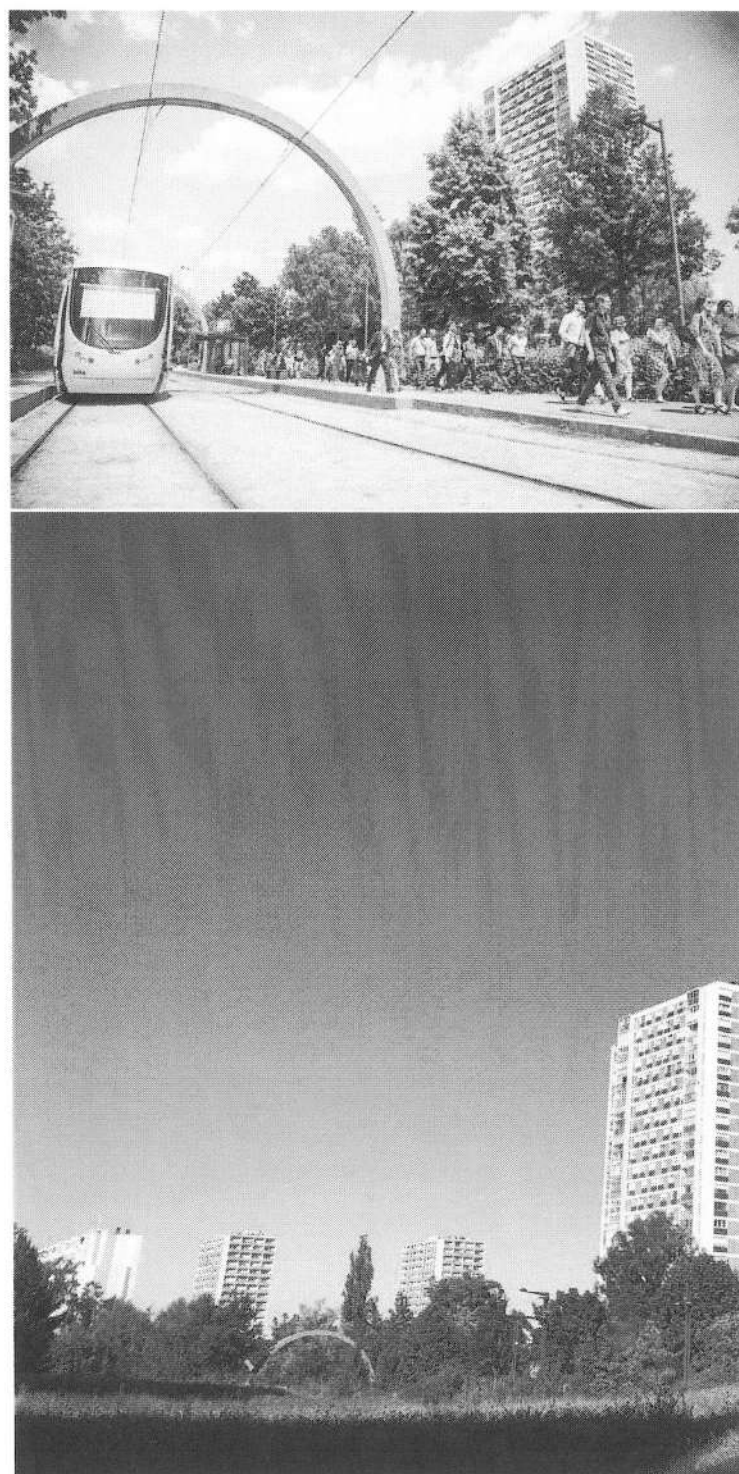
- le quartier des Coteaux, au sud-ouest de Mulhouse, identifié par une forme d'habitat de ZUP typique et plusieurs copropriétés dégradées ;
- le quartier Péricentre de Mulhouse, qui regroupe les quartiers anciens identifiés dans le 1^{er} programme, complétés par le quartier Fonderie, situé à l'ouest du centre-ville et en extension sud-ouest du quartier Briand ;
- le quartier Drouot-Jonquilles, situé sur les territoires de Mulhouse et d'Illzach ;
- le quartier Markstein-La forêt, à Wittenheim, mêlant à la fois des problématiques d'habitat social et de copropriétés dégradées.



Le programme de renouvellement urbain modifié représente un investissement total de

501,5 M€ HT

auquel m2A apporte une contribution nette de 14,2 M€.



Le quartier des Coteaux : vers une transformation totale

Ciblé parmi les quatre quartiers bénéficiaires du NPNRU de m2A, le quartier des Coteaux à Mulhouse fait l'objet d'un projet de restructuration totale. En effet, les logements, équipements et aménagements actuels ne répondent pas aux besoins et aux attentes des habitants, qui sont également confrontés à des problématiques de sécurité.

Les études menées sur le terrain ont permis d'identifier les principaux enjeux du quartier. Ce nouveau projet, plus ambitieux que celui initialement prévu, consiste à redonner leur place à l'eau et à la nature en ville, à requalifier les espaces publics pour créer davantage de liens entre les quartiers, à favoriser les mobilités douces, et à renforcer la qualité résidentielle sur la commune. Cette démarche passe notamment par la démolition de plus de 544 logements et la création de 354 logements sociaux.

Pour accompagner ce projet, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) a décidé en 2023 d'augmenter son soutien financier à hauteur de 65,2 M€. Cette somme vient s'ajouter aux 101,7 M€ de subvention déjà investis par l'ANRU en faveur du renouvellement urbain.



Signature d'une convention pluriannuelle entre m2A et l'ANRU, en présence de sa Présidente, Catherine Vautrin



Un engagement multipartenarial au service du territoire

Depuis sa mise en application en 2020, le NPNRU de m2A s'appuie sur une convention pluriannuelle, co-signée par l'ANRU, l'Agglomération, les communes, Action logement et les partenaires du projet.

Les projets portés par le NPNRU sont conduits par les Villes de Mulhouse, Illzach et Wittenheim, ainsi que les bailleurs sociaux concernés. m2A assure un rôle de coordination globale. Outre leurs différents maîtres d'ouvrage et l'ANRU, les projets sont financés par des partenaires institutionnels : Action Logement, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et le Département du Haut-Rhin. ■



LES JEUX SE VIVENT ICI !

Forte de son label « Terre de Jeux 2024 », m2A se mobilise autour de la dynamique olympique pour préparer la venue des athlètes de haut niveau et faire vivre la magie des JO de Paris 2024 (JOP) à l'ensemble de ses habitants !

Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) mène une politique sportive ambitieuse sur son territoire ! L'Agglomération offre des équipements premium, d'une qualité remarquable. 35 disciplines olympiques et paralympiques sont pratiquées au sein de 17 sites d'excellence sportive. Ces infrastructures de pointe ont été saluées par le Comité d'organisation des Jeux Olympiques (COJOP) qui a reconnu m2A comme 2^e Centre de préparation aux Jeux (CPJ) de France. Ainsi, tout au long de l'année 2023, m2A a accueilli de nombreuses délégations étrangères venues tester ses équipements sportifs d'excellence à l'approche des Jeux de Paris 2024. C'est ici que les jeux prennent vie !



Stage de l'équipe nationale féminine de volley-ball de Finlande

380

billets achetés par m2A pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Ces billets seront offerts aux enfants des périscolaires de m2A, aux élus, aux conseillers communautaires, aux référents « Terre de Jeux » des communes, ainsi qu'aux bénévoles volontaires qui encadreront le camp d'entraînement pré-olympique.



Terre d'accueil des athlètes de haut niveau

La dernière étape des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 se fera dans l'Agglomération pour près de 500 athlètes internationaux. L'année 2023 a été rythmée par la présence de nombreuses délégations sportives venues découvrir les équipements d'excellence de m2A avant l'arrivée officielle des sportifs en 2024 :

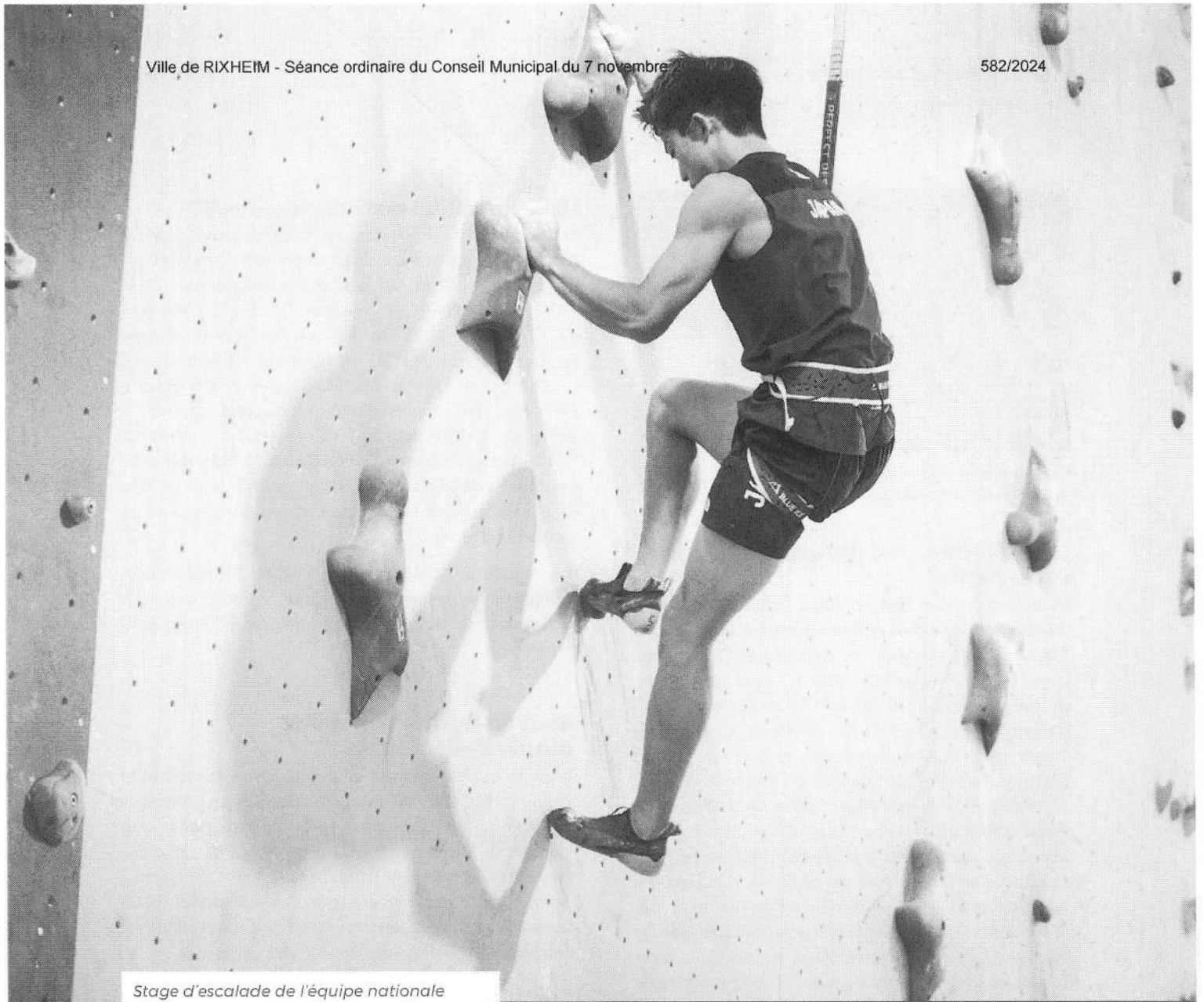
FÉVRIER 2023 : Visite d'une délégation du comité olympique de Taïwan pour l'organisation d'un stage de préparation olympique ;

MARS 2023 : Visite d'une délégation du comité olympique du Mexique pour l'organisation d'un stage de préparation olympique ;

JUIN 2023 : Stage de préparation du comité paralympique d'Ouzbékistan pour les Championnats du monde de para-athlétisme (17 médailles remportées) - Stage de l'équipe nationale féminine de France de volley-ball et de Finlande ;

JUILLET 2023 : Visite technique des représentants de « Panam Sports Organization » (PSO), accompagnés des comités olympiques du Pérou, du Chili, du Panama, du Costa-Rica, du Paraguay et de l'Argentine en vue de l'organisation du plus grand camp d'entraînement de l'histoire des JO en 2024 ;

AOÛT 2023 : Stage d'escalade de l'équipe nationale du Japon au Climbing Mulhouse Center - Visite de la fédération néo-zélandaise de natation pour l'organisation d'un stage de préparation olympique.



Stage d'escalade de l'équipe nationale du Japon au Climbing Mulhouse Center

PSO, plus grande délégation accueillie en France

Panam Sports Organization (PSO) regroupe 31 comités nationaux olympiques et paralympiques originaires d'Amérique du Sud : Antigua-et-Barbuda, Aruba, les Bahamas, la Barbade, le Belize, les Bermudes, la Bolivie, les Îles Vierges britanniques, les Îles Caïmans, le Chili, le Costa Rica, la Dominique, la République dominicaine, l'Équateur, le Salvador, la Grenade, la Guyane, Haïti, le Honduras, le Mexique, le Nicaragua, le Panama, le Paraguay, le Pérou, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, le Suriname, Trinité-et-Tobago, l'Uruguay et les Îles Vierges. Composée de plus de 370 athlètes et 170 entraîneurs, PSO est la plus grande délégation étrangère accueillie en France. Ces sportifs panaméricains, venus en France pour atteindre leur rêve, bénéficieront des infrastructures d'excellence de m2A.



Visite du comité olympique du Chili (membre de PSO)



Olympiades scolaires au Centre Nautique Aquarhin à Ottmarsheim

L'Olympisme, pour les grands et les petits !

Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) s'engage à promouvoir une pratique régulière du sport à tous niveaux et à véhiculer les valeurs de l'Olympisme auprès de la jeunesse. Dans cette démarche, plusieurs temps forts se sont déroulés en 2023 à destination des enfants du territoire. La Semaine Olympique et Paralympique en est un parfait exemple. Celle-ci s'est tenue du 27 février au 03 mars 2023 au Centre Sportif Régional Alsace (CSRA) et au Palais des Sports « Gilbert Buttazzoni ». Pour l'occasion, ces équipements d'excellence sportive de m2A ont accueilli 1200 élèves du territoire. Ces derniers ont été sensibilisés à la thématique de l'inclusion par le sport ainsi qu'aux bienfaits d'une pratique sportive régulière. Ils ont participé à divers ateliers sur le sport santé et ont également pu découvrir l'Olympisme et le Paralympisme grâce à différentes activités sportives : Basket-Ball, Judo, Tennis, Gymnastique, Rugby, Kin-Ball, Volley, Badminton, Handball, Tennis de table, Futsal, Cécifoot ultimate.

Par ailleurs, à un an des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 (JOP), l'Olympisme et le Paralympisme sont devenus le fil rouge de l'année scolaire 2022-2023 dans les écoles de l'Agglomération et les sites périscolaires m2A. Afin de mettre en avant les valeurs des JOP et de préparer l'événement à différents niveaux, plusieurs animations ont été proposées aux enfants telles que des Olympiades scolaires organisées au Centre Nautique Aquarhin.



m2A, c'est quoi ?
Le sport de haut niveau !

Une exposition en l'honneur des JO

En continuité de ses actions menées autour de la dynamique olympique, m2A a présenté l'exposition-événement « Paris, un centenaire olympique (1924-2024). La diversité du monde », du 13 septembre au 13 octobre 2023, au sein de son Centre Sportif Régional Alsace (CSRA). Conçue et réalisée par le Groupe de recherche ACHAC avec le soutien de la Délégation Interministérielle à la Lutte contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT (DILCRAH) et l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), l'exposition replace les Jeux, à l'aide de 11 panneaux, dans une perspective historique et un contexte français.

Elle retrace aussi le rôle de la Ville de Paris au cœur de cette longue histoire et évoque comment celle-ci a participé au développement des Jeux Olympiques modernes.

Tout un territoire mobilisé autour des JO 2024

m2A et ses 39 communes s'engagent à faire vivre la magie des JO 2024 au plus grand nombre en proposant des temps forts tout au long de l'année. Dans cette démarche, les référents « Terre de Jeux » des 39 communes de m2A se sont réunis pour la 1^{re} fois, le 31 janvier dernier, pour décliner ensemble un calendrier 2023-2024 autour des événements nationaux et des initiatives locales de promotion des Jeux Olympiques 2024.

Ainsi, à l'occasion du J-500 avant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, les communes de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) se sont mobilisées autour d'un défi sportif, coordonné par m2A : parcourir 500 kilomètres sur le territoire, entre le 11 et le 14 mars 2023. Record battu puisque 46 901,2 kilomètres ont été recensés sur 25 communes !

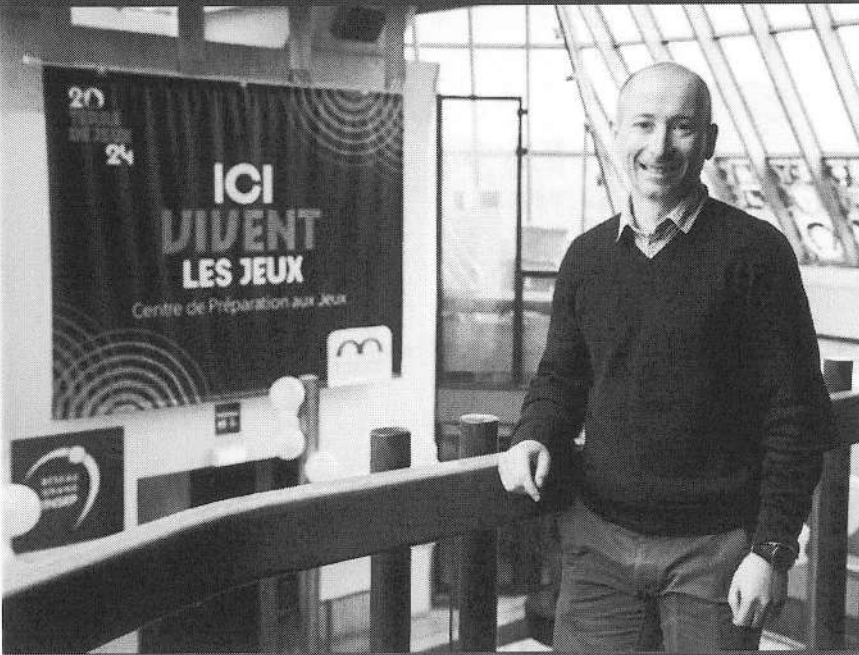
En l'honneur du J-300 des Jeux Olympiques 2024, samedi 30 septembre 2023, 39 sportifs du territoire se sont relayés vers le Centre Sportif Régional Alsace (CSRA) à Mulhouse. 8 parcours reliant les 39 communes de m2A ont ainsi été dessinés pour l'occasion. Les coureurs se sont vus accueillir par une haie d'honneur notamment composée de 8 athlètes de haut niveau. La célébration du J-300 s'est poursuivie au CSRA par une cérémonie officialisant le partenariat entre m2A et Panam Sports Organization (PSO). Lors de cette cérémonie, 39 enfants des communes de l'Agglomération ont tiré au sort le comité olympique ou paralympique de Panam Sports Organization associé à leur ville respective. Un instant symbolique qui souligne la dynamique olympique présente sur le territoire. ■

NICOLAS WOLF,
RÉFÉRENT « TERRE DE JEUX 2024 »

Agent au sein de la Direction des Sports de Mulhouse Alsace Agglomération, Nicolas Wolf est le référent « Terre de Jeux 2024 » de m2A. À ce titre, il coordonne le réseau des référents « Terre de Jeux 2024 » des communes, notamment via la mise en œuvre des actions autour de la dynamique olympique. De plus, Nicolas se positionne comme l'interlocuteur privilégié des JOP sur le territoire auprès des services et directions de m2A, ainsi que des partenaires externes français ou étrangers.

m2A.
& moi

#NosAgentsOntDuTalent



Célébration du J-300 des JO 2024 au Centre Sportif Régional Alsace (CSRA)

m2A, VÉRITABLE FLEURON TOURISTIQUE

À travers sa Direction « Tourisme et Musées », m2A s'engage à renforcer l'attractivité touristique et muséale de son territoire.

Paysages variés, lieux prestigieux, expériences uniques, nuitées insolites, parcs et musées remarquables... m2A dispose d'une offre touristique unique. L'Agglomération se positionne notamment comme 1^{er} pôle européen des musées scientifiques et techniques avec : le Musée de la Mine et de la Potasse et La Grange à Bécanes - Collection Lemoine, musées d'intérêt communautaire de m2A, la Cité du Train - Patrimoine SNCF, le Musée National de l'Automobile - Collection Schlumpf, le Musée Electropolis, le Musée de l'Impression sur Étoffes, le Musée du Papier Peint, le Carreau Rodolphe et l'Écomusée d'Alsace. Dans ce cadre, l'Agglomération a développé en 2022 une politique ambitieuse en matière de tourisme et de musées, menée remarquablement tout au long de l'année 2023 !



Une dixième bougie pour La Grange à Bécanes, musée rhénan de la moto

Après 10 ans d'existence, La Grange à Bécanes - Collection Lemoine, musée d'intérêt communautaire, a fait l'objet en 2023 d'une réflexion autour de son fonctionnement, de son développement et de sa visibilité sur le territoire de m2A et au-delà. Ce projet passe par la formalisation des partenariats entre m2A, la commune de Bantzenheim, propriétaire de la collection, et l'association des Amis du musée de la moto. La professionnalisation du site en ce qui concerne la conservation et la médiation auprès des publics a également fait l'objet du recrutement d'un agent spécialisé dans la conservation et la médiation du patrimoine culturel, dont l'arrivée est prévue courant 2024. Par ailleurs, une cérémonie officielle, qui s'est tenue le 25 juin 2023, a permis de célébrer comme il se doit le 10^e anniversaire de ce lieu chargé d'histoire !



Cérémonie des 10 ans de La Grange à Bécanes - Collection Lemoine



La construction de nouveaux partenariats scientifiques

Situé à Wittelsheim dans l'ancien vestiaire et l'ancienne lampisterie de la mine Joseph Else, le Musée de la Mine et de la Potasse conserve le patrimoine des mines de potasse et des mineurs alsaciens. Il est également un musée d'intérêt communautaire. Il présente notamment une collection de minéraux uniques au monde, qui attire un grand nombre de chercheurs, de géologues et de paléontologues des Universités de Poitiers ou de Strasbourg. Ces derniers sont les témoins et les garants de la mémoire minière qui a fait l'objet, en 2023, d'un travail de recherche et de préservation de la mémoire orale d'anciens mineurs ou de leur famille par les étudiants en histoire de l'Université de Haute-Alsace (UHA). Par ailleurs, les archives géologiques, sociales et historiques du musée ont également servi de base de recherche pour un mémoire de master 2, une thèse de doctorat et un projet de publication pour les 120 ans de la découverte de la potasse en 2024.



696 336

entrées dans les musées en 2023,
soit 12 % en plus par rapport à 2022
(622 826 entrées).

Imaginer la médiation de demain

Les 10 et 12 novembre 2023, le Musée Electropolis à Mulhouse a accueilli les équipes du festival Muséomix. Ce marathon créatif a rassemblé des équipes pluridisciplinaires chargées de concevoir des dispositifs de médiation innovants, en utilisant notamment les nouvelles technologies numériques. Ces dispositifs prennent la forme de prototypes fonctionnels qui sont ensuite testés par le public le troisième jour de la manifestation. m2A a soutenu cet événement à hauteur de 2 000 €.



Favoriser l'émergence de projets scolaires et universitaires

Les musées, parcs et sites culturels ont une véritable mission pédagogique de transmission et de partage de l'histoire locale auprès des publics scolaires et universitaires. À ce titre, m2A s'engage à :

- rendre les musées et équipements touristiques attrayants pour ce public ;
- encourager des partenariats entre écoles/universités, musées et équipements touristiques ;
- mettre en place des initiatives dédiées aux publics scolaires et universitaires.

Dans cette démarche, l'Agglomération a développé, en 2023, une brochure destinée aux enseignants et aux professeurs. Celle-ci présente l'offre pédagogique des musées et du Parc zoologique et botanique pour l'année scolaire 2023/2024.

Visite scolaire à l'Écomusée d'Alsace

Une 3^e étoile pour le Camping de l'Ill



Fraîchement rénové en 2022, le Camping de l'Ill a obtenu une troisième étoile au cours de l'année 2023. Labellisé « Territoire Vélo », il est un lieu d'accueil et d'hébergement parfaitement adapté aux cyclotouristes. Ce camping urbain bénéficie également d'une position idéale, au cœur d'un écrin de nature.

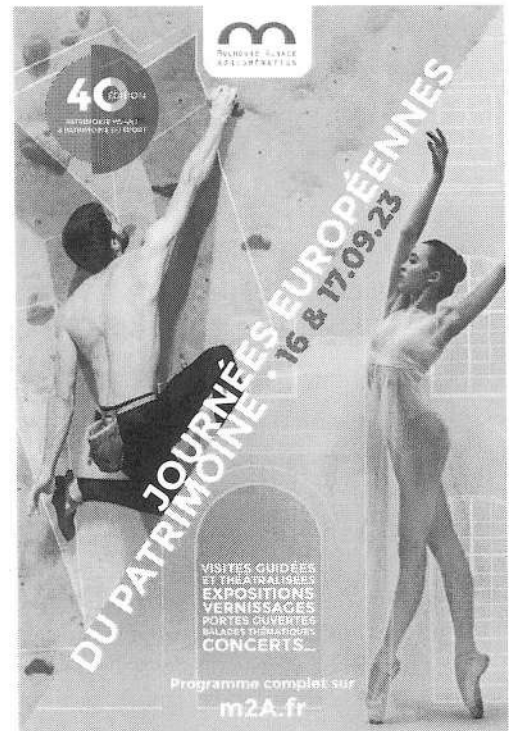
Coup de projecteur sur les musées et le Parc zoologique et botanique

À l'occasion du salon FestiVitas 2023, organisé au Parc Expo, m2A, l'Agence d'Attractivité Mulhouse Sud Alsace et les acteurs majeurs du tourisme se sont associés pour mettre en lumière l'offre muséale et touristique du territoire. Un stand, rassemblant huit musées scientifiques et techniques et le Parc zoologique et botanique, s'est ainsi tenu au salon du 03 au 05 février 2023. Les visiteurs ont alors pu redécouvrir : le Musée de la Mine et de la Potasse, La Grange à Bécanes - Collection Lemoine, la Cité du Train - Patrimoine SNCF, le Musée National de l'Automobile - Collection Schlumpf, le Musée Electropolis, le Musée de l'Impression sur Étoffes, et le Carreau Rodolphe. Une démarche qui s'inscrit dans une volonté de promouvoir le tourisme de proximité. ■

LE PATRIMOINE LOCAL À L'HONNEUR !

Les Journées européennes du patrimoine ont célébré leurs 40 ans en 2023.

Organisées par le Ministère de la Culture sur l'ensemble du territoire national, les Journées européennes du patrimoine offrent, le temps d'un weekend, une belle mise en avant des monuments et lieux d'exception de l'Agglomération. À l'occasion du 40^e anniversaire de l'événement, les acteurs locaux (communes, musées et associations) se sont mobilisés pour proposer une programmation riche et variée autour de deux thèmes : le **Patrimoine Vivant**, qui rend hommage aux coutumes et traditions propres à chaque commune et le **Patrimoine du Sport**, qui présente les infrastructures et les équipements sportifs. Habitants et touristes ont ainsi découvert les nombreux trésors cachés du territoire, à travers concerts, balades thématiques, portes ouvertes, expositions, vernissages, visites guidées et théâtralisées... Un programme étoffé qui reflète l'attractivité de la région mulhousienne ! ■



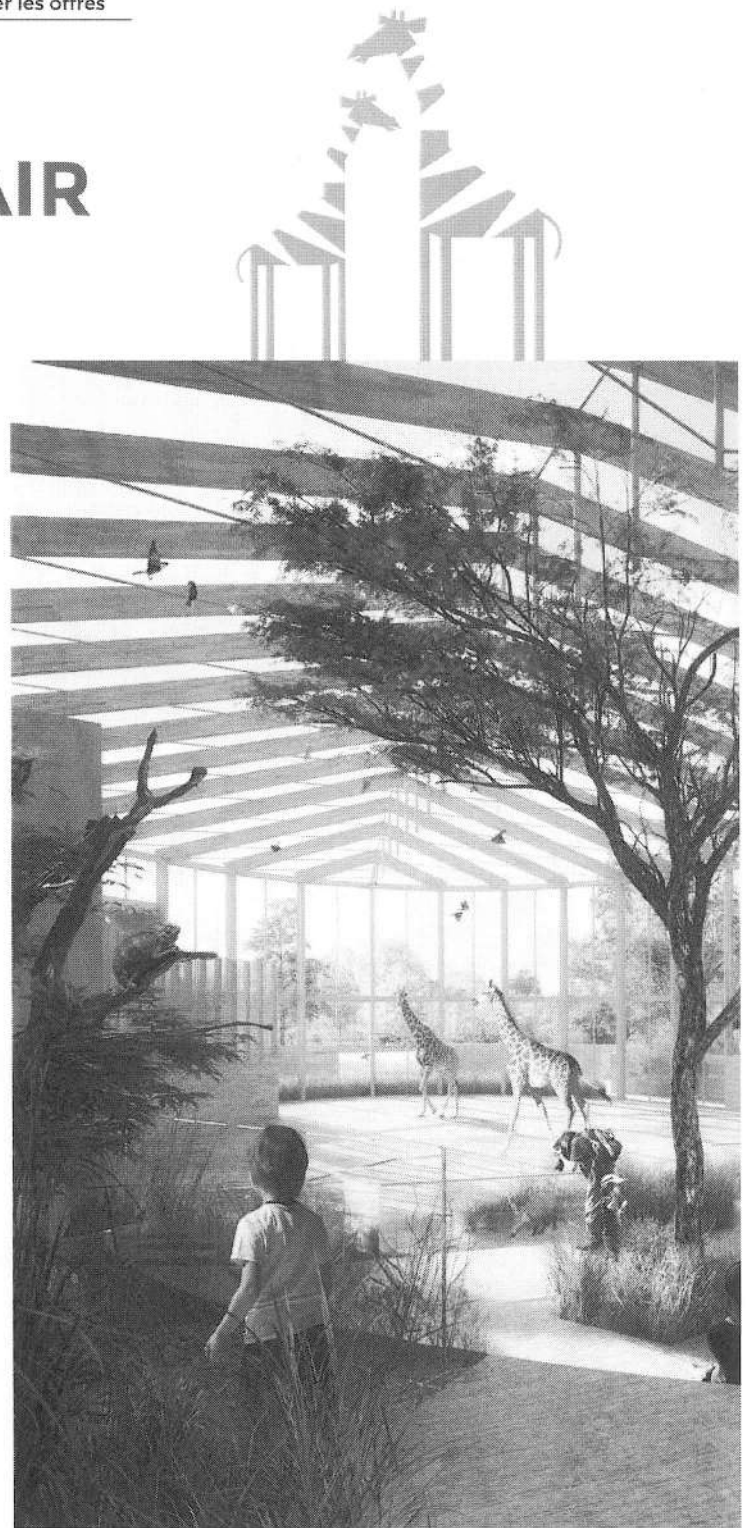
Visite de l'abbatiale d'Ottmarsheim lors des Journées européennes du patrimoine

155 ANS ET UN AIR D'AFRIQUE !

Pôle européen de conservation et de connaissances, le Parc zoologique et botanique de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) rayonne sur le territoire depuis 155 ans !

De « parc du peuple » ouvert en 1868 pour divertir les ouvriers, le Parc zoologique et botanique est devenu ces dernières années un pôle européen de conservation et de connaissances des espèces animales et végétales menacées. Avec son équipe de professionnels engagés, il porte haut les valeurs de la préservation des espèces, de la faune comme de la flore, et du bien-être animal. Les visiteurs font également l'objet d'une attention particulière, de l'habitant de l'Agglomération aux touristes du monde entier, sans oublier l'accueil de la communauté scientifique. En 2023, le Parc a soufflé sa 155^e bougie. Avec l'avancement du chantier « Horizon Afrique », un « air d'Afrique » s'est ressenti tout au long de la saison.

Chantier en cours du projet Horizon Afrique



Visuel de la future loge des girafes

Horizon Afrique se dessine

Après l'enclos australien (2012), l'Espace Grand Nord (2014), l'enclos asiatique (2016) et la Petite Amazonie (2017), un nouvel espace ouvrira officiellement ses portes en 2025 : « Horizon Afrique ». Plus grand projet réalisé par le Parc zoologique et botanique de Mulhouse (m2A), il représente un aménagement important d'1,5 hectare, porté par Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) et ses partenaires. Ce projet, en

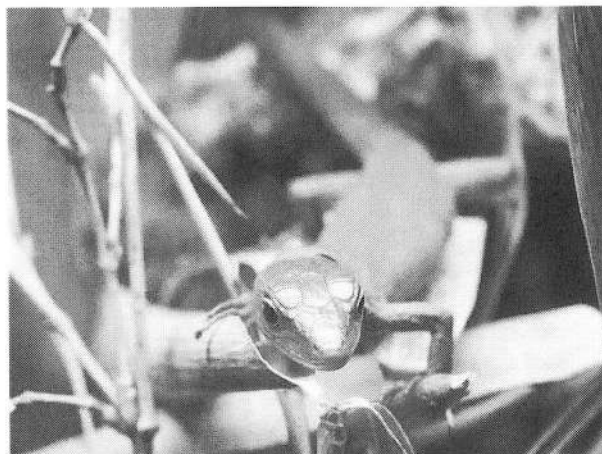


continuité des actions de conservation menées par le Parc, a pour objectifs de sensibiliser les visiteurs à deux écosystèmes africains menacés, la forêt tropicale de Haute-Guinée et la savane arbustive, en offrant une expérience immersive au public. Le Parc accueillera de nouvelles espèces protégées par un EEP (EAZA Ex-situ Program). Girafes, gazelles, hippopotames nains, amphibiens, reptiles et insectes menacés rejoindront la nouvelle zone « Horizon Afrique » sur une cinquantaine d'espèces au total. Le chantier a pris forme en 2023, notamment avec la création des bâtiments de la « zone sèche » (gazelles, autruches, girafes) et les travaux de terrassement du belvédère qui offrira une vue à hauteur des girafes. En parallèle, certaines espèces de la nouvelle zone sont arrivées au Parc au cours de l'année.

Une saison anniversaire rythmée par des nouveautés

L'année 2023 est placée sous le signe de l'innovation pour le Parc. En effet, le service pédagogique a développé deux parcours numériques immersifs, à découvrir à l'aide de QR codes. Le premier parcours célèbre l'anniversaire du Parc en plongeant les visiteurs dans son histoire à travers une dizaine de panneaux. Le second parcours comprend une vingtaine de panneaux montrant les animaux comme on ne les a jamais vus ou entendus.

Cette saison 2023 a également vu la création du terrarium malgache, situé à la singerie. Serpents, lézards et amphibiens partagent ce nouvel espace. Les visiteurs peuvent ainsi y observer les boas de Madagascar, ainsi que les geckos (*Phelsuma klemmeri* et *Phelsuma standingi*) et les grenouilles tomates (*Dyscophus guineti*). ■



1^{er}

site touristique du Haut-Rhin
et 3^e d'Alsace

295 000
visiteurs en 2023

11 994
scolaires accueillis
par le service pédagogique

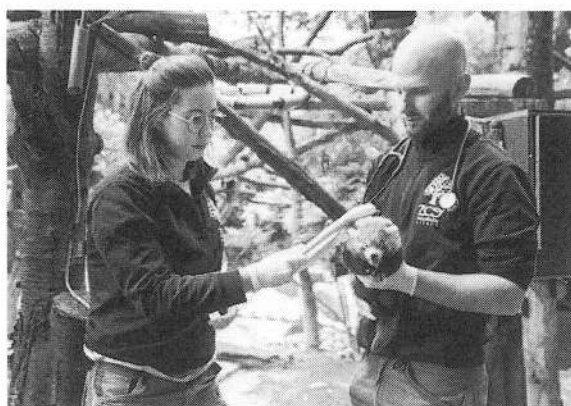


Chantier Horizon Afrique

DES NAISSANCES INÉDITES, RÉEL MESSAGE D'ESPOIR

Acteur engagé pour la conservation des espèces, le Parc a vu plusieurs naissances se réaliser grâce au travail de patience et d'observation des soigneurs.

Conscient et soucieux des nombreuses menaces auxquelles font face les espèces animales, le Parc zoologique et botanique de Mulhouse (m2A) est expert de la conservation. Il est l'un des zoos européens les plus impliqués dans la conservation in situ avec 86 espèces concernées par un programme européen d'élevage (EEP) de l'EAZA (Association européenne des zoos et aquariums), 9 de ces programmes étant directement gérés par le Parc. Les EEP ont pour objectif de favoriser l'élevage, en dehors du milieu naturel, d'espèces menacées. En 2023, grâce à l'expertise du Parc zoologique et botanique en matière de conservation in situ, des animaux en danger d'extinction ont vu le jour. Ces naissances constituent ainsi un réel message d'espoir.



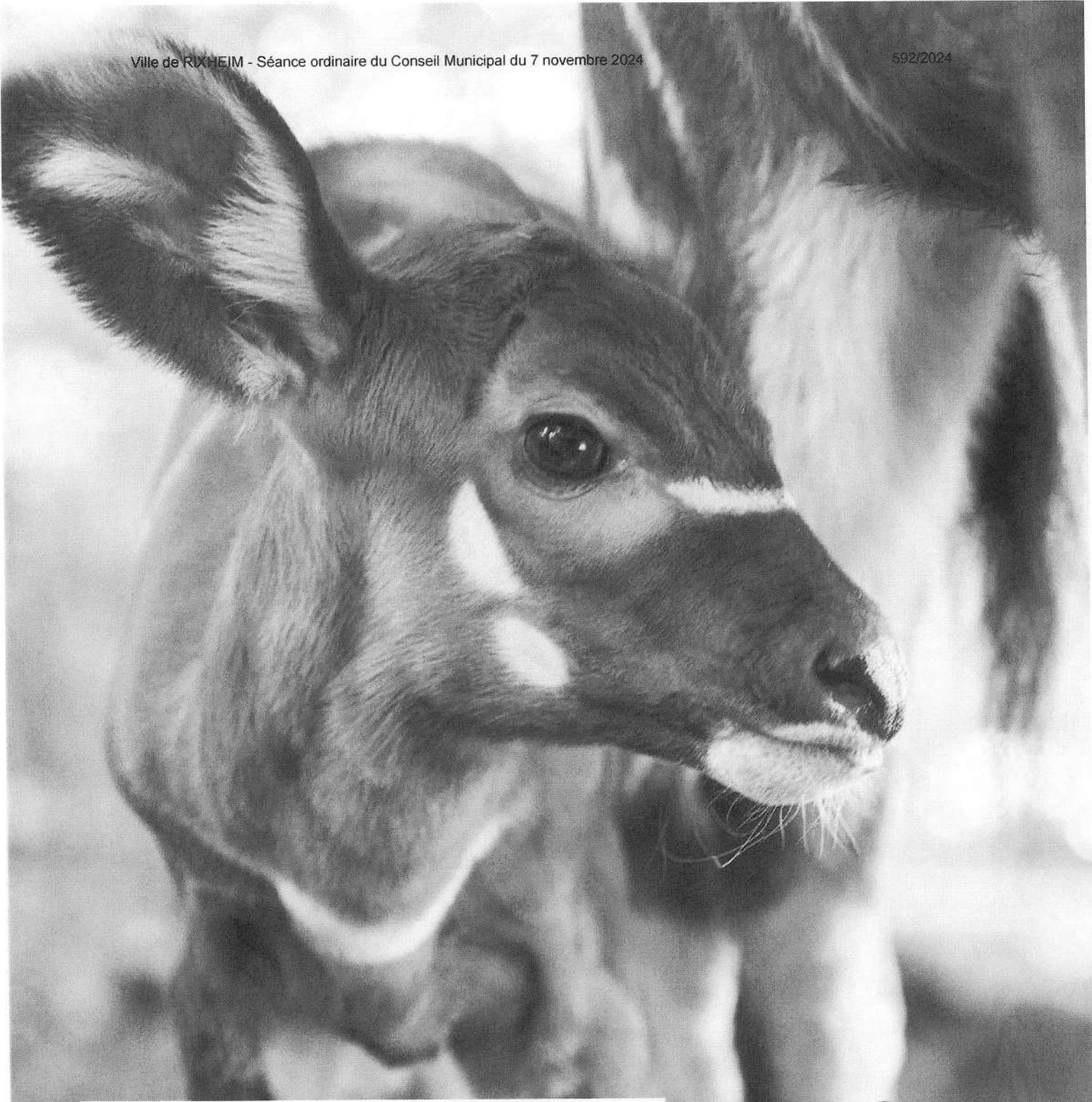
Shanti et Haku, les pandas roux

Le 02 juillet 2023, deux bébés pandas roux ont pointé le bout de leur museau : Shanti, la femelle, et Haku, le mâle. Ils sont nés du couple formé par la mère Asa et le père Ima, tous deux accueillis dans le cadre d'un EEP. Cette double naissance, qui est une première pour le Parc, contribue ainsi à la préservation de l'espèce. En effet, déclaré « Mammifère le plus mignon du monde » en 1825 par le zoologiste français Frédéric Cuvier, le panda roux est classé « en danger » dans la liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN Red List).

Le bongo des montagnes : naissance exceptionnelle

Un bongo des montagnes, espèce originaire du Kenya, est né le 07 juillet 2023. Sa mère Olaika a rejoint le Parc en 2022 avec sa sœur Kaya. La rencontre avec le mâle Jamba a été fructueuse puisqu'après 9 mois et demi de gestation, l'équipe du Parc a pu assister à la naissance du petit mâle. Cette naissance est une première pour le Parc et porteuse d'espoir pour l'espèce. Celle-ci est en danger critique d'extinction dans son milieu naturel. La naissance de ce jeune bongo est donc une excellente nouvelle pour le programme d'élevage européen EEP qui comptait 173 individus dans sa population en 2022. ■





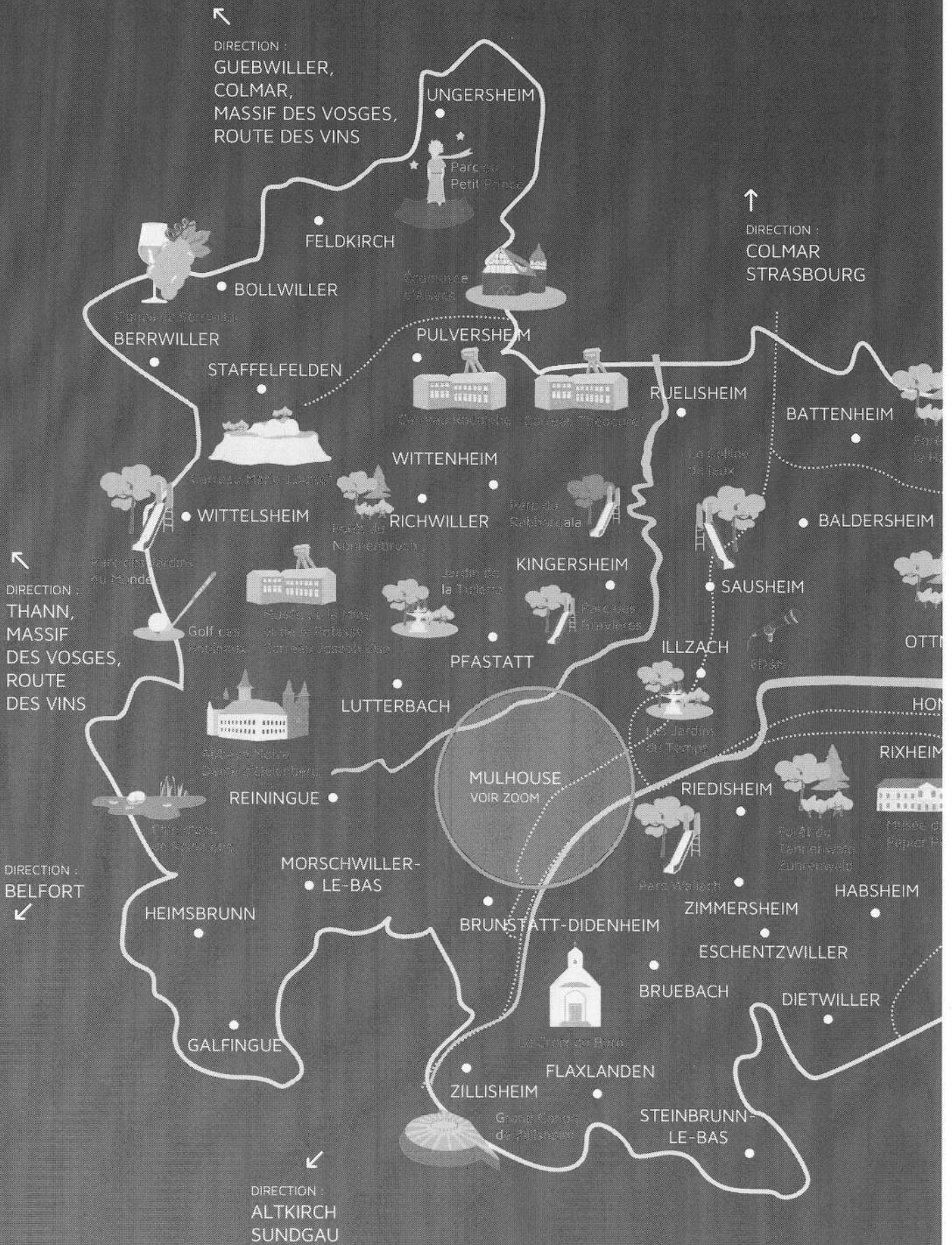
Le bongo des montagnes, né au Parc zoologique et botanique en juillet 2023

1 235
animaux

168
espèces animales,
dont 86 menacées de disparition
dans la nature et protégées
par un EEP

3 500
arbres et plantes

19
projets de conservation
in situ soutenus par le Parc



AMBITION .03

**UN TERRITOIRE SOLIDAIRE
AU SERVICE DE TOUS
SES HABITANTS**

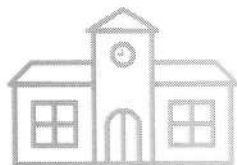
DE NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS POUR LE BIEN-ÊTRE DES ENFANTS

m2A s'engage aux côtés de ses 39 communes à proposer une offre de service adaptée aux besoins des habitants.

Dans cette démarche, l'Agglomération a engagé un programme ambitieux d'investissement notamment en matière de périscolaire. Ce programme s'est poursuivi durant l'année 2023 avec l'ouverture de nouveaux sites.

Habsheim : un nouveau site périscolaire

Après une étude de faisabilité et pour répondre aux besoins des enfants du périscolaire, la commune de Habsheim et m2A, en co-maîtrise d'ouvrage, ont initié la construction d'un espace de restauration dédié aux enfants en classe de maternelle, ainsi que la rénovation des salles d'activités. En effet, avant la réalisation de ces travaux, les enfants des classes élémentaires de Nathan Katz déjeunaient au collège Henri Ulrich de Habsheim. Les élèves de maternelle occupaient, quant à eux, une salle mise à disposition par la commune dans l'école maternelle Nathan Katz.



102

sites périscolaires dont 67 en régie
et 35 en gestion déléguée

16 036 enfants accueillis en périscolaire

8 078 places le midi et 5 031 places le soir

7 500 repas servis le midi et 4 500 goûters le soir.

Le groupe scolaire Nathan Katz rénové bénéficie désormais d'un équipement périscolaire de qualité, pour un accueil plus adapté au rythme des enfants, avec une restauration possible sur place et de nouveaux espaces d'activités. Le projet comporte une extension attenante à l'école maternelle, comprenant un espace de restauration pour 60 élèves (maternelle) en un service, un office et un bureau pour le responsable. En outre, le projet intègre la rénovation de deux salles de l'école maternelle dédiées aux activités périscolaires et la mise aux normes des sanitaires de l'école. Par ailleurs, la rénovation de deux salles au sein de l'école élémentaire, dédiées aux activités périscolaires, a également été prise en compte.

220 enfants peuvent être accueillis le midi
et 124 le soir.

305 enfants ont bénéficié du service d'accueil
périscolaire de Habsheim pour l'année scolaire
2022/2023, soit un taux de prise en charge
de 68 % des élèves du groupe scolaire Nathan Katz.

631 629 € HT investis par m2A et la commune.



Site périscolaire de Habsheim



EN AVANT POUR LES J.O. 2024 !

Dans le cadre du programme « Terre de Jeux 2024 » et des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, le service Péricolaire s'est engagé, aux côtés du service des Sports de m2A, à mettre en place une série d'actions et de rencontres entre les enfants des différents sites. Ces actions, débutées en janvier 2023, se sont clôturées le 23 juin 2023 à l'occasion de la Journée nationale olympique et paralympique. Les enfants ont alors découvert les valeurs des J.O. dans une démarche d'inclusion et de partage. Au total, 67 sites périscolaires ont participé à ce projet, mobilisant plus de 4 500 enfants. Un bilan extrêmement positif !



L'Olympisme s'invite
au périscolaire m2A

Flaxlanden : un lieu d'accueil périscolaire unique

Mulhouse Alsace Agglomération assure depuis 2012 la gestion en régie directe du périscolaire de Flaxlanden. Jusqu'à présent, les enfants étaient accueillis dans deux sites proches mais distincts :

- « **L'Atelier** », 3 rue des écoles : il s'agit d'une salle d'environ 25 m² dans un bâtiment indépendant situé dans la cour de l'école élémentaire, réaménagée pour l'accueil de loisirs ;
- **la salle municipale Inwiller**, rue du fossé : cette salle d'environ 80 m² avec une cuisine équipée séparée, se situe en sous-sol de l'école maternelle. Elle devait être régulièrement réaménagée avec le mobilier périscolaire en fonction des autres usages du lieu.

38 places étaient alors disponibles. Face à ce constat, ainsi qu'à l'exiguïté des locaux et les contraintes liées à l'exploitation de la salle municipale Inwiller, la commune et m2A ont réfléchi à un projet de nouveau site périscolaire pour améliorer les conditions d'accueil des enfants.



Site périscolaire de Flaxlanden

En parallèle, la commune de Flaxlanden portait un projet d'investissement de type « Maison pour Tous » afin d'y réunir la bibliothèque municipale et les associations de son territoire, dont Trisomie 21 Alsace. C'est tout naturellement que ce nouveau site périscolaire a été intégré à ce projet solidaire. Cette « Maison pour Tous » est construite dans le prolongement de l'école élémentaire, qui a également bénéficié de travaux de rénovation et d'accessibilité. Elle accueille donc :

- au rez-de-chaussée, le nouveau site périscolaire,
- au 1^{er} étage, la bibliothèque municipale,
- sous les combles un local pour l'association Trisomie 21 Alsace, association qui soutient et accompagne les personnes porteuses d'une trisomie 21 dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin. Son implantation à Flaxlanden, au sein de la Maison pour Tous, s'appuie sur un projet avec la commune de ludothèque inclusive unique, favorisant la mixité des publics pour les enfants de Flaxlanden, que ce soit sur le temps scolaire, périscolaire ou extrascolaire.

Réparti sur une surface de 250 m², le nouveau site périscolaire de Flaxlanden est composé de :

- 2 espaces d'activités
- 1 salle de restauration, avec des parois d'isolation amovibles pour permettre de réunir les espaces au besoin,
- 1 office,
- 1 bureau pour la responsable de site,
- des sanitaires enfants et des sanitaires adultes. ■

48 enfants peuvent être accueillis le midi et 24 le soir, grâce à cet agrandissement.

64 enfants ont bénéficié du service d'accueil périscolaire de Flaxlanden pour l'année scolaire 2022/2023, soit un taux de prise en charge de 70% pour l'école de Flaxlanden.

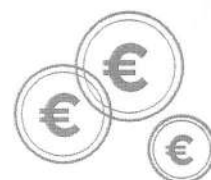
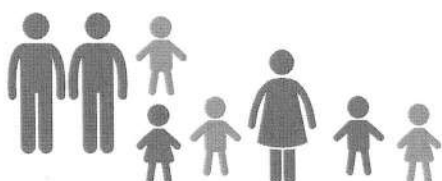
750 000 € HT investis par m2A.

Fête de Noël au Relais Petite Enfance m2A
situé à Morswiller-le-Bas



ACCOMPAGNER L'ÉVEIL DES TOUT-PETITS

Composée de 80 agents, l'unité Petite Enfance organise et coordonne en régie directe 4 crèches. Elle gère également en direct 5 Relais Petite Enfance, sur les 11 présents dans l'Agglomération. Le service offre ainsi aux familles des modes d'accueil diversifiés, répondant parfaitement aux besoins des enfants. Ils évoluent en collectivité, ce qui favorise leur développement par la motricité libre. Les professionnels qui interviennent sont tous spécialisés en petite enfance, le bien-être des tout-petits étant une priorité pour m2A. Par ailleurs, pour conserver un accueil qualitatif, 4 postes supplémentaires en crèche ont été créés au cours de l'année 2023 : 2 CAP Petite Enfance et 2 Auxiliaires de puériculture. ■



910 593 €

investis pour la Petite Enfance

35

structures Petite Enfance,
dont 4 en régie directe

1 680

places en crèche

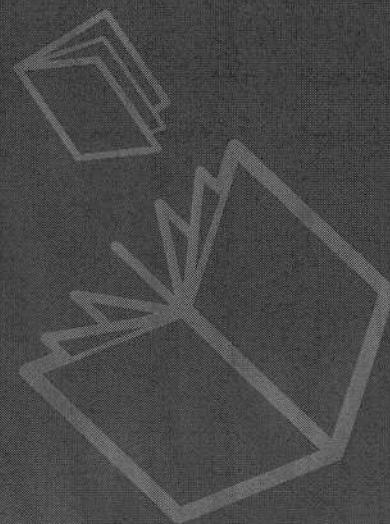
11

Relais Petite Enfance et plus de
800 assistantes maternelles

LE BIBLIOBUS REND VISITE À DE NOUVELLES COMMUNES !

En 2023, les habitants de Zimmersheim et de Heimsbrunn ont découvert les nombreuses ressources littéraires du Bibliobus.

Seul dispositif de lecture publique dans l'Agglomération, la bibliothèque mobile de m2A, baptisée « Bibliobus », offre aux habitants des communes qu'elle dessert un accès à plus de 22 000 documents (livres, magazines, CD...) destinés aussi bien aux enfants qu'aux adultes. Depuis septembre 2023, le service est étendu à deux nouvelles communes : Zimmersheim et Heimsbrunn. Par ailleurs, en vue d'améliorer les conditions d'accueil des usagers de la commune de Brunstatt-Didenheim, un stationnement supplémentaire a été mis en place chaque quatrième vendredi du mois (de 10h00 à 12h00). ■



BIBLIOTHÈQUE OUI... MAIS PAS QUE !

En 2023, le Bibliobus a renouvelé son offre d'animations. Les habitants de 8 communes ont ainsi assisté à deux fabuleux spectacles de déambulations, qui ont ravi petits et grands : « *Un pour tous, tous poussins* » de la compagnie Les Arts Pitres et « *Créateur de rue fun et fluo* » de la compagnie des Naz.



Animation du Bibliobus m2A « *Un pour tous, tous poussins* » présentée dans la commune de Reiningue

28 314
prêts de documents

832
cartes d'adhérents

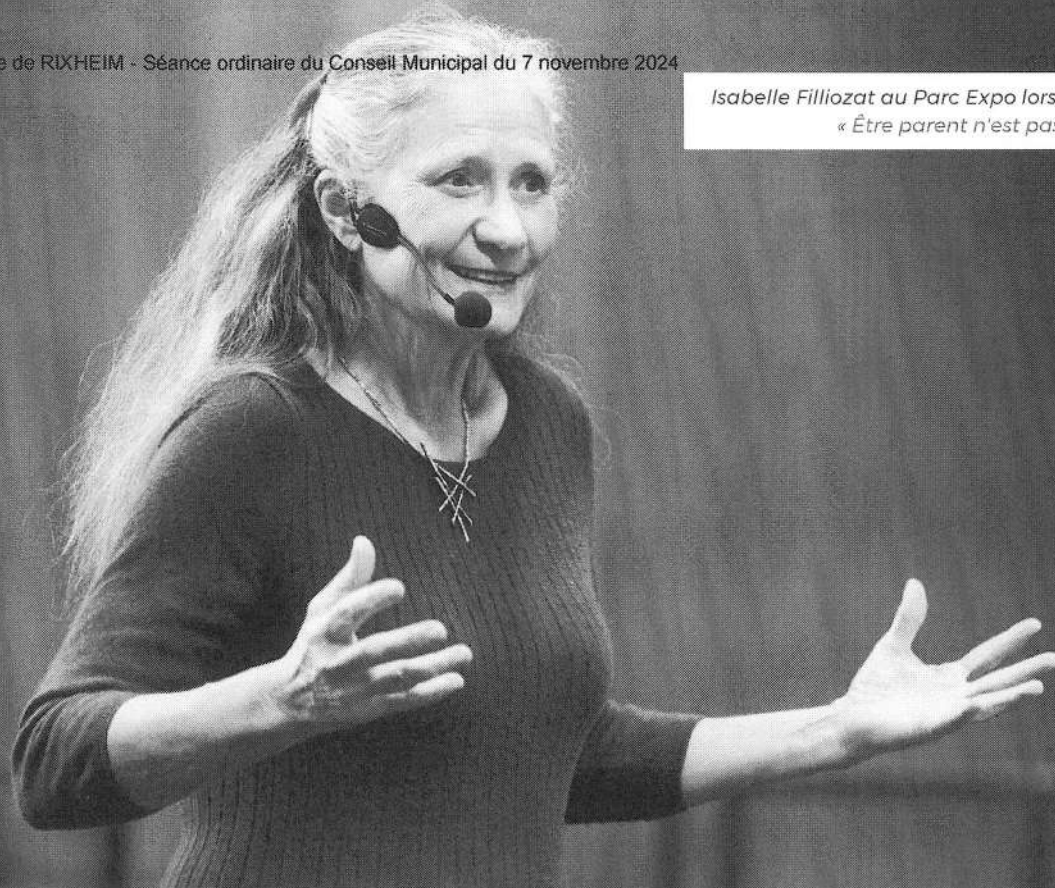
2 138
documents achetés

UNE ATTENTION PARTICULIÈRE PORTÉE À LA PARENTALITÉ

Intégration au comité de pilotage du Réseau Parents 68, organisation d'une conférence majeure sur la parentalité, m2A s'affirme plus que jamais comme un territoire au service des familles.



m2A soutient la parentalité au travers de ses services, de ses actions, mais aussi de temps forts, d'échanges, de formations et d'informations pour un plus large public. Dans cette démarche, l'Agglomération collabore de longue date avec le Réseau Parents 68 et a intégré, en 2023, son comité de pilotage technique. Ce dispositif départemental, créé par la CAF du Haut-Rhin, coordonne et finance diverses actions liées à la parentalité dans le Haut-Rhin. Ainsi, l'intégration de m2A au comité lui permet d'affirmer son engagement envers la parentalité en soutenant spécifiquement les projets menés par le réseau sur le territoire de l'Agglomération.



Un événement à la hauteur de l'engagement de m2A

À l'initiative de Mulhouse Alsace Agglomération, Isabelle Filliozat, psychothérapeute, conférencière et écrivaine était présente au Parc Expo, mardi 14 novembre 2023, pour une conférence sur le thème de la parentalité positive intitulée « Être parent n'est pas un jeu d'enfant ». Soutenu financièrement par le Réseau Parents 68 et la Caf du Haut-Rhin dans le cadre de leur action « Novembre pour les parents », ce temps fort a réuni 600 parents et professionnels du domaine de la parentalité, pour une soirée pleine d'échanges. Dès l'ouverture des portes, le public a été convié à découvrir des stands de présentation des Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP), du Réseau Parents 68 et de la compétence « Petite Enfance » de m2A. Lors de sa conférence, Isabelle Filliozat, spécialiste des émotions, a partagé sa « méthode Filliozat » construite autour du concept de « l'approche positive ». Également appelée « parentalité positive », cette philosophie d'éducation se concentre sur le respect des droits de l'enfant et de ses parents. Une séance de dédicaces a permis de clôturer la soirée en toute convivialité. ■



Interview Capsule m2A :
Isabelle Filliozat

Un agent m2A aux commandes

Derrière la réussite de cet événement se cache Samra Oparic, coordinatrice parentalité au sein de la Direction Enfance & Famille de m2A. En collaboration avec les partenaires et d'autres services de m2A, Samra a organisé et coordonné ce projet de conférence-débat. Une mission relevée avec succès puisque la soirée s'est tenue à guichet fermé !



m2A.
& moi

#NosAgentsOntDuTalent

UNE AVENTURE CLÔTURÉE EN BEAUTÉ !

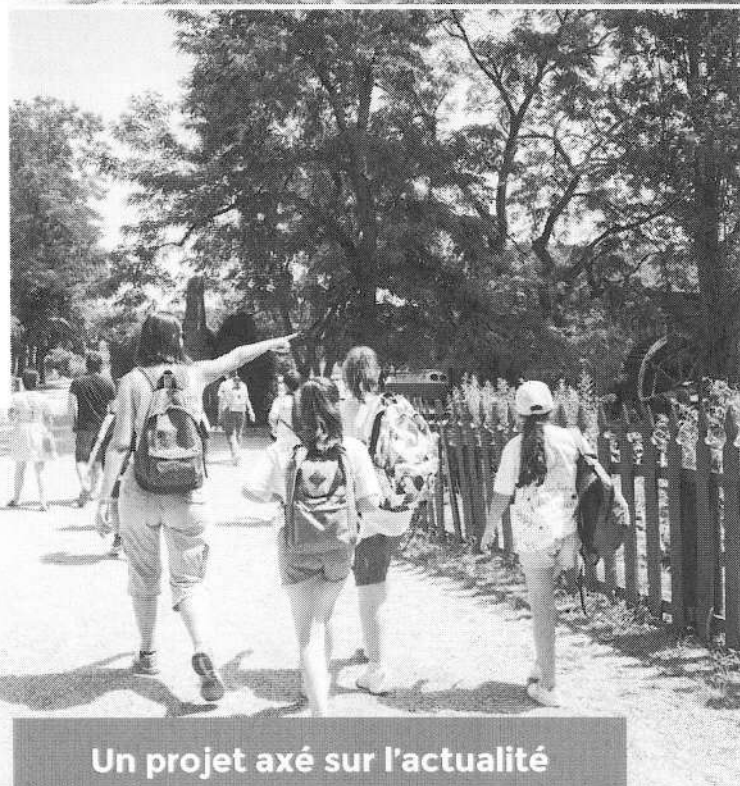
450 écoliers du territoire se sont réunis à l'Écomusée d'Alsace à Ungersheim pour célébrer la 19^e édition de l'Aventure citoyenne m2A.

Action d'éducation à la citoyenneté initiée par m2A et l'association Thémis, l'Aventure citoyenne aide les enfants à se situer dans la vie et le monde pour devenir de jeunes citoyens acteurs. Cette opération est proposée à tous les enseignants de CE2, CM1 et CM2 des écoles de l'Agglomération. Elle consiste à mettre en place un parcours de découverte et d'éveil à la citoyenneté avec l'enseignant, adapté à chaque niveau, tout en conservant un fil conducteur durant l'année scolaire. Ainsi, les enfants sont impliqués dans un projet qui les mène de la prise de conscience de leurs droits individuels vers la découverte de la notion d'intérêts collectifs. En 2023, 18 classes volontaires (450 enfants) ont été retenues pour participer à la 19^e édition de l'Aventure citoyenne.



Un temps festif à l'Écomusée d'Alsace

En lien avec la thématique de l'année, 450 écoliers du territoire se sont réunis le 20 juin 2023 à l'Écomusée d'Alsace à Ungersheim, afin de célébrer ensemble l'aboutissement d'une année riche en échanges et découvertes, dans un lieu emblématique de la culture locale. Des ateliers de découvertes ont été organisés autour des thématiques suivantes : le vivre ensemble, le respect des différences, l'art, la culture et le sport. Les enfants ont également pu profiter de la visite de ce cadre d'exception avec leurs enseignants. ■



Les citoyens de demain

Un projet axé sur l'actualité

L'édition 2022-2023 portait sur le thème du droit et de l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs. Il s'agit aussi de sensibiliser les enfants à l'environnement et d'éveiller leur réflexion concernant les risques liés au numérique.



DES AVANTAGES POUR LES 65 ANS & PLUS

Grâce à la carte « Pass'Temps Senior m2A » les habitants de l'Agglomération, âgés de 65 ans et plus, bénéficient d'une large offre de sorties culturelles et sportives gratuites ou à tarifs réduits.



16 000

cartes distribuées en 2023

Dispositif intercommunal, la carte « Pass'Temps Senior m2A » permet aux seniors d'accéder à des services culturels et sportifs à moindre coût ! L'offre est constituée d'un volet commun à tous les habitants et d'un volet propre à chaque commune, pour des avantages spécifiques supplémentaires. Valable un an, la carte est à récupérer en mairie, sur présentation d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile (de moins d'un an). Les bénéficiaires reçoivent également une brochure détaillant l'ensemble des avantages auxquels il leur est possible de prétendre. Une escapade au Parc zoologique et botanique ou dans les musées du territoire ? Un accès gratuit aux piscines de m2A ? Une entrée au cinéma ou dans une salle de spectacle à tarifs réduits ? De nombreuses offres sont à découvrir avec la carte Pass'Temps Senior m2A ! ■

HABITAT ET LOGEMENT : DES SOLUTIONS ADAPTÉES À TOUS



Parce que la qualité de vie passe par la qualité du logement, m2A s'engage à proposer à ses habitants une offre de logements accessible et de qualité, sur l'ensemble du territoire.



Mulhouse Alsace Agglomération agit pour équilibrer l'offre de logements sur le territoire, à la fois en termes de localisation, de type d'habitat (collectif ou individuel), de statut (location ou propriété) et de revenus (logement social ou non). Les grandes orientations et la programmation des actions en matière de politique du logement sont regroupées dans le Programme Local de l'Habitat (PLH) de m2A.

Construction et rénovation : des investissements indispensables

Dans son Projet de Territoire « Vision 2030 », m2A se donne notamment comme objectifs d'assurer la production de logements neufs et d'accroître la qualité du parc existant.

En 2023, l'Agglomération a ainsi participé, à hauteur de 362 500 €, à la construction de 425 nouveaux logements locatifs sociaux sur son territoire, dont 286 en droit commun et 139 en reconstitution de l'offre NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain).

Une enveloppe de 78 000 € a également été allouée à la rénovation de 77 logements pour assurer leur adaptation pour les personnes en perte d'autonomie, 55 logements de propriétaires occupants pour répondre aux enjeux de précarité énergétique, 11 logements de propriétaires bailleurs habitat indigne, et 431 logements en copropriétés rénovés énergétiquement.

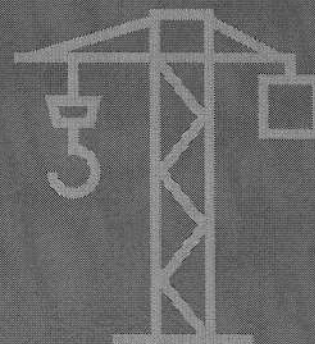
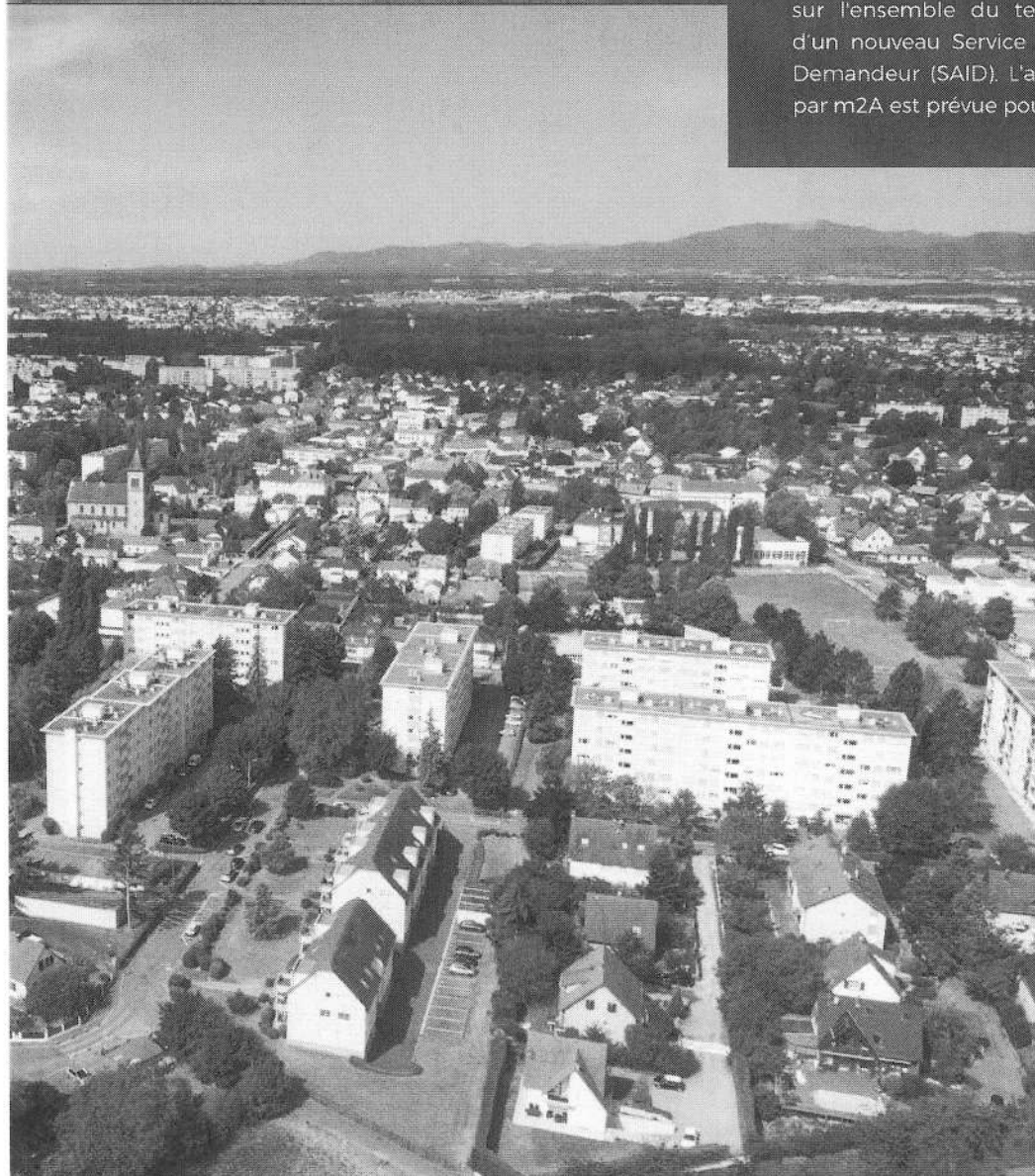
Le service Habitat de m2A assure aussi le pilotage de l'aménagement, l'entretien et la gestion des 5 aires d'accueil des gens du voyage, sur les communes de Kingersheim, Mulhouse, Riedisheim, Rixheim et Wittenheim.



La Cité Manifeste à Mulhouse**Logements sociaux : simplifier les démarches à l'échelle du territoire**

Dans le cadre de la loi ALUR du 24 mars 2014, portant sur l'accès au logement et un urbanisme rénové, m2A travaille activement sur l'élaboration d'un Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGDID). Il garantit notamment l'équité d'accès de chaque demandeur de logement social à l'ensemble des parcs de logements sociaux du territoire, tout en favorisant la mixité sociale.

Établi pour une durée de 6 ans, ce PPGDID organise la gestion et la qualification des dossiers de logements sociaux, avec la mise en place d'un dispositif de gestion partagée entre l'ensemble des bailleurs et un système de cotation de la demande (outil d'aide à la décision des propositions d'attribution). Il fixe aussi les modalités de transparence et d'information des demandeurs, via l'harmonisation des pratiques sur l'ensemble du territoire et la mise en place d'un nouveau Service d'Accueil et d'Information du Demandeur (SAID). L'adoption définitive du PPGDID par m2A est prévue pour septembre 2024. ■



ÉQUIPEMENTS SPORTIFS : UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS À 360°

En cohérence avec sa politique sportive et de développement de la pratique pour tous, m2A investit pour l'avenir du territoire et l'amélioration continue de ses équipements sportifs.

En 2023, plus d'1,5 million d'euros ont été investis dans les équipements sportifs terrestres et aquatiques de m2A :

- **Piscine de l'Illberg** : déchloramineur, centrale de ventilation, transformateur électrique haute tension et automate de régulation.
130 000 €
- **Patinoire olympique** : éclairage Led et éclairage scénique.
175 000 €
- **Stade nautique de l'Illberg** : travaux de carrelage et étanchéité bassin pataugeoire.
30 000 €
- **Centre nautique Ile Napoléon** : remplacement portes intérieures, carrelage bassins extérieurs, masse filtrante et création d'un atelier technique.
85 000 €
- **Plan d'eau de Reiningue** : tables et bancs.
12 000 €
- **Piscine des Jonquilles** : études de structure.
15 000 €
- **Centre Sportif Régional Alsace** : éclairage Led salle OMNI et salle de gymnastique, réseau eau chaude sanitaire, aménagement local club escrime, pompe de relevage, ancrage agrès salle de gymnastique, remplacement portes.
340 000 €
- **Stade de l'ill** : éclairage terrains Zu-Rhein et passerelle, tensiométrie terrain passerelle, clôtures, Algeco terrain passerelle, Johansen/étude structure et maîtrise d'œuvre pour déconstruction.
100 000 €

- **Palais des Sports « Gilbert Buttazoni »** : éclairage Led salle annexe, portes, contrôle d'accès, audit énergétique, disconnecteur eau de Ville.
78 000 €

- **Plaine sportive du Waldeck** : clôtures tir à l'arc, production eau chaude sanitaire bâtiment tribune, arrosage automatique terrain honneur, planches de rive sur gymnase, éclairage terrains 1,3,4 et 5.
65 000 €

- **Centre Equestre Régional du Waldeck** : rond de longe, reprise enrobé accès écuries, tunnel à foin.
62 000 €

À cela s'ajoute respectivement 203 000 € et 218 000 € de petits travaux divers pour le secteur aquatique et le secteur terrestre. ■

CENTRE SPORTIF
RÉGIONAL ALSACE

10^e rentrée de l'internat de l'excellence sportive m2A.

Le 03 septembre 2023, le Centre Sportif Régional Alsace (CSRA) a accueilli 51 sportifs internes pour une 10^e rentrée. Labellisé « Grand INSEP », ce service d'excellence s'étend sur 13 000 m² et regroupe l'ensemble des prestations nécessaires à l'entraînement des sportifs de haut niveau. Avec un service haut de gamme (équipements, hébergement, restauration, suivi médical), le CSRA se positionne au cœur de la stratégie sportive de m2A.



10^e rentrée du Centre Sportif Régional Alsace

CHIFFRES CLÉS

Activités aquatiques



entrées dans les piscines
(hors clubs, scolaires...)



bébés nageurs
et Jardin aquatique



participants
aux activités aquatiques



participations d'enfants
à l'école de natation m2A

Patinoire



entrées à la patinoire
olympique



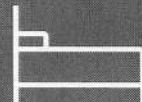
personnes ayant
obtenu le BNSSA

agents
communautaires

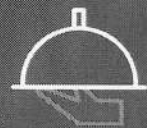
CENTRE SPORTIF RÉGIONAL ALSACE



sportifs en internat



nuitées



prestations de restauration



personnes pour
la mise à disposition
de salles de réunion



personnes pour
la mise à disposition
de salles de sport



personnes ont fréquenté
l'Institut Médico-Sportif Sud
Alsace (IMSSA)

AMBITION

.04

**UN TERRITOIRE D'ÉQUILIBRE
ET DE COOPÉRATION**

LA MAISON DU TERRITOIRE OUVRE SES PORTES

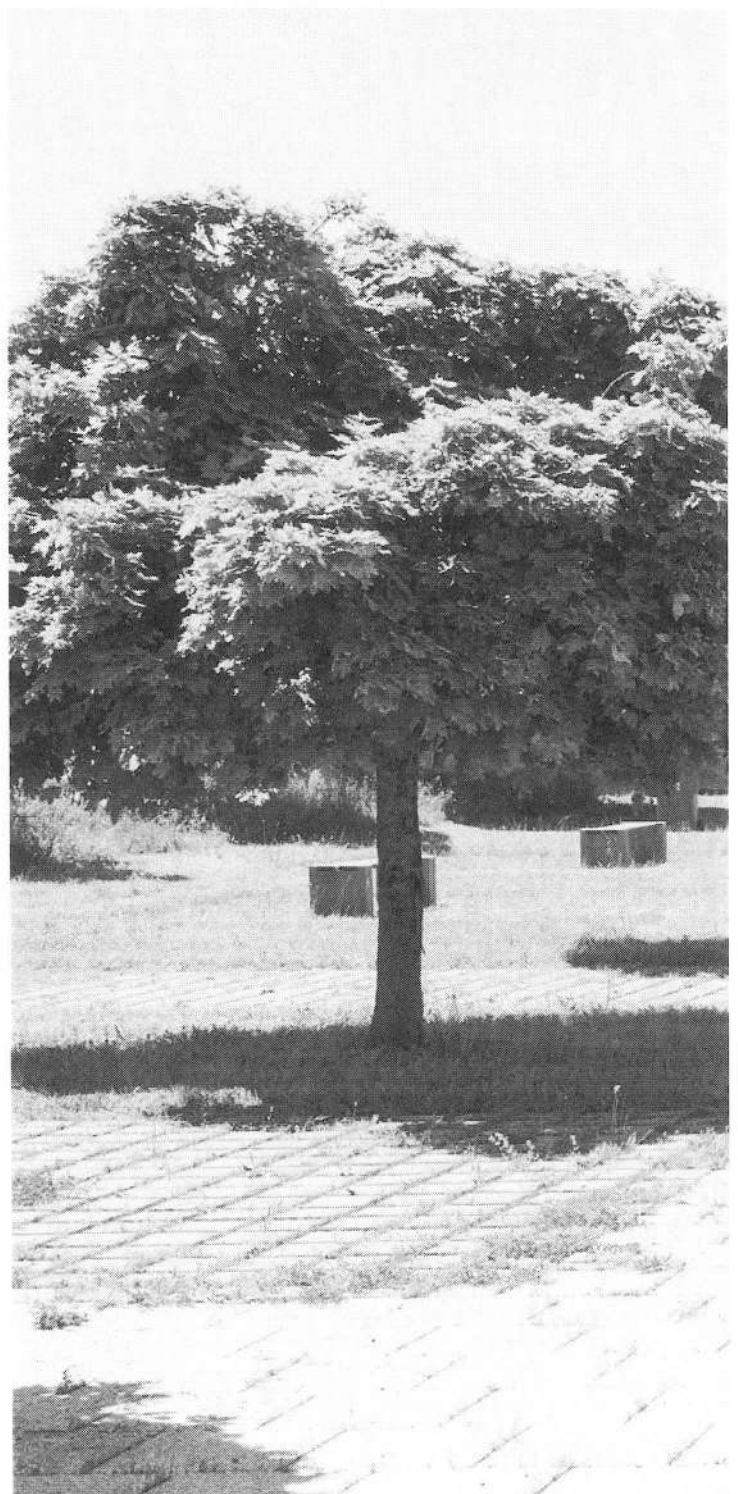
Symbole d'ouverture et de co-construction, la Maison du Territoire a accueilli ses premiers occupants à l'automne 2023.

LA MAISON DU
TERRITOIRE

Initiée en 2018 par le lancement d'un partenariat économique public-privé inédit : « Mulhouse Alsace Attractiv », la Maison du Territoire offre aux acteurs économiques l'opportunité de concrétiser leur choix d'avancer ensemble. Les fondations de la Maison du Territoire reposent sur une confiance réciproque et sur une ambition partagée pour le territoire avec comme objectif premier la création d'emplois et de richesses dans le respect de l'environnement. Les travaux de réhabilitation du bâtiment se sont finalisés en 2023 permettant ainsi l'installation des premiers locataires.

Une gestion partagée

Créée en juin 2021, la Société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) « Maison du Territoire » a acquis l'ancien bâtiment de la Banque Populaire à Sausheim afin d'y installer la future Maison du Territoire. Elle compte aujourd'hui 11 actionnaires. Ce lieu-passerelle emblématique fédère en effet les acteurs publics (Mulhouse Alsace Agglomération, actionnaire majoritaire, la Collectivité européenne d'Alsace et la Région Grand Est) et les acteurs privés (la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole, la Chambre de Métiers d'Alsace, la Chambre d'Agriculture d'Alsace, la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics du Haut-Rhin, la Confédération des petites et moyennes entreprises du Haut-Rhin, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, la Société B&T Environnement SAS et la Société d'Aide au Financement du Développement Industriel). Ensemble, ils s'unissent pour créer davantage de synergies et développer les politiques économiques, environnementales et sociales. Vice-Président de m2A en charge des réseaux de chaleur, Rémy Neumann est le Directeur Général de la SAEML « Maison du Territoire ». Il a pris officiellement ses fonctions en décembre 2023 mais a assuré, dès l'été, la préparation de l'emménagement des futurs occupants.



LA MAISON DU TERRITOIRE

LA MAISON DU TERRITOIRE

L'arrivée des premiers locataires

Dès le mois d'octobre et tout au long du dernier trimestre 2023, les premiers locataires se sont installés dans les locaux :

- le Président, son cabinet et la direction générale ainsi que d'autres directions de Mulhouse Alsace Agglomération,
- l'Agence Locale de Maîtrise de l'Énergie (ALME)
- Effinergie.
- Euro Rhein Ports,
- le Syndicat Mixte des Ports.

D'autres services et organismes liés à l'économie, l'attractivité, l'emploi et à la formation (France Travail, Maison de l'Emploi et de la Formation, Agence d'attractivité Mulhouse Sud Alsace Grand Enov +) et la CeA (Collectivité européenne d'Alsace) seront amenés à rejoindre les locaux en 2024.



Un partenariat inédit avec le CRM

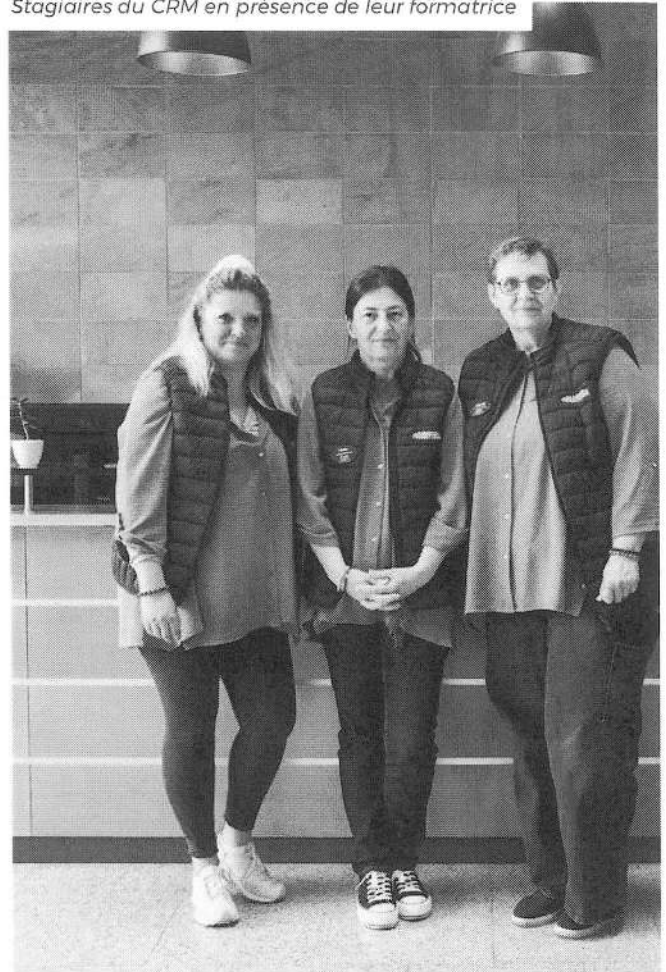
Mulhouse Alsace Agglomération s'investit en matière de promotion de l'inclusion des personnes en situation de handicap. Cet engagement se traduit notamment par un partenariat inédit entre la Société Anonyme d'Économie Mixte Locale (SAEML) « Maison du territoire », dont m2A est actionnaire majoritaire, et le Centre de Réadaptation de Mulhouse (CRM). Ainsi, depuis le mois d'octobre 2023, huit stagiaires en formation « Employé Administratif et d'Accueil » au sein du CRM, sont en immersion pédagogique pour développer leurs compétences professionnelles à l'accueil de la Maison du Territoire. Cette initiative répond pleinement aux ambitions de m2A.



Le restaurant de la Maison du Territoire

Piloté en régie par Mulhouse Alsace Agglomération, le restaurant de la Maison du Territoire permet à l'ensemble des locataires, après signature d'une convention, de bénéficier de repas équilibrés et variés lors de la pause du déjeuner. Les plats sont cuisinés avec soin par l'équipe du restaurant qui veille à sélectionner des produits frais et locaux, tout en privilégiant le « fait-maison ».

Stagiaires du CRM en présence de leur formatrice



L'équipe m2A du restaurant de la Maison du Territoire

m2A.
& moi

#NosAgentsOntDuTalent



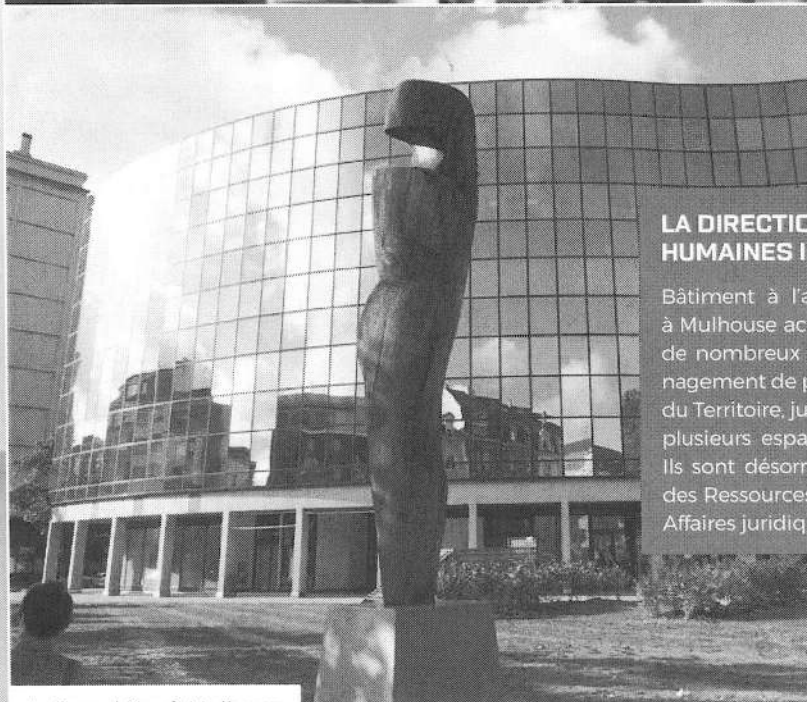
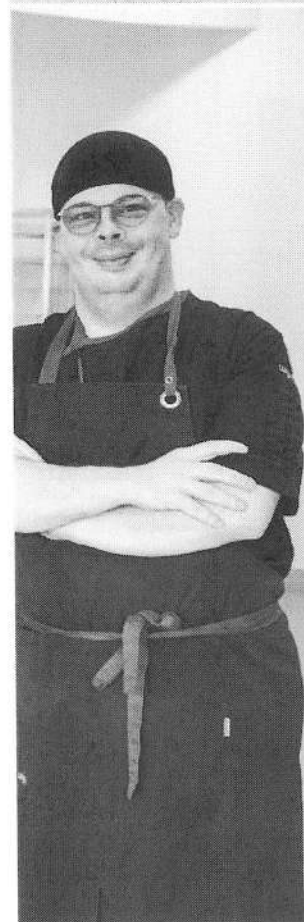
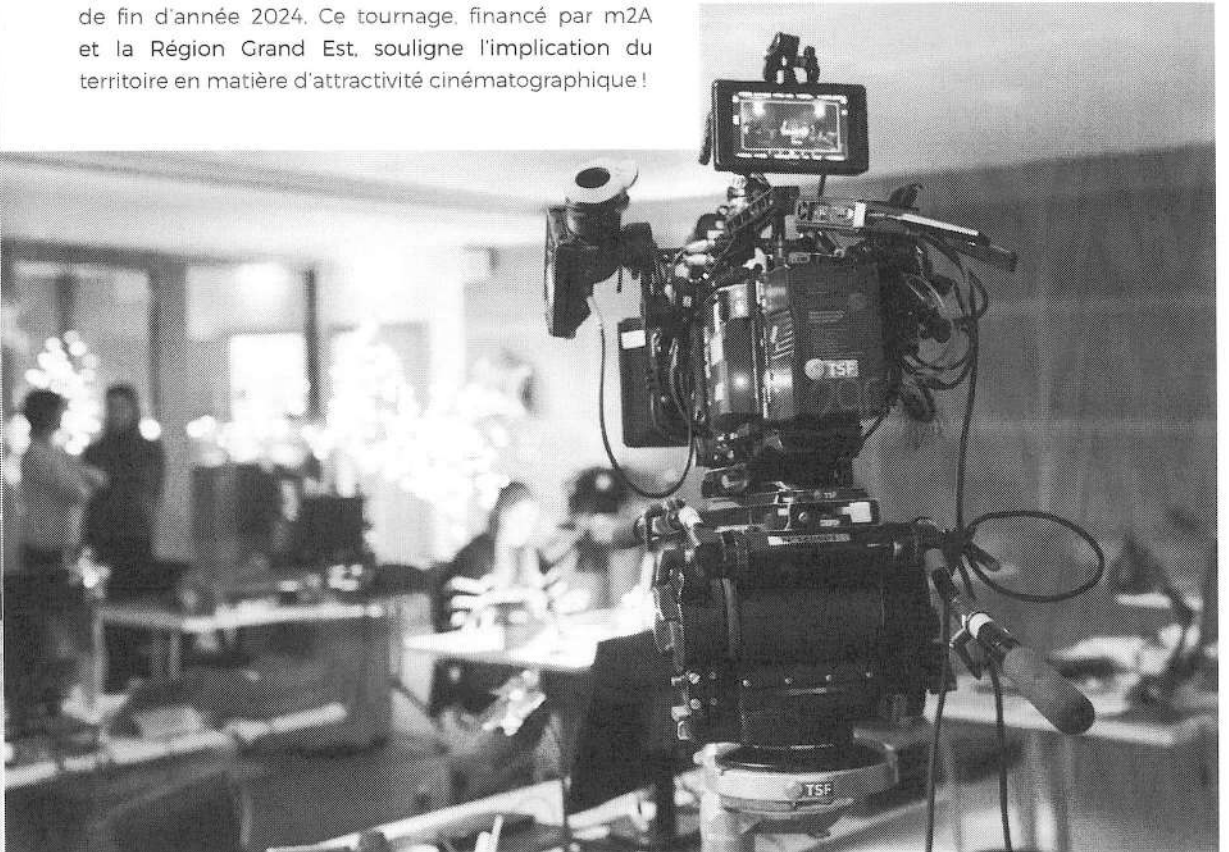


Silence, ça tourne !

Fin novembre 2023, une équipe de France Télévision a investi durant plusieurs jours la Maison du Territoire afin de tourner le téléfilm de Noël « Mon livreur de Noël ». Arielle Dombasle et Tom Leeb sont à l'affiche de ce long-métrage réalisé par Cécilia Rouad. Il sera diffusé sur la chaîne télévisée France 2 lors des fêtes de fin d'année 2024. Ce tournage, financé par m2A et la Région Grand Est, souligne l'implication du territoire en matière d'attractivité cinématographique !



Interview Capsule m2A de l'acteur Tom Leeb



LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES INVESTIT LE GRAND REX

Bâtiment à l'allure futuriste, le Grand Rex à Mulhouse accueille également les bureaux de nombreux agents m2A. Suite à l'emménagement de plusieurs directions à la Maison du Territoire, jusqu'ici installées au Grand Rex, plusieurs espaces de travail se sont libérés. Ils sont désormais occupés par la Direction des Ressources Humaines et la Direction des Affaires juridiques et des Achats de m2A.

Le Grand Rex à Mulhouse

ASSURER LA SÉCURITÉ DES HABITANTS : UNE PRIORITÉ ABSOLUE

Grâce à des actions fortes et ciblées, m2A maintient son engagement pour prévenir la délinquance sur le territoire.

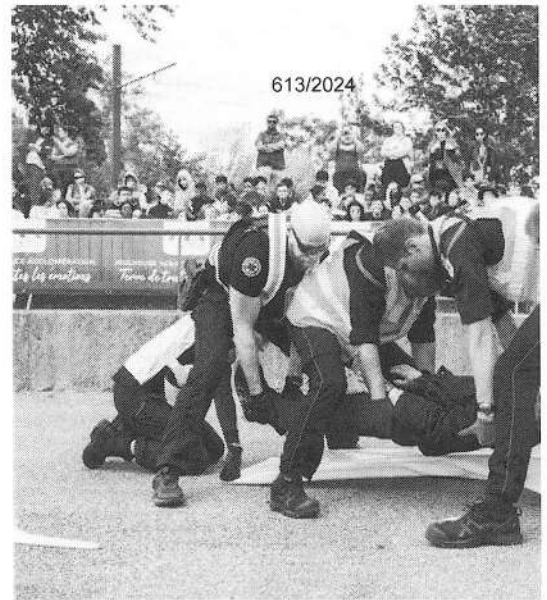
Approuvée en mars 2023, la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD) 2022-2026 de m2A permet la mobilisation de tous les acteurs concernés par les enjeux de sécurité et de prévention de la délinquance, pour plus d'efficacité.

Pilotée par la mission sécurité et prévention de la délinquance, elle fixe les objectifs de travail du Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD). Le plan d'action adopté dans la STSPD de m2A se décline en 4 axes prioritaires :

- protéger les jeunes et prévenir la délinquance ;
- prévenir les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes, et aller vers les publics vulnérables ;
- veiller à la sécurité et à la tranquillité publique par un partenariat fort et en associant la population ;
- renforcer la sécurité routière sur le territoire.

Sécurité routière : des actions percutantes

m2A a compétence en matière de prévention et de sécurité routière. Elle met en œuvre, aux côtés des pouvoirs publics, plusieurs actions dans les champs de l'éducation et de la prévention. Parmi elles, l'opération « crash-test pédagogique » permet chaque année de sensibiliser les élèves de 4^e de l'Agglomération. À travers cette action de prévention, débriefée par un pilote professionnel du risque routier, les adolescents sont invités à prendre conscience des dangers de la route. Démonstration de freinage, collision entre une voiture et un scooter, simulation de secours à la personne par le SDIS 68 et la police municipale de Mulhouse... cette démonstration saisissante a interpellé les 817 élèves présents en 2023 (soit 33 classes réparties sur 10 collèges).



Sensibiliser les utilisateurs de trottinettes électriques

Face à l'augmentation du nombre d'utilisateurs de trottinettes électriques, m2A a lancé en 2023 une large campagne de prévention diffusée sur l'ensemble du territoire. Outre la diffusion de flyers et d'affiches, notamment le long des lignes de tram de la Ville de Mulhouse, cette campagne a été accompagnée de plusieurs actions de sensibilisation, y compris dans des établissements scolaires. Ces opérations, menées en partenariat avec les polices municipales, les forces de sécurité intérieure (gendarmerie et police nationale) et les personnels de l'Éducation nationale, avaient pour objectif de sensibiliser les usagers à la réglementation en vigueur, à l'équipement obligatoire et recommandé, et aux consignes de sécurité pour ce type de mobilité douce.



3 230 flyers et **270** affiches ont été diffusés en 2023 pour sensibiliser les habitants de m2A au bon usage des trottinettes électriques.



Des stages pour lutter contre le décrochage et l'absentéisme scolaire

Permettre aux élèves en décrochage scolaire ou à la limite de l'exclusion de retrouver du sens à l'école et à la citoyenneté, voici l'objectif premier du dispositif « Stage Horizon » développé sur le territoire. Ce dispositif, co-organisé par m2A, les associations Thémis et Sahel Vert et les services départementaux de l'Éducation nationale, concerne l'ensemble des établissements secondaires, et notamment les collèges situés dans les quartiers prioritaires.

Le « Stage Horizon » est la mise en œuvre d'un projet individuel personnalisé sur le temps scolaire entre le jeune, ses parents, les responsables de l'établissement scolaire et les associations, avec un accompagnement scolaire, civique et pratique. En 2023, 21 élèves ont pu bénéficier de ce dispositif.

Protéger les victimes de violences intrafamiliales

En novembre 2023, 26 élus de 15 communes du territoire se sont réunis dans le cadre d'une action de sensibilisation aux violences intrafamiliales. Initié par m2A, en collaboration avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) et le groupement de gendarmerie du Haut-Rhin, ce rendez-vous avait pour objectif d'aider les élus au repérage des victimes et à leur orientation vers les structures d'accompagnement. Les participants en ont également profité pour visiter la Maison de Protection des Familles (MPF) de Mulhouse.

Dans la continuité de cette action, une « fiche réflexe » a été créée à destination des élus. Elle vise à améliorer la prise en charge des victimes et met en lumière les points de vigilance à observer. Elle regroupe aussi les adresses des structures spécialisées sur le territoire. ➤

Encourager la cohésion de polices municipales de m2A

Une fois par semestre, les responsables des services de police municipale opérant sur le territoire sont conviés à se réunir dans un espace de rencontre dédié.

Animées par la chargée de mission sécurité et prévention de la délinquance de m2A, ces rencontres ont plusieurs objectifs :

- inviter les acteurs communaux à faire des retours d'expériences ;
- mettre en œuvre des réseaux d'entraide entre professionnels par partage de méthodes de travail et par la mutualisation des moyens ;
- proposer des temps de sensibilisation sur des problématiques afférentes à la nouvelle stratégie afin d'encourager les communes à déployer des actions sur leur territoire pour prévenir des risques et dangers liés ;
- développer une culture des métiers sécurité et prévention de la délinquance.

Initiées en 2023, deux rencontres et une matinée de cohésion en visite au Centre pénitentiaire de Mulhouse-Lutterbach se sont tenues cette même année. Par ailleurs, la cohésion dans le groupe est encouragée au moyen de la mise en œuvre de la messagerie sécurisée Tchao depuis octobre 2023.

CONTRAT DE VILLE 2015-2023 : UN BILAN POSITIF

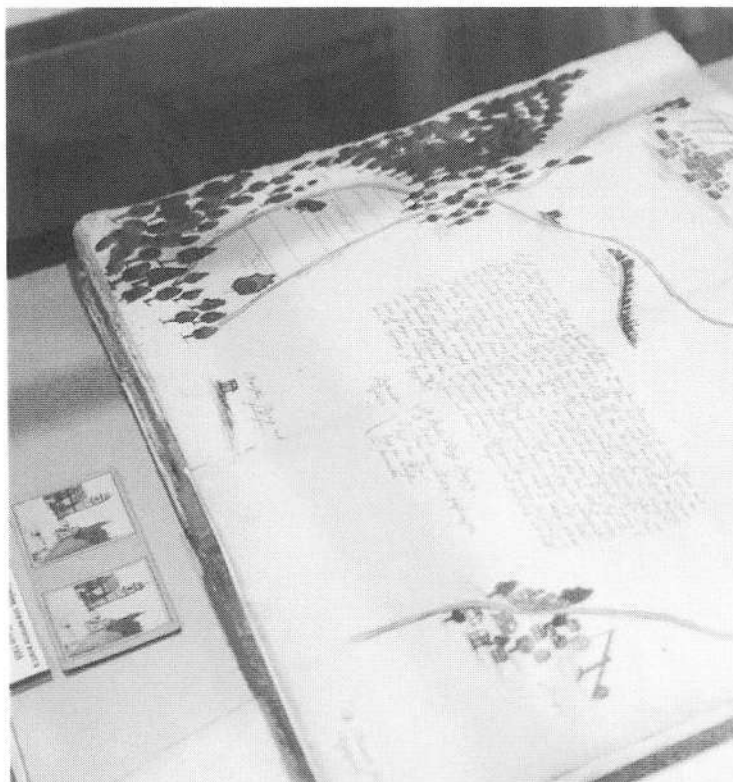
L'évaluation finale du Contrat de Ville 2015-2023 m2A s'est majoritairement basée sur une approche sociale, passant par le bien-être des habitants des quartiers prioritaires (situés à Illzach, Mulhouse et Wittenheim).

Approuvé en septembre 2015, le Contrat de Ville 2015-2023 m2A avait notamment pour objectif de soutenir les habitants et les acteurs des quartiers les plus en difficultés. Il visait ainsi à renforcer le lien social entre les habitants et à améliorer la qualité de vie dans ces différents quartiers. Il a par exemple permis :

- la simplification de l'accès aux droits, grâce au déploiement de médiateurs et de structures « relais » ;
- l'apprentissage du français par les personnes d'origines étrangères ;
- l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie ;
- la valorisation du « vivre ensemble » par le biais d'animations, de journaux de quartier ou encore d'ateliers sociolinguistiques ;
- le respect de l'égalité de genre ;
- la lutte contre l'isolement des personnes âgées ;
- la découverte de nouveaux environnements en dehors des quartiers ;
- l'accompagnement des jeunes pour une insertion durable dans l'emploi.

Un nouveau « Contrat de Ville » pour 2024-2030

Réalisée en lien avec l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville (ORIV) et l'Agence de Fabrique Urbaine et Territoriale Sud Alsace (AFUT), l'évaluation finale du Contrat de Ville 2015-2023 sert désormais de référence pour les acteurs de la politique de la ville m2A. Il a par ailleurs servi à la rédaction du nouveau Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 », qui fixe les orientations stratégiques et opérationnelles de la politique de la ville de m2A pour la période 2024-2030. ■



UNE AIDE JURIDIQUE ACCESSIBLE À TOUS

La Maison de la Justice et du Droit est ouverte à tous les citoyens de l'Agglomération qui souhaitent un soutien juridique.

Fruit d'un partenariat entre m2A, la Ville de Mulhouse et le Ministère de la Justice, la Maison de la Justice et du Droit est un lieu d'information répondant à de nombreuses problématiques que rencontrent les citoyens : problèmes de voisinage, succession, litiges avec des entreprises, impayés... Une équipe de professionnels du droit est à l'écoute des usagers : avocats, commissaires de justice, notaires, conciliateurs de justice, délégué du Défenseur des droits, un écrivain public. Les associations APPUIS et CIDFF proposent également des rendez-vous pour accompagner les victimes de violences et d'infractions. Différents stages de citoyenneté, mesures alternatives aux poursuites mises en place par le tribunal judiciaire de Mulhouse, y sont également organisés. L'accueil est assuré par deux agents, Catherine Tresch et Valérie Mat. ■



Catherine Tresch et Valérie Mat
de la Maison de la Justice et du Droit



3 849 personnes reçues à la Maison de la Justice et du Droit

6 440 appels téléphoniques réceptionnés

142 stages de citoyenneté organisés

275 stages de sensibilisation aux violences conjugales organisés

45 stages de sensibilisation aux produits stupéfiants organisés

62 stages de sensibilisation aux obligations parentales organisés

24 stages de sécurité routière organisés

L'HISTOIRE DE NOTRE TERRITOIRE

Les Archives conservent un patrimoine de près de 9 km linéaires !

Les Archives s'adressent aux passionnés d'histoire locale, de généalogie, aux chercheurs ou simples curieux. La salle de conservation est ouverte à tous et permet de consulter de nombreux documents historiques, le plus ancien datant de 1236. Une bibliothèque rassemblant des ouvrages et des manuels d'aide à la recherche est également à disposition des usagers. Composé de 8 agents, ce service veille à la collecte et la conservation de nombreux fonds, selon des techniques rigoureuses. En 2023, une exposition a contribué à la mise en lumière de l'histoire de nos communes. De plus, par la prise en charge d'archives dépourvues d'intérêt courant, le service a participé au déménagement à la Maison du Territoire. ■

314 lecteurs

1 944 documents consultés

493 séances de consultation

37 300 € en fonctionnement

10 750 € en investissement

DE NOUVEAUX SERVICES NUMÉRIQUES

29 communes de m2A ont adopté la plateforme territoriale e-services.

Dans le cadre du développement de la plateforme e-services, 29 communes ont adhéré au projet en vue de proposer des télé-services aux habitants regroupés sur un seul et même espace numérique. Pour cela, m2A a conclu un accord-cadre avec le partenaire LOGITUD Solutions, en charge du développement et de la maintenance de la plateforme, pour une durée de 4 ans. Cet outil, qui préserve les identités conformément au Règlement Européen sur la Protection des données (RGPD), facilite l'accès aux démarches administratives ainsi qu'aux services publics de l'Agglomération. Laura Gaymard, agent m2A au service Management du risque numérique, a piloté ce projet. ■

123 545 € en fonctionnement

231 079 € en investissement



m2A.
& moi

#NosAgentsOntDuTalent

L'escape game « Vous avez un nouveau message »

Afin de sensibiliser les agents, les communes et les habitants aux risques cyber, m2A a développé un outil, ludique et accessible à tous : l'escape game numérique « Vous avez un nouveau message ». Pendant 45 minutes, il permet de tester ses connaissances sur le thème de la cybersécurité à travers 5 univers.



111

participants aux 3 ateliers du cybermois 2023 portant sur la présentation d'outils internes et externes cyber responsables

195

participants à l'escape game de sensibilisation aux risques numériques
« Vous avez un nouveau message »

2 900

collaborateurs sensibilisés au risque d'hameçonnage à travers un outil alliant apprentissage théorique et entraînements pratiques

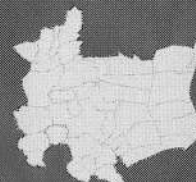
69

conseils/avis/accompagnement donnés à 20 communes de l'Agglomération en 2023



UN NOUVEAU SERVICE À DESTINATION DES 39 COMMUNES

Depuis février 2023, m2A met à disposition des communes de son territoire un service commun de secrétariat de mairie itinérant pour des missions de remplacement et de renfort.



Le service effectue, sur demande des élus locaux, les remplacements de personnel momentanément indisponible dans les communes de m2A.

Ces remplacements peuvent être occasionnels (maladie ordinaire, congés annuels...) ou de longue durée (longue maladie, congé de maternité...). Le service commun peut également intervenir dans le cadre d'un renfort ponctuel, pour une ou plusieurs missions précises et pour assister les agents communaux (appui lors de la prise de poste d'un agent, montage de dossiers de subventions, aide à la préparation budgétaire...).

En 2023, l'agent chargé de ce service commun a réalisé des interventions dans 8 communes de l'Agglomération. Ces missions représentent un total de 857 heures dans les communes. L'adhésion au service commun

est gratuite pour les communes, qui doivent cependant procéder au remboursement de la rémunération de l'agent et des frais annexes lors de son recours. Il est à noter qu'en l'absence de missions au sein des communes membres, l'agent vient en renfort de ses collègues de m2A. C'est ainsi qu'en 2023, 265 heures ont été effectuées par l'agent, à la Régie de l'Eau m2A. ■

17

communes adhérentes au service commun
de secrétariat de mairie itinérant.

857

heures passées dans les communes.

Enjeu : Conforter et étendre un service d'appui aux communes
Développer les coopérations

LE PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



En partenariat avec l'État, la Région Grand Est, la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) et toutes les communes de l'Agglomération, m2A a participé dès 2021 à la rédaction du Pacte Territorial de Relance et de Transition Énergétique (PTRTE).

Après la signature officielle du Pacte en 2022, l'année 2023 a été marquée par l'organisation d'un comité technique en mars et d'un comité de pilotage en novembre. Au cours de ces rencontres, les acteurs ont procédé à un examen attentif des projets, pour

permettre aux dossiers les plus matures de bénéficier de subventions. Une convention spécifique a aussi été signée avec la CeA en décembre dernier. Il s'agit désormais de faire vivre le pacte jusqu'en 2026.

Le but du PTRTE est d'offrir davantage de convergence et de lisibilité dans le déploiement des programmes et politiques sur le territoire. Il permet aussi de développer une vision commune des enjeux locaux, en termes de développement économique, d'environnement, de cohésion sociale et territoriale. ■





Rencontre des Présidents d'EPCI du Haut-Rhin avec Frédéric Bierry, Président de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA)

FÉDÉRER LES INTERCOMMUNALITÉS AUTOUR DE THÉMATIQUES COMMUNES

En 2023, Fabian Jordan, Président de m2A, a initié 4 rencontres avec les présidents des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du Haut-Rhin.

Plusieurs sujets environnementaux ont été abordés lors des 4 rencontres entre les présidents des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du Haut-Rhin. Les présidents de ces grandes collectivités ont ainsi pu échanger sur :

- la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables ;
- la mise en place d'un plan de motorisation à faible émission ;
- la mise en place d'une zone à faible émission (ZFE) ;
- le transfert de la compétence eau potable-assainissement ;
- la gestion des piscines (partage des bonnes pratiques en matière énergétique).

Le travail collectif a aussi permis l'envoi à l'État, à la CeA et à la Région Grand Est d'un projet de schéma directeur des mobilités, valorisant notamment le covoiturage, les pistes cyclables et les mobilités douces.

m2A est également membre du Pôle métropolitain, aux côtés de l'Eurométropole de Strasbourg, la Communauté d'Agglomération de Haguenau, Colmar Agglomération et Saint-Louis Agglomération. Ce pôle s'est réuni à trois reprises en 2023, aboutissant à la formation de 5 groupes de travail (les mobilités, les énergies renouvelables, l'enseignement supérieur, le développement économique et le tourisme d'affaires).



Pôle métropolitain d'Alsace

Enjeu : Faire vivre notre pacte de gouvernance

Faire évoluer les modes de coopération pour déployer le Projet de Territoire

Développer les coopérations

LA GOUVERNANCE DE m2A RECONNUE À L'ÉCHELLE NATIONALE

Réunis au sein de différentes instances de concertation, de délibération et de décision, les élus municipaux et communautaires de m2A travaillent ensemble pour donner vie aux projets de l'Agglomération.

Rattaché à la direction du développement intercommunal depuis octobre 2023, le Secrétariat des assemblées délibérantes de m2A permet d'ancrer les décisions dans une dynamique de co-construction du territoire avec l'ensemble des élus. Le service participe notamment à la préparation administrative et logistique des assemblées délibérantes (Conseil d'Agglomération et Bureau), à la gestion des formalités consécutives aux séances, à la rédaction d'arrêtés réglementaires, ou encore à la confection des registres des délibérations et des procès-verbaux.

Regroupant l'ensemble des élus communautaires, soit 104 membres, le Conseil d'Agglomération est l'instance de décision principale. Il se réunit au moins quatre fois par an en séance publique, définit les grandes orientations de la politique communautaire, détermine les actions prévues dans le Projet de Territoire, arrête le budget et approuve la mise en œuvre de l'action communautaire. Il statue notamment sur les délégations/concessions de service public, la création des emplois dans les services communautaires et détermine les pouvoirs qu'il délègue au Bureau ainsi qu'au Président.

LES INSTANCES DE DÉCISIONS DE m2A EN CHIFFRES

- 5 Conseils d'Agglomération réunis en 2023
- 5 Bureaux réunis en 2023
- 271 délibérations adoptées par le Conseil d'Agglomération
- 137 délibérations adoptées par le Bureau

Composé du Président, des Vice-Présidents et des Conseillers communautaires délégués, le Bureau prend des délibérations par délégation de pouvoirs du Conseil d'Agglomération, s'accorde sur les grandes orientations stratégiques, la mise en œuvre des projets, suit également l'avancée des projets et des politiques menées sur le territoire et valide les étapes intermédiaires. ■





FAVORISER LA COHÉSION ENTRE LES COMMUNES DE L'AGGLOMÉRATION

m2A met tout en œuvre pour accompagner la dynamique entre les 39 communes qui la composent.

Pour entretenir la dynamique entre les communes du territoire et pour soutenir la bonne organisation des instances politiques, plusieurs moments de rencontre entre les élus sont organisés chaque année par m2A. L'Agglomération s'investit également pour créer du lien entre les Directeurs Généraux des Services (DGS) des communes membres, et pour maintenir son rôle d'interface entre les municipalités et ses différents services. ■

CHIFFRES CLÉS

- 3 forums m2A
- 5 Collégiales des DGS et secrétaires de mairie
- 6 conférences plénières/territoriales des maires
- 10 réunions de direction
- 10 dossiers traités en lien avec les communes pour les services
- 52 sollicitations directes des communes

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Depuis 2003, le Conseil de développement inscrit l'Agglomération dans une démarche de démocratie participative.

L'expertise citoyenne des membres du Conseil de développement de m2A leur permet de contribuer au développement des politiques publiques du territoire, dans un esprit de co-construction. Les habitants deviennent ainsi acteurs de leur territoire et force de proposition.

L'action 2023 du Conseil de développement de m2A a été marquée par :

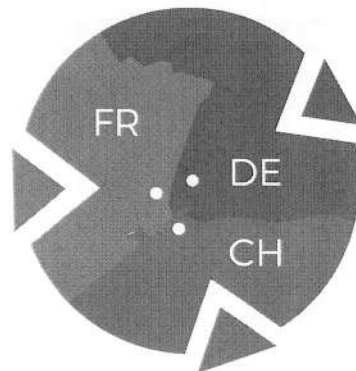
- la publication de deux avis concernant les « Vergers communaux et arbres fruitiers en ville » et la « Contribution sur le plan local d'urbanisme intercommunal » ;

- la rédaction d'une note intitulée « soigner les bordures urbaines » pour enrichir le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'Agglomération ;
- la réalisation d'un dépliant sur la citoyenneté, « Allons enfants de la Patrie... Soyons de la partie », destiné aux communes ou tout partenaire intéressé ;
- la création d'un nouveau groupe de travail : « Comment accompagner la mise en place de la zone à faible émission mobilité auprès des citoyens en situation de fragilité sur le territoire de m2A ? » issu d'une saisine de m2A. ■

LES COOPÉRATIONS TRANSFRONTALIÈRES, ENJEU D'AVENIR

Située aux frontières de la Suisse et de l'Allemagne, m2A s'engage à développer les relations avec ses voisins frontaliers en impulsant une dynamique de coopération transfrontalière qui rayonne sur l'ensemble de son territoire.

Pour y parvenir, m2A a défini une stratégie de coopération rythmée par de nombreuses actions. Ainsi, le 19 janvier 2023, Mulhouse Alsace Agglomération est devenue signataire du manifeste « *Le Rhin supérieur, la clé d'un réseau ferroviaire européen à la hauteur du défi climatique et social* », lancé par l'Eurométropole de Strasbourg. Ce manifeste a pour objectif d'affirmer, à l'échelle européenne, le transport ferroviaire comme alternative privilégiée au transport aérien et à la voiture. Dans cette démarche, m2A apporte une attention particulière à la ligne ferroviaire Mulhouse - Müllheim - Freiburg, en partenariat avec la Ville de Mulhouse et la Ville de Freiburg.



Roland Onimus, Vice-Président m2A notamment en charge de la stratégie transfrontalière, Jens Fondy-Langela, Maire de Neuenburg am Rhein et Hugues Hartmann, Conseiller communautaire en charge de la coopération transfrontalière culturelle, sur la passerelle reliant Chalampé à Neuenburg am Rhein



Vue aérienne du Rhin, fleuve international aux frontières de la France et de l'Allemagne

En continuité de ses engagements pour promouvoir le vélo sur son territoire, m2A a participé, le 09 juillet 2023, à l'organisation de l'événement transfrontalier « La Bicyclette - Velotag » créé par le Landkreis Breisgau-Hochschwarzwald et la CeA. Cette grande fête de l'amitié franco-allemande, dédiée au vélo, s'est tenue sur les 5 passerelles cyclables dont celle reliant Chalampé à sa voisine allemande Neuenburg am Rhein.

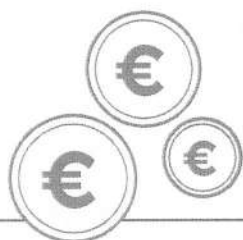
Par ailleurs, le 27 octobre 2023, m2A a été élue à la Vice-Présidence de l'Eurodistrict « Region Freiburg - Centre et Sud Alsace » pour 3 ans. Représentée par Roland Onimus, son Vice-Président en charge du tourisme, de la culture et de la stratégie transfrontalière,

au sein de ce Groupement Européen de Coopération Transfrontalière (GECT), elle confirme ainsi son engagement pour une intégration renforcée du territoire de l'Agglomération dans l'espace trinational du Rhin supérieur, à travers toujours plus de synergies entre les membres qui sont la Collectivité européenne d'Alsace, la Région Grand Est, Colmar Agglomération, le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Sélestat-Alsace Centrale, le Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon, et du côté allemand, le Landkreis Breisgau-Hochschwarzwald, le Landkreis Emmendingen et la Ville de Freiburg. ■

VIE DE L'AGGLOMÉRATION

FINANCES : LES CHIFFRES CLÉS

Le compte administratif 2023 de Mulhouse Alsace Agglomération s'élève à 257 M€ en dépenses de fonctionnement et à 71 M€ en dépenses d'investissement pour le budget principal.



Au service des directions de m2A

La Direction des Finances a pour mission de permettre la réalisation des projets de m2A tout en veillant à la bonne santé financière de la collectivité à court, moyen et long terme.

Elle est organisée autour de 4 grands pôles :

- **la qualité comptable** qui vise à garantir la régularité, la sincérité et l'exhaustivité des informations comptables enregistrées ;
- **la construction et le suivi du budget** qui a pour objectif de piloter l'autofinancement et de préserver les fondamentaux budgétaires ;
- **l'expertise** en matière de gestion de l'actif, de la dette et de la fiscalité afin de limiter le recours à l'emprunt à des conditions optimales et de participer à la définition de la stratégie financière et fiscale ;
- **les financements extérieurs** en vue d'optimiser les sources de recettes.

À la suite de la réorganisation de la direction, intervenue au cours de l'année 2023, la Direction des Finances compte 14 agents (décembre 2023).

m2A dispose de 4 budgets annexes :

- pour la gestion des transports urbains ;
- pour les réseaux de chaleur et les centrales thermiques ;
- pour la Zone d'Activité Économique (ZAE) de Bantzenheim ;
- pour la gestion de l'eau potable.

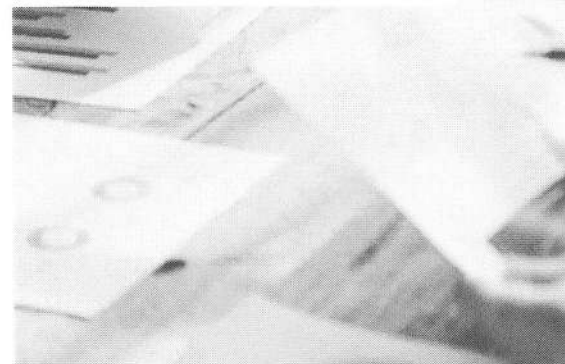
Les grandes masses financières du budget principal : l'évolution des ressources communautaires

L'essentiel des ressources de la collectivité est constitué par les ressources à caractère fiscal et par les dotations et subventions.

Les recettes fiscales représentent un total de 169,6 M€ et sont constituées par les recettes qui se substituent à l'ancienne taxe professionnelle et par les recettes ménages (127,7 M€), par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (40,7 M€) et par des recettes diverses (1,2 M€).

Les dotations et subventions se sont élevées en 2023 à 55,2 M€ et comprennent les dotations d'État ainsi que des participations de nos divers partenaires (notamment la CAF). Figurent parmi les dotations les plus importantes :

- la dotation de compensation de la suppression de la part salaires pour **20,5 M€** ;
- les compensations de l'État au titre notamment de la taxe professionnelle pour **20,4 M€** ;
- la dotation d'intercommunalité pour **5,5 M€** ;
- les aides diverses et notamment celles de la CAF pour un total de **8,8 M€**.

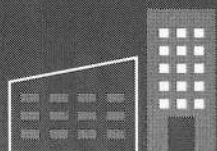


LES DÉPENSES COMMUNAUTAIRES

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 257 M€.

Les charges de personnel représentent 31 % des dépenses.
le reversement de contributions/compensations aux communes 27 %.

Les dépenses d'investissement représentent un peu plus de 70,72 M€, dont :



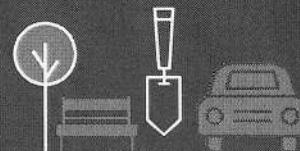
Aménagement du territoire
et zones d'activités

3,1 M€



Rénovation des équipements
aquatiques et sportifs

1,3 M€



Propreté urbaine
et parc auto

1,9 M€



Parc zoologique et botanique

2,9 M€

2,7 M€ pour Horizon Afrique



Périscolaire

5,2 M€



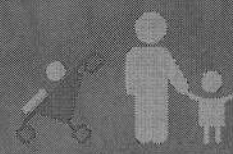
Patrimoine touristique

207 190 M€



Pistes cyclables

1,2 M€



Petite enfance

2,1 M€



UNE DIRECTION À L'ÉCOUTE DE 1 700 AGENTS

La Direction des Ressources Humaines accompagne les agents de la collectivité tout au long de leur parcours professionnel.

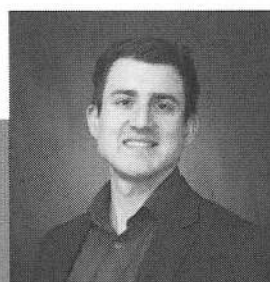
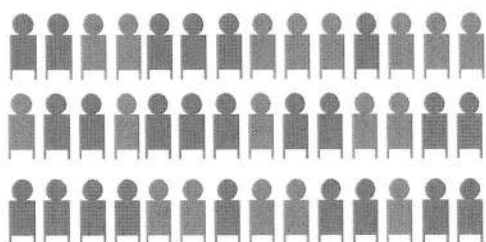
Coordonner le recrutement des collaborateurs, assurer la rémunération des agents, rendre possible l'émergence et l'évolution de talents, garantir la qualité de vie au travail, porter une attention particulière aux personnes les plus fragiles, animer le dialogue social : telles sont les missions assurées par les 45 agents de la Direction des Ressources Humaines. ■

1 700
agents

213
recrutements opérés

122
accompagnements
par le service social du personnel

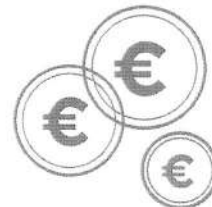
79,5 M€
de masse salariale



2023, SIGNE DE NOUVEAUTÉ

Pour répondre aux besoins de la collectivité, une nouvelle Direction des Ressources Humaines s'est formée en octobre 2023, notamment marquée par l'arrivée d'Antoine Schweitzer. Ce dernier occupe le poste de Directeur des Ressources Humaines.

Équipe du service Courrier de m2A



1 640 830 €
en dépenses
de fonctionnement

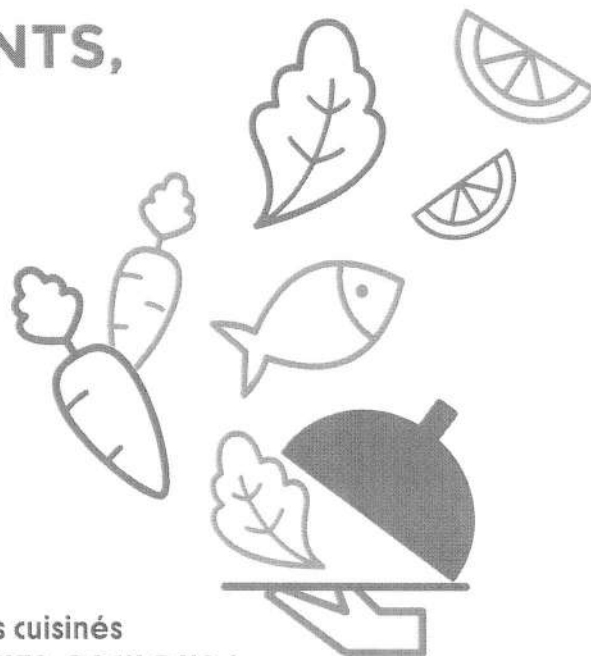
525 642 €
en recettes
de fonctionnement

186 531 €
en dépenses
d'investissement

LE BIEN-ÊTRE DES AGENTS, UNE PRIORITÉ !

Composés de plus de 80 agents, les Moyens Généraux sont aux petits soins des collaborateurs de l'Agglomération !

L'année 2023 est marquée par l'emménagement des services administratifs de m2A au sein de son nouveau siège social, la Maison du Territoire à Sausheim. Les Moyens Généraux ont entièrement piloté l'installation de plus de 150 agents. Cet emménagement a également nécessité une réorganisation du service « Courrier » en novembre. Par ailleurs, 2023 est ponctuée par la création en régie du restaurant de la Maison du Territoire avec une partie de l'équipe du Centre Wallach. Cette création a entièrement été prise en charge et orchestrée par les Moyens Généraux : réfection du matériel existant, recrutement, achats des aliments de base, mise en place de la régie de recettes... Le restaurant est ouvert depuis le mois d'octobre à l'ensemble des occupants de la Maison du Territoire. ■



Des plats cuisinés AUX PETITS OIGNONS !

Didier Groell, Élodie Wirth, Paula Roussel et Christophe Marchand sont au fourneau et au service du restaurant de la Maison du Territoire. Ensemble, ils veillent à proposer des repas de qualité, préparés à partir de produits frais et locaux, le tout dans une ambiance chaleureuse et conviviale. (voir page : 86)

LES CARTOGRAPHES DU TERRITOIRE



17 agents œuvrent quotidiennement à la création de cartes intelligentes, sur la base de données géographiques et réalisent des levés topographiques nécessaires à la conception de projets d'aménagements.

Quelques projets marquants :

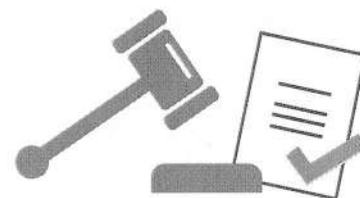
- réalisation de 3 documents d'arpentages dans le cadre de cessions, découpages de terrains sur la zone d'activités Amélie à Wittelsheim et sur la rue de l'Aérodrome à Rixheim ;
- levés topographiques pour les projets d'aménagements suivants : pistes cyclables et voie d'accès dans la zone d'activités Ram'Parc à Habsheim, réaménagement de la terrasse du Centre Sportif Régional Alsace à Mulhouse, mise en accessibilité du bâtiment de la CINE à Lutterbach ;
- création et mise à jour des plans de zones d'activités : 2 rives à Bantzenheim, Amélie à Wittelsheim et Carreau Marie-Louise Sud à Staffelfelden ;

- mise à jour en propre régie du Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) des communes de Steinbrunn-le-Bas et Dietwiller ;
- exploitation du Système d'information géographique (SIG) : diffusion de données géographiques, production de cartes et de plans thématiques à la demande des services communautaires et des communes de m2A, édition de Plan de Ville, assistance à certaines communes dans le cadre de la redéfinition des lots de chasse, contrôle et intégration dans le SIG des réseaux d'eau des communes de m2A et des plans topographiques de Habsheim pour la Régie de l'Eau m2A ;
- administration et mise à jour des jeux de données de la plateforme OpenData partagée avec les communes. ■

29 300 € en dépenses de fonctionnement
11 500 € en recettes de fonctionnement
25 500 € en dépenses d'investissement

CONSEILS JURIDIQUES ET STRATÉGIES ACHATS

En lien avec les référents juridiques, le service « Affaires juridiques » assure le conseil juridique interne de la collectivité ainsi que la souscription des marchés d'assurances. Il gère également les sinistres, les atteintes au patrimoine, la protection juridique des agents, les dossiers contentieux ainsi que la documentation professionnelle. De même, le service accompagne les directions dans l'élaboration et la passation de conventions d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique.



71
consultations lancées

7 233
DCE téléchargés

195
Marchés notifiés

125
avis juridiques

10
nouvelles affaires contentieuses
enregistrées devant les Tribunaux,
dont 7 relevant de la juridiction administrative
et 3 de la juridiction judiciaire

41
abonnements

Le service « Commande Publique » garantit la sécurité juridique des contrats de la commande publique et gère les procédures de passation des marchés publics et contrats complexes. Il accompagne la collectivité dans la définition de ses stratégies d'achat.

LES SPÉCIALISTES DE L'INFORMATIQUE ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

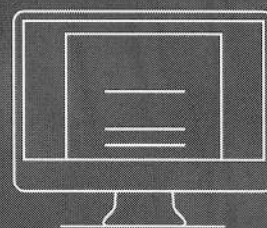
Composé de 30 agents, le service « Systèmes d'Informations » conçoit, met en œuvre et assure l'évolution et la sécurisation du Système d'Informations. Il accompagne, forme les collaborateurs et leur fournit des moyens informatiques et de télécommunications adaptés aux spécificités de chaque métier. Le service a également pour mission l'acquisition des divers équipements relatifs au Système d'Informations de m2A.

Les événements marquants :

- déploiement du réseau de la Maison du Territoire ;
- mise en place du marché Télécom ;
- mise en production du logiciel de suivi Plan Climat ;
- inclusion numérique des agents ;
- participation à l'action environnementale du Lions Club en cédant des déchets électroniques et des équipements informatiques plus utilisés par les collectivités.

1 189 000 € en fonctionnement

1 010 000 € en investissement



954

PC et Wyse

177

imprimantes réseau
dont **145** multifonctions

1020

postes téléphoniques
dont **730** postes sous IP

380

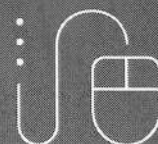
smartphones avec abonnement data

300

smartphones sans abonnement data

160

tablettes



Mulhouse Alsace Agglomération

9 avenue Konrad Adenauer
BP 30100 - 68393 Sausheim Cedex 9
Tél : 03 89 32 58 58
m2A.fr

Dépôt légal : **06/2024**. ISSN : **2270-6496**

Date de parution : **24/06/2024**

Rédaction : **Thomas de Gruttola, Laura Souto Maior, Camille Fraschini**

Direction artistique : **Véronique Rapoport**

Crédits photos : **Grégory Muller, Marie Nussbaumer,**

Istockphoto, Tristan Vuano

Point 9 de l'ordre du jour

Rapport d'activité 2023 de Territoire d'Energie Alsace (TEA)

Rapporteur ; Monsieur Richard PISZEWSKI

Monsieur Richard PISZEWSKI présente le rapport d'activité 2023 de Territoire d'Energie Alsace (TEA) qui se décline en 8 parties.

La première partie évoque tous les événements marquants de l'année 2023. Le rapport évoque une série de signatures, comme celle d'un nouveau contrat qui intègre la décarbonation progressive et partielle du gaz, les 25 ans d'existence du syndicat, une nouvelle offre Happy Gaz à l'attention des collectivités, des particuliers, des petites entreprises des 158 communes desservies par GRDF qui souhaitent un chauffage au gaz performant.

La seconde partie détaille la vie du syndicat : réunions des comités syndicaux, correspondances avec les communes, composition du personnel travaillant à TEA.

En troisième partie sont relatées les informations et actualités 2023 tel que la perception des redevances d'occupation du domaine public, redevance qui est reversée intégralement par TEA aux communes et Communauté de Communes membres.

Cette partie évoque également la rénovation des parcs d'éclairage public des différentes communes et intercommunalités, la mise en œuvre des infrastructures de recharges pour véhicules électriques (une borne de recharge est actuellement installée à Rixheim et il y en aura 6 dans un premier temps), ainsi que la signature du Plan Pluriannuel d'Investissement 2024 – 2027 Enedis / EDF.

En quatrième partie, TEA traite du compte-rendu annuel d'activité des 6 concessionnaires partenaires.

En cinquième partie est rappelée la taxe intérieure de consommation finale d'électricité. L'année 2023 a vu la mise en œuvre de la réforme de sa fiscalité. Le produit de la taxe s'élève à 10 297 824€ en 2023 ; elle est reversée aux communes membres pour le compte desquelles elle est perçue.

Les parties suivantes évoquent les redevances perçues par les concessionnaires et l'exécution budgétaire 2023 avec 17 687 397€ de recettes de fonctionnement et 15 086 404€ de dépenses, ainsi que respectivement 9 069 843€ et 5 651 961€ pour les recettes et dépenses d'investissement.

La huitième partie évoque les différentes subventions attribuées pour l'enfouissement des lignes électriques (625 000€). Elle évoque également le remplacement des anciens luminaires voire des candélabres complets par des équipements à LED (1 629 000€).

Monsieur Richard PISZEWSKI précise que depuis la rénovation de l'éclairage public à Rixheim, de nombreuses rues comme, la rue des Ormes, Albert Schweitzer, avenue d'Entremont, rue d'Ottmarsheim, rue de Habsheim ont été équipées. Ces opérations suivies par le SCIN et TEA ont représentées 166 candélabres ou luminaires. Le Centre Technique a également procédé au remplacement d'un grand nombre de luminaires.

Pour l'équipement de ces rues, un montant de 51 000€ a été accordé par TEA. Rixheim a également bénéficié de l'aide de M2A qui participe aux efforts faits par les communes pour diminuer la consommation d'énergie. L'aide annuelle porte sur 50 000€, comprenant les

investissements dans l'éclairage public, ainsi que les rénovations énergétiques des bâtiments publics.

Pour conclure, Monsieur Richard PISZEWSKI rappelle que depuis le début de ces opérations, les consommations annuelles ont été réduites de 37% entre 2022 et 2023. Les efforts ayant été soutenus en 2024, la réduction s'élève à environ 43%.

Madame le Maire rappelle que l'extinction de l'éclairage public, la nuit, permet de faire des économies supplémentaires. Un point sera fait en 2025.

VU l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prescrivant la communication du rapport d'activités de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunales (EPCI) par le Maire du Conseil Municipal en séance publique,

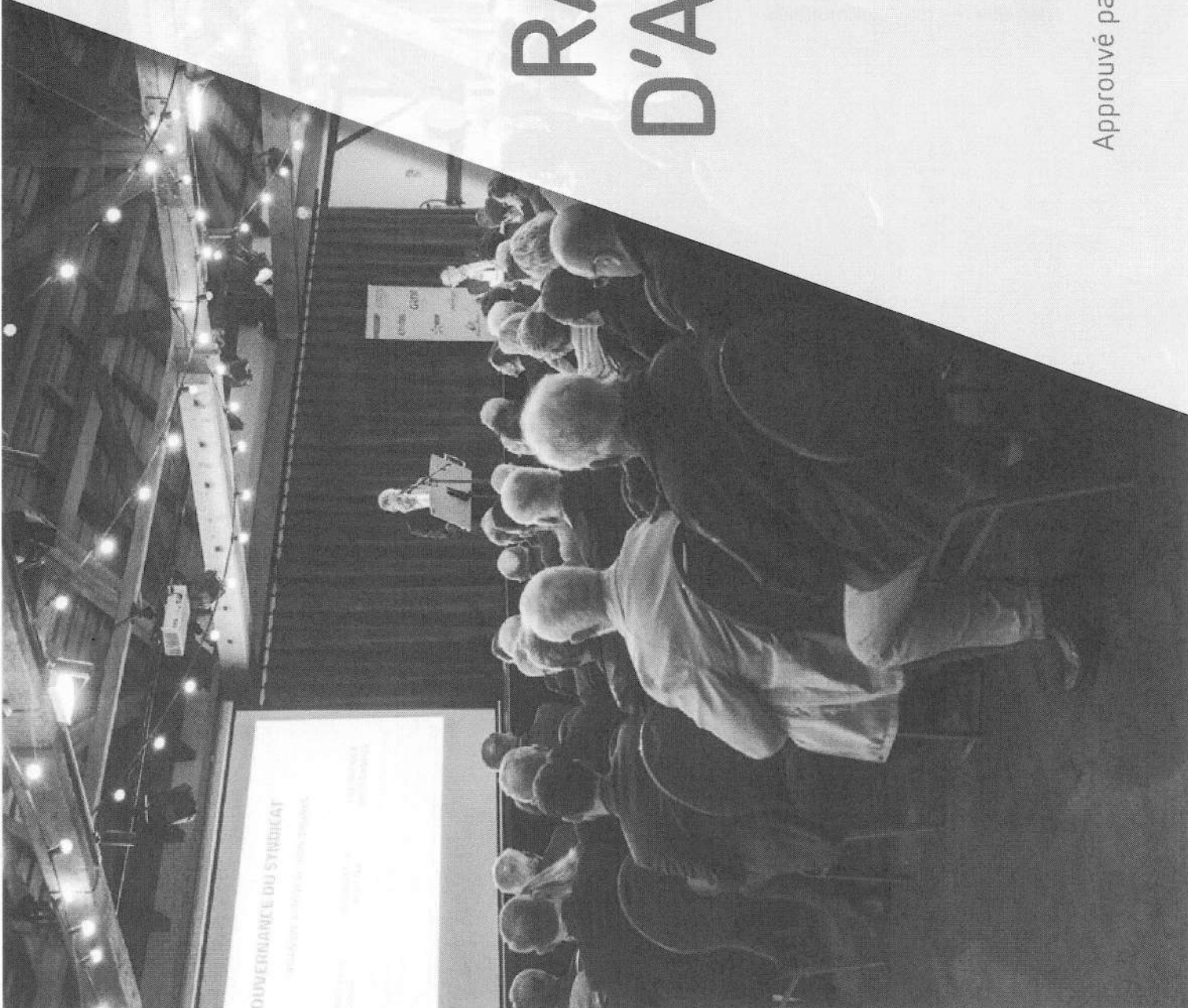
VU le rapport d'activités 2023 établi par le Territoire d'énergie Alsace (TEA), approuvé par le Comité Syndical le 18 juin 2024,

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2023 établi par le Territoire d'énergie Alsace (TEA), tenu à la disposition du public et consultable au Secrétariat Général en charge des affaires intercommunales.



RAPPORT | 20 D'ACTIVITÉ | 23

Approuvé par le Comité Syndical du 18/06/2024



SOMMAIRE

ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2023.....	3	TAXE INTÉRIEURE DE CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ.....	16
Signature du nouveau Contrat de concession gaz avec GRDF.....	3	Gestion TICFE-C.....	16
Les 25 ans du Syndicat.....	3	RESSOURCES DU SYNDICAT.....	17
Salon des Maires du Haut-Rhin 2023.....	4	Redevances de fonctionnement.....	17
Ateliers de mi-mandat de l'AMHR.....	4	Redevance d'investissement.....	18
Offre Happy Gaz.....	5	FINANCES.....	19
Nouvelles collectivités membres.....	5	Budget de fonctionnement en 2023.....	19
VIE DU SYNDICAT.....	6	Budget d'investissement.....	20
Comités Syndicaux.....	6	Bilan des opérations comptables.....	21
Correspondance avec les collectivités membres.....	7	AIDES ACCORDÉES PAR TYPE DE TRAVAUX.....	22
Ressources humaines.....	8	Enfouissement des lignes électriques.....	22
INFOS ET ACTUALITÉS 2023.....	9	Eclairage public.....	24
Perception RÖDP et fourreaux.....	9	EXEMPLE DE RÉALISATION EN 2023.....	25
Appel à projets Lum'ACTE.....	10	Travaux de sécurisation à Wintzfelden.....	25
Programme ACTEE II SEQUOIA.....	10	LEXIQUE.....	26
Mise en service d'Infrastructures pour Véhicules Électriques.....	11		
Mise en service d'une conduite de gaz entre le Sundgau et MZA.....	11		
Nouvelle Convention avec Gescod et Électriciens Sans Frontières... ..	12		
Signature Plan Pluriannuel d'Investissement 2024-2027 Enedis/ EDF	12		
CRAC, CHIFFRES CLÉS ET CONTRÔLE EXERCICE 2022.....	13		
Compte Rendu Annuel d'Activité des Concessionnaires.....	13		
Chiffres clés.....	13		
Contrôle des concessionnaires.....	15		

ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2022

Signature du nouveau Contrat de concession gaz avec GRDF

Vendredi 10 février, à Mulhouse, Territoire d'Énergie Alsace et GRDF ont signé leur nouveau contrat de concession, pour une durée de 30 ans. Il s'agit du premier Contrat de concession de France signé avec ce nouveau modèle intégrant pleinement la transition écologique.

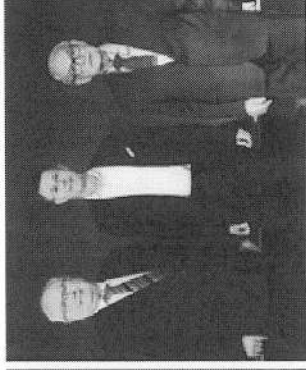
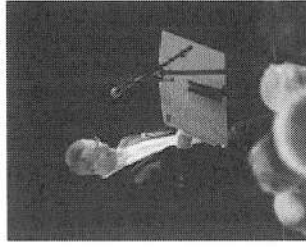
140 communes membres de Territoire d'Énergie Alsace sont concernées par ce nouveau contrat de concession. A travers celui-ci, Territoire d'Énergie Alsace et GRDF s'engagent dans la transition énergétique, avec des actions concrètes pour décarboner les activités du territoire.



Les 25 ans du Syndicat

Le 15 avril, Territoire d'Énergie Alsace fêtait ses 25 ans à l'Écomusée d'Alsace. Cet événement a été l'occasion de réunir élus locaux, partenaires et concessionnaires autour des enjeux de l'énergie.

Après une présentation du Syndicat par le Président Jean-Luc BARBERON, René DANESI et Jean-Marie BELLARD, Présidents Honoraires, sont intervenus pour rappeler l'histoire de ce dernier.



Nous avons eu le plaisir d'accueillir Christian BUCHEL, Directeur Clients-Territoires d'Enedis, Frédéric MARTIN, Directeur Général Adjoint de GRDF et Guy HOURCABIE, Vice-Président de la FNCCR.

Une table ronde regroupant nos concessionnaires sur le thème « *Les enjeux de la transition énergétique dans la distribution publique d'électricité et de gaz* » a été organisée.

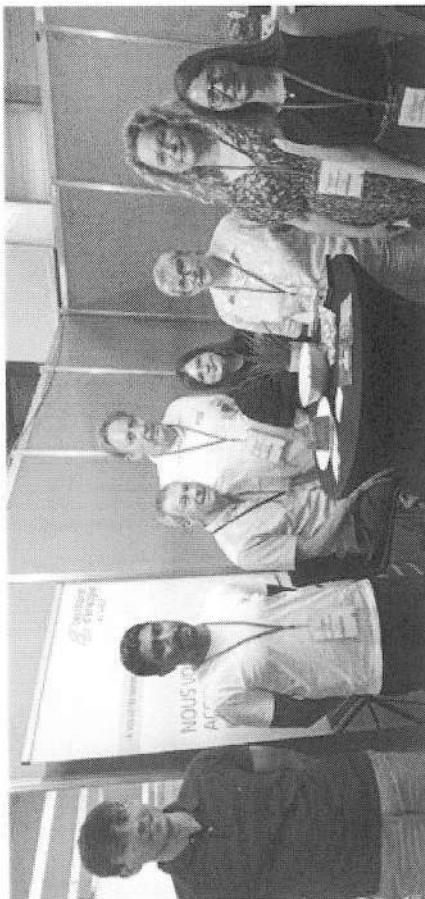
Nous tenons à remercier tous les participants pour leur présence.

ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2023

Salon des Maires du Haut-Rhin 2023

L'Association des Maires du Haut-Rhin (AMHR) a organisé, le 16 juin 2023, au Parc des Expositions de Colmar, son salon annuel.

Comme chaque année, les élus ont pu participer à des conférences, des tables rondes et des ateliers. Les services de Territoire d'Énergie Alsace étaient présents afin de rencontrer les élus des collectivités membres et les partenaires.



Ateliers de mi-mandat de l'AMHR

Territoire d'Énergie Alsace a participé à la journée d'ateliers pédagogiques de mi-mandat, organisée par l'Association des Maires du Haut-Rhin.

Pascal TURRI, Vice-Président de Territoire d'Énergie Alsace, a introduit l'atelier qui avait pour thème : « Engager la collectivité dans la transition énergétique », présenté par l'ADEME.

Une journée riche en échanges !



ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2023

Offre Happy Gaz

En application de l'annexe « Transition écologique » du Contrat de concession signé avec GRDF, Territoire d'Énergie Alsace a créé la subvention « Happy Gaz ».

Une aide destinée aux collectivités, aux particuliers et aux « petits professionnels » de 158 communes desservies par GRDF, qui choisissent une solution de chauffage gaz performante.

L'offre est valable pour les installations facturées entre le 1^{er} octobre 2023 et le 31 décembre 2024, dans les bâtiments construits depuis plus de 2 ans et où les compteurs gaz ont un débit $\leq 10\text{m}^3/\text{h}$.

TEA et GRDF consacreront chacun 200 000 € à cette action.



Le 1^{er} octobre 2023 au 31 décembre 2024
OFFRE HAPPY GAZ
offre ouverte aux professionnels

Il est temps de mettre votre chaudière un peu plus au vert.

GRDF BOZEL SOLUTIONS EN J'ARTICULES ET POUR LE PAYS VERT, UN GAZ VERT, VERT ET ÉCONOMIQUE

Découvrez les conditions de l'offre sur www.tea-energies.com

Jusqu'à 1700€ d'aides pour se chauffer vert!

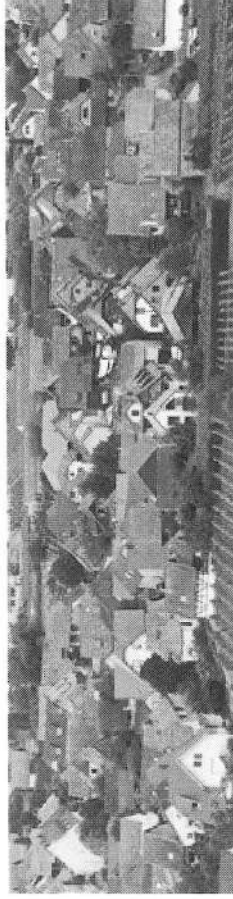
GAZ VERT
Territoire d'Énergie ALSACE
GRDF

Nouvelles collectivités membres

Le Comité Syndical du 19 septembre 2023 a donné son accord à l'unanimité aux demandes d'adhésions de la Communauté de Communes de Sélestat (comprenant 12 communes) et des communes de Boofzheim, Daubensand, Diebolisheim, Friesenheim, Herbsheim, Kogenheim, Rhinau, Rossfeld, Sermersheim et Witternheim.

Suite à la délibération de notre Comité Syndical, il appartenait aux Conseils municipaux des collectivités membres de donner leur avis dans un délai de 3 mois sur cette modification de périmètre ; l'absence de délibération valant accord.

Les 222 délibérations reçues étaient toutes positives.

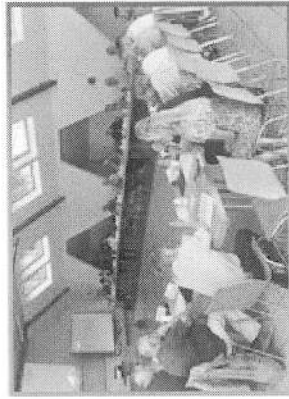


Avec ces adhésions, TEA compte désormais 342 membres, qui couvrent le territoire de 390 communes et près de 743 000 habitants.

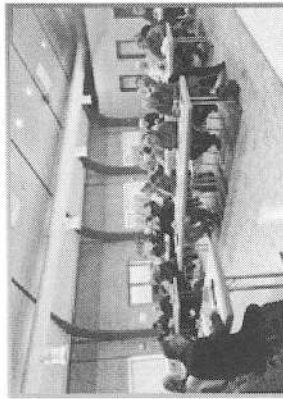
VIE DU SYNDICAT

Comités Syndicaux

28 FÉVRIER 2023
MUNTZENHEIM



19 SEPTEMBRE 2023
HUSSEREN-LES-CHÂTEAUX



13 JUIN 2023
HEIDWILLER



5 DÉCEMBRE 2023
MORSCHWILLER-LE-BAS

Chaque séance du Comité Syndical est précédée d'un Bureau Syndical, qui prépare notamment les sujets à inscrire à l'ordre du jour du Comité. Le Président remercie les communes pour la qualité de leur accueil et souligne l'assiduité des membres du Comité Syndical.

VIE DU SYNDICAT

Correspondance avec les collectivités membres

JANVIER 2023

- TERME I - Déclaration des dépenses d'investissement au titre des travaux d'innovation dans le cadre de la Transition Energétique, exercice 2022

MARS 2023

- Vœu relatif au projet gouvernemental d'interdiction des chaudières gaz dans le bâtiment

SEPTEMBRE 2023

- Consultation relative à la modification du périmètre de TEA : adhésion de la Communauté de communes de Sélestat et des communes de Boofzheim, Daubensand, Diebolshheim, Friesenheim, Herbsheim, Kogenheim, Rhinau, Rossfeld, Sermersheim et Wittreheim à Territoire d'Énergie Alsace
- Sondage Éclairage Public

DÉCEMBRE 2023

- Fiche réflexe « Extension du réseau électrique sur le domaine public »



Toutes les informations et les actualités relatives au Syndicat et à l'énergie sont consultables dans notre Newsletter. Vous pouvez vous inscrire sur www.te.alsace

VIE DU SYNDICAT

Ressources Humaines

Les effectifs de Territoire d'Énergie Alsace ont évolué en 2023.

René WUNENBURGER, Directeur, et Alain SPECHT, Directeur Adjoint, ont fait valoir leur droit à la retraite le 30 avril 2023.

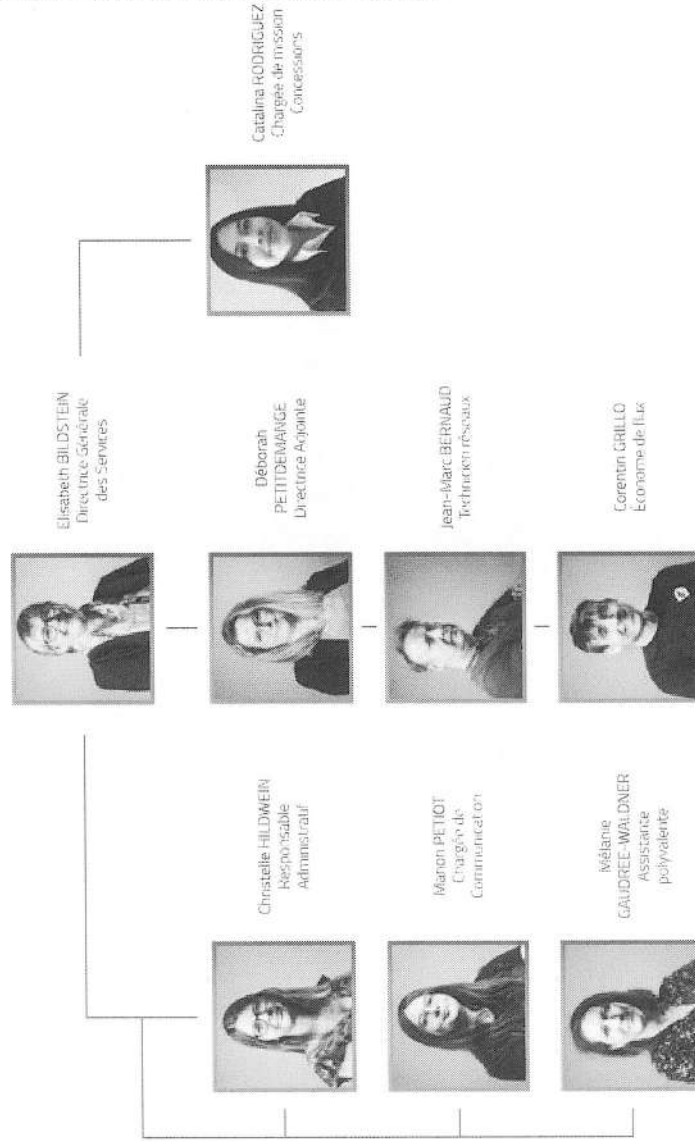
Elisabeth BILDSTEIN a succédé à René WUNENBURGER au poste de Directrice Générale des Services en janvier 2023.

Déborah PETITDEMANGE a succédé à Alain SPECHT au poste de Directrice Adjointe en mars 2023, en charge du service technique.

Yonss EL AROUJ a quitté l'équipe de Territoire d'Énergie Alsace le 30 juin 2023.

Xue Catalina RODRIGUEZ CRUZ a rejoint les services de Territoire d'Énergie Alsace en novembre 2023 en tant que Chargée de mission Concessions.

L'ÉQUIPE À VOTRE SERVICE EN DÉCEMBRE 2023



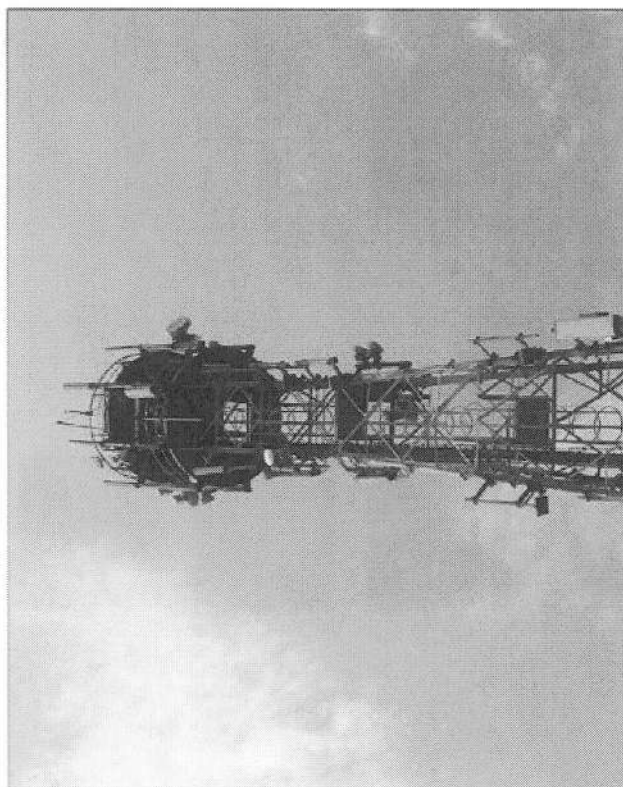
INFOS ET ACTUALITÉS 2023

Perception RODP et fourreaux

Territoire d'Énergie Alsace assiste les communes pour l'optimisation de leur Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) et la gestion des fourreaux avec le cabinet ACTANE, titulaire d'une mission d'Assistance de Maîtrise d'Ouvrage (AMO).

Le rôle d'ACTANE est d'assister les collectivités dans leurs négociations avec les opérateurs télécom pour le renouvellement, voire le recadrage des contrats d'occupation des terrains d'implantations des antennes hertziennes.

Dans le cadre d'une réflexion pour une gestion départementalisée des fourreaux et des antennes, 20 communes ont été désignées « pilotes » pour l'assistance dans ces domaines.



INFOS ET ACTUALITÉS 2023

Appel à projets Lum'ACTE

En 2023, Territoire d'Énergie Alsace a candidaté, pour le compte de ses membres, au sous-programme Lum'ACTE qui apporte un financement aux études relatives à la rénovation des parcs d'éclairage public.

TEA a bénéficié d'une subvention de 43 188, 50 € HT à répartir selon les communes ayant répondu à l'appel à projets porté par le Syndicat :

- Horbourg-Wihr avec 953 points lumineux
- Houssen avec 326 points lumineux
- Munster avec 979 points lumineux
- Rouffach avec 1 215 points lumineux
- Villé avec 450 points lumineux
- Wittelsheim avec 2 800 points lumineux



Lum'ACTE

Programme ACTEE II SEQUOIA

Territoire d'Énergie Alsace a été désigné lauréat de l'appel à projets ACTEE II SEQUOIA en 2021 pour les territoires de :

- Saint-Louis Agglomération
- Saint-Louis
- Du PETR Rhin Vignoble Grand Ballon
- Du PETR Pays Thur Doller

Le programme, qui devait prendre fin en mars 2023, a été prolongé jusqu'en décembre.
Corentin GRILLO, économiste de flux, a visité 102 bâtiments dans 32 communes.

Les appels de fonds pour les travaux de rénovation énergétique peuvent toujours être réalisés jusqu'en juin 2024.



ACTEE

Action des Collectivités
Territoriales pour
l'Efficacité Énergétique

INFOS ET ACTUALITÉS 2023

Mise en service d'Infrastructures pour Véhicules Électriques



24 JANVIER 2023
À FERRETTE



10 MARS 2023
À ALTKIRCH

Deux bornes ont été mises en service officiellement en 2023. Toutes les bornes sont de type « rapide » (50 kW DC / 22 kW AC). L'objectif de ces bornes est de montrer l'exemple et de combler la carence en initiatives privées dans certains territoires du Haut-Rhin.



Mise en service d'une conduite de gaz entre le Sundgau et MZA

Samedi 1^{er} juillet, sur la piste cyclable reliant les communes d'Illfurth et Zillisheim, la conduite réalisée par GRDF reliant le PETR Pays du Sundgau et Mulhouse Alsace Agglomération a été inaugurée.

Catherine RAPP, Vice-Présidente de Territoire d'Énergie Alsace, est intervenue à cette occasion.

Grâce à cette infrastructure, l'agglomération mulhousienne bénéficie du biogaz produit dans le Sundgau et décarbone ainsi sa consommation énergétique.



INFOS ET ACTUALITÉS 2023

Nouvelle Convention avec Gescod et Électriciens Sans Frontières

Vendredi 24 novembre 2023, Territoire d'Énergie Alsace, Gescod et Électriciens Sans Frontières (ESF) ont renouvelé leur partenariat afin de soutenir des projets d'accès à l'électricité dans des pays d'Afrique, en particulier à Madagascar.

La convention est renouvelée pour une durée de 3 ans (2023-2025). Dans ce cadre, TEA accepte d'apporter chaque année une participation financière d'environ 10 000 € à un projet défini d'un commun accord avec la délégation Alsace d'ESF et Gescod.

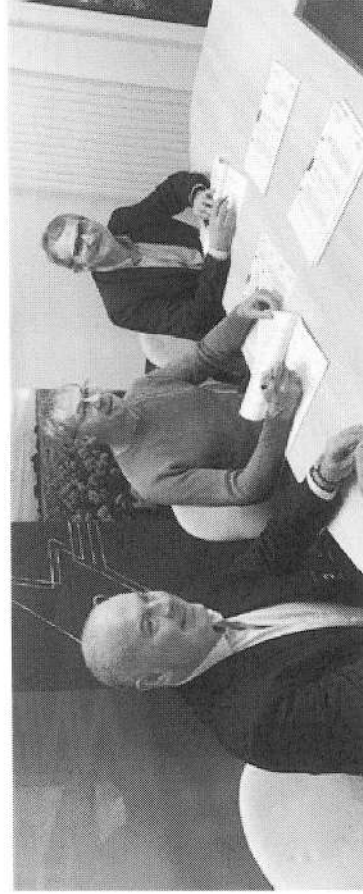
Il s'agit de la troisième convention que TEA signe, pour soutenir l'aide au développement.



Signature du Plan Pluriannuel d'Investissement 2024-2027 avec Enedis et EDF

Le 21 décembre 2023, TEA a signé avec Enedis et EDF le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour la période 2024-2027.

Dans le cadre des Programmes d'Investissement menés sous la maîtrise d'ouvrage du concessionnaire, Territoire d'Énergie Alsace poursuit sa participation financière mise en place en 2021 pour accompagner la modernisation du réseau de la concession, avec une attention particulière aux réseaux en fils nus, dont l'objectif est de les faire disparaître d'ici 2040. En 4 ans, Enedis consacrera près de 15 millions à ces investissements.






CRAC, CHIFFRES CLÉS ET CONTRÔLE | EXERCICE 2022

Compte Rendu Annuel d'Activité des Concessionnaires

Les concessionnaires Enedis, EDF, GRDF, ANTARGAZ Énergies, CALEO et Gaz de Barr ont présenté le 28 juin 2023 aux membres du Bureau et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), leur CRAC au titre de l'exercice 2022. Ils sont disponibles sur notre site internet.

Rappel : Territoire d'Énergie Alsace est propriétaire des réseaux exploités par les concessionnaires sur son périmètre.

Chiffres clés

		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ 32 postes-sources 63k /20k volts dont 25 sur le territoire de TEA 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 197 207 clients tarif bleu résidentiel ▪ 14 978 clients tarif bleu non résidentiel 	<p>DISTRIBUTION BASSE TENSION :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 11 postes HTA/BT et 2 postes BT ▪ 22,3 km de réseau basse tension ▪ 1 153 clients ▪ 5 385 MWh livrés
<ul style="list-style-type: none"> ▪ 5 560 postes de transformation HTA/BT ▪ 6 737 km de réseau basse tension 	<p>Rappel : EDF est partie prenante du Contrat de Concession pour les TRV.</p>	<p>FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ TRV :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 097 clients ▪ 4 734 MWh livrés
<ul style="list-style-type: none"> ▪ 4 138 km de réseau moyenne tension (HTA) ▪ 372 561 points de livraison (clients) ▪ 3 380 295, 407 MWh acheminés ▪ 7 691 installations de production raccordées 		



- 141 communes dans le cadre de 5 contrats de concession (secteur historique), et 17 communes dans le cadre de concessions via Délégations de Service Public
- 2 320 km de canalisations
- 111 723 clients
- 2 708 000 MWh gaz acheminés



- 12 communes desservies, dont 2 en gaz naturel et 10 en propane
- 5 contrats de concession
- 17,8 km de réseau
- 189 clients
- 5 406, 74,1 MWh acheminés



- 4 communes desservies en gaz naturel
- 17,3 km de réseau
- 120 clients
- 1 513 MWh acheminés
- 329 branchements



Contrôle des Concessionnaires

Les opérations de contrôle des Gestionnaires de Réseaux de Distribution constituent le cœur de métier des Autorités Organisatrices de la Distribution d'Énergie (AODE), par obligation définie à l'article L. 2224-31 du Code Général des Collectivités territoriales.

Le Bureau Expert AEC est chargé d'assister Territoire d'Énergie Alsace pour le contrôle de la bonne exécution des missions de nos différents concessionnaires.

Ces opérations de contrôle ont eu lieu pour GRDF le 2 novembre à KINGERSHEIM et pour Enedis/EDF le 30 novembre à SAUSHEIM. Les membres du Bureau ont participé aux auditions.



En 2023, le contrôle du concessionnaire GRDF, au titre de son exercice 2022, a notamment porté sur les thèmes suivants :

- La constitution des réseaux
- Les enjeux portés par la densification des réseaux
- La surveillance du réseau et des autres ouvrages
- Les incidents et les interruptions de fourniture
- La valorisation du patrimoine et ses financements
- Les éléments liés au compte d'exploitation

En 2023, le contrôle du concessionnaire Enedis-EDF, au titre de son exercice 2022, a notamment porté sur les thèmes suivants :

- La continuité d'alimentation
- Les dépenses d'investissement et de maintenance
- Le patrimoine comptable de la concession
- Les éléments liés au compte d'exploitation
- La qualité de service
- La clientèle

TAXE INTÉRIEURE DE CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ

Gestion TICFE-C

2023 a vu l'entrée en vigueur de la réforme de la fiscalité sur la consommation finale d'électricité. Cette même année, le montant reversé aux communes s'élève à 10 297 824 €.

L'ESSENTIEL DE LA RÉFORME :

	JUSQU'EN 2022	À PARTIR DE 2023
LE NOM	TCCFE (Taxe Communale sur la consommation finale d'électricité)	TICFE-C (Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité)
LE CALCUL DE L'ASSIETTE	Consommation réelle déclarée par les fournisseurs	Assiette n-1 x Inflation x évolution de la consommation
LE VERSEMENT À TEA	À trimestre échu par les fournisseurs d'électricité	Acomptes mensuels + régularisation par la DDFIP
LE REVERSEMENT AUX COMMUNES	99% de la recette, par trimestre	99% de la recette, par semestre

RESSOURCES DU SYNDICAT

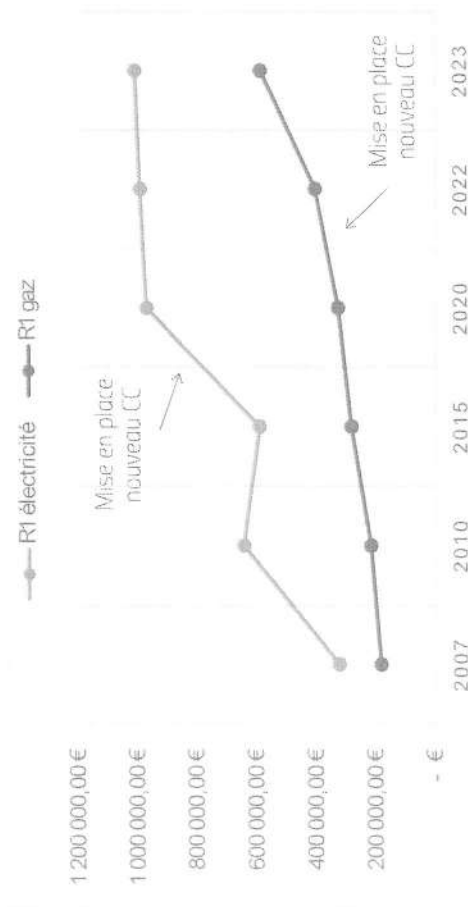
Redevances de fonctionnement

Rappel: Territoire d'Énergie Alsace ne demande aucune participation financière aux communes membres.

Ses missions sont intégralement financées par les concessionnaires, grâce à 3 redevances :

- La redevance « R1 électricité », destinée au fonctionnement de Territoire d'Énergie Alsace pour sa compétence électricité
- La redevance « R1 gaz », destinée au fonctionnement de Territoire d'Énergie Alsace pour sa compétence gaz
- La redevance d'investissement « R2 », versée par Enedis en fonction des investissements réalisés sur les réseaux par les communes et communautés membres, et par Territoire d'Énergie Alsace sur ses fonds propres.

ÉVOLUTION DES REDEVANCES R1 ÉLECTRICITÉ ET R1 GAZ



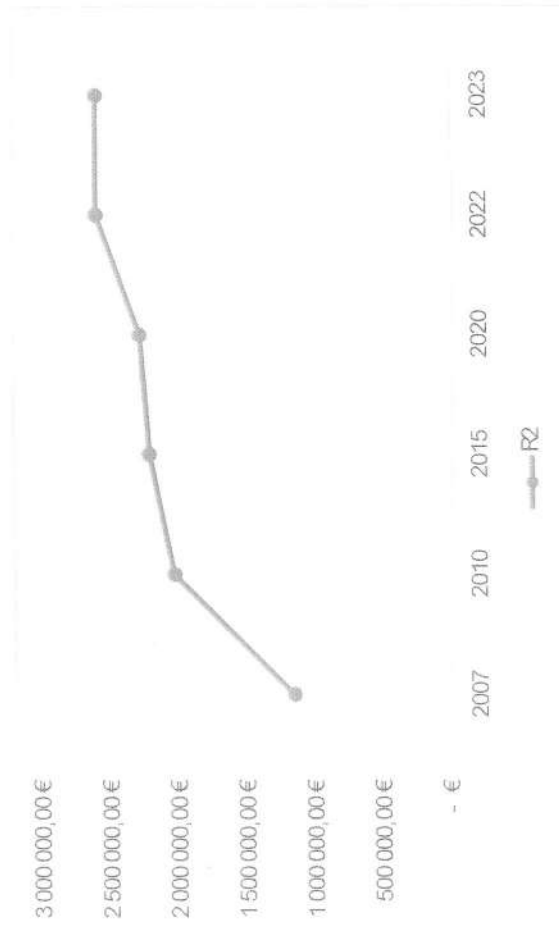
Ces redevances permettent à Territoire d'Énergie Alsace d'assurer son fonctionnement et ses missions.

Pour l'année 2023, la redevance de fonctionnement R1 électricité versée par Enedis est de 1 007 129, 31 €. La redevance versée par Gaz de Barr est de 1 479, 52 €. Soit un total de 1 008 608, 83 €.

La redevance de fonctionnement R1 gaz versée par GRDF est de 577 445 €, celle versée par ANTARGAZ Énergies est de 3 398 € et celle de CALEO est de 4 331 €. Soit un total de 585 174 €.

REDEVANCES

Redevance d'investissement



La redevance R2 (Contrat de concession électricité Enedis - EDF) est calculée à partir des investissements sur les travaux d'électricité et d'éclairage public réalisés par les communes, les communautés de communes et TEA sur leurs réseaux.

En 2023, cette redevance est de 2 607 634 €.

593 420 € ont été reversés aux communes membres ayant réalisé des travaux. Si les communes étaient restées isolées, elles n'auraient reçu directement d'Enedis que 457 153 €.

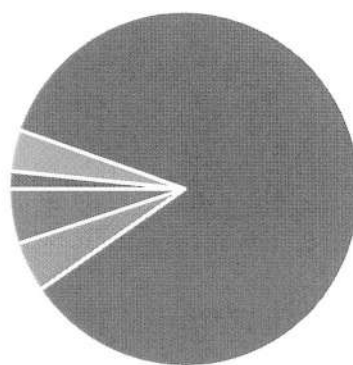
2 014 214 € ont été affectés aux aides de TEA pour l'enfouissement des lignes basse et haute tension et pour l'éclairage public.

FINANCES

Budget de fonctionnement en 2023

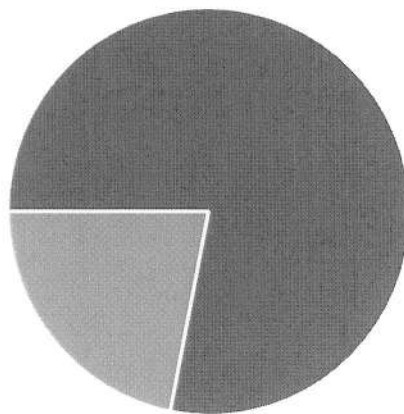
Le budget de Territoire d'Énergie Alsace est alimenté par les seules redevances versées par les concessionnaires. Après prise en compte des résultats antérieurs, le résultat de fonctionnement cumulé de l'exercice est de 3 405 692,84 €. Remarque : les données des reversements de TICFE au titre de 2022 intervenues en 2023 ont été retraitées.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023
SONT DE 15 086 404 € :



- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- TICFE reversée aux membres
- Amortissements
- Autres charges de gestion courante

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023
SONT DE 17 687 397 € :



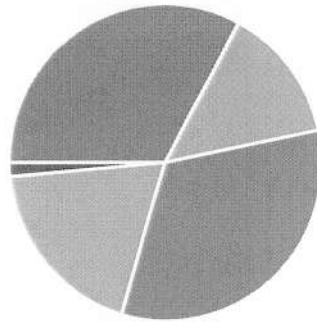
- Fiscalité locale (TICFE)
- Redevances des concessionnaires

FINANCES

Budget d'investissement

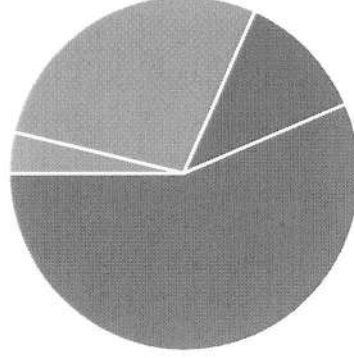
Le résultat de clôture de 2023 fait apparaître un excédent de 3 417 873 €.

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2023
SONT DE 5 651 961 € :



- Autres dont opérations d'ordre
- Dépenses d'appui à Enedis
- Transition énergétique dont Aide EP
- Aide Syndicale A8 et DO BT
- Aide Syndicale Fils nus

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2023
SONT DE 9 069 834 € :



- Contribution Enedis
- Participation des communes
- Autres dont opérations d'ordre
- Dotations fonds divers et réserves

FINANCES

Bilan des opérations comptables



- 3 507 mandats de paiement ont été émis
- 645 titres de recettes ont été émis

Délai global de paiement :

- 11,37 jours dont 4,15 jours pour TEA

Taux de réalisation :

- Fonctionnement : 97 %
- Investissement : 39 %

AIDES ACCORDÉES PAR TYPE DE TRAVAUX

Enfouissement des lignes électriques

Pour les travaux d'amélioration esthétique des réseaux de distribution d'électricité, les communes membres de Territoire d'Énergie Alsace ont bénéficié d'une participation financière de 40 %. C'est l'Article 8 du Contrat de concession qui prévoit qu'Enedis met à disposition de Territoire d'Énergie Alsace une enveloppe annuelle pour le cofinancement de la dissimulation des lignes électriques. Pour l'année 2023, l'enveloppe mise à la disposition de Territoire d'Énergie Alsace est de 625 000 €. Les chiffres ci-dessous correspondent au montant des subventions accordées.

TRAVAUX DE DISSIMULATION DES LIGNES ÉLECTRIQUES

Article 8 du Contrat de concession

EGUISHEIM	Rue Pasteur	32 515 € H.T
GUEWENHEIM	Rue Principale	72 331 € H.T
KIRCHBERG	Rues de Langenfeld, Village, Hecken	137 809 € H.T
LAUW	RD 466 - Entrée Est	99 224 € H.T
CHALAMPE	Rue de la Victoire	97 109 € H.T
MUESPACH-LE-HAUT	Rue de la Vallée	57 876 € H.T
OBERHERGHEIM	Place de la Mairie	13 502 € H.T
SAINTE-CROIX-EN-PLAINE	Rues Clémenceau, Poincaré	59 529 € H.T
RUELSHEIM	Rue de l'Ilh	48 418 € H.T
WAHLBACH	Rue de Zaessingue	10 050 € H.T
HECKEN	Rue Principale	26 075 € H.T

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES LIGNES ÉLECTRIQUES (Basse tension)

Suite à l'épuisement des crédits alloués par Enedis à l'Article 8 du Contrat de concession, TEA peut traiter des chantiers dans le cadre de déplacements d'ouvrages. Les chiffres ci-dessous correspondent au montant des subventions accordées.

HABSHEIM	Rues des Abeilles, des Faisans	26 196 € H.T
JUNGHOLTZ	Rues des Tuiles, des Cigognes	11 034, 67 € H.T
RANTZWILLER	Rue de la Montagne	13 371, 19 € H.T
SENTHEIM	Rue de la Roseraie	5 196 € H.T
WICKERSCHWIHR	Rue du Général de Gaulle	32 332, 14 € H.T

TRAVAUX CONVENTIONNÉS AVEC LE CONCESSIONNAIRE

Il s'agit de travaux effectués en convention avec le concessionnaire Enedis. Le chiffre ci-dessous correspond au montant de la subvention.

HABSHEIM	Rues des Abeilles, des Faisans	52 225,35 € H.T
----------	--------------------------------	-----------------

PROGRAMME DE RÉSORPTION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE EN FILS NUS

Par délibération du 16/02/2021, le Comité Syndical de TEA a validé un programme de soutien à la résorption du réseau électrique basse tension en fils nus. Ces travaux bénéficieront de 30 % d'aide supplémentaire, financés sur les fonds propres du Syndicat.

GUEWENHEIM	34 632, 70 € H.T
CHALAMPE	27 384, 64 € H.T
SAINTE-CROIX-EN-PLAINE	16 950, 61 € H.T

ÉCLAIRAGE PUBLIC

15 demandes d'aides, concernant 1 338 points lumineux.
Montant d'aides accordées de 249 037,92 €.

COMITÉ SYNDICAL DU
19 SEPTEMBRE 2023

COMITÉ SYNDICAL DU
5 DÉCEMBRE 2023

34 demandes d'aides, concernant 3 867 points lumineux.
Montant d'aides accordées de 666 209,55 €.

COMITÉ SYNDICAL DU
28 FÉVRIER 2023

28 demandes d'aides, concernant 4 724 points lumineux.
Montant d'aides accordées de 477 581,50 €.

COMITÉ SYNDICAL DU
13 JUIN 2023

19 demandes d'aides, concernant 978 points lumineux.
Montant d'aides accordées de 235 573,65 €.

COMITÉ SYNDICAL DU
13 JUIN 2023

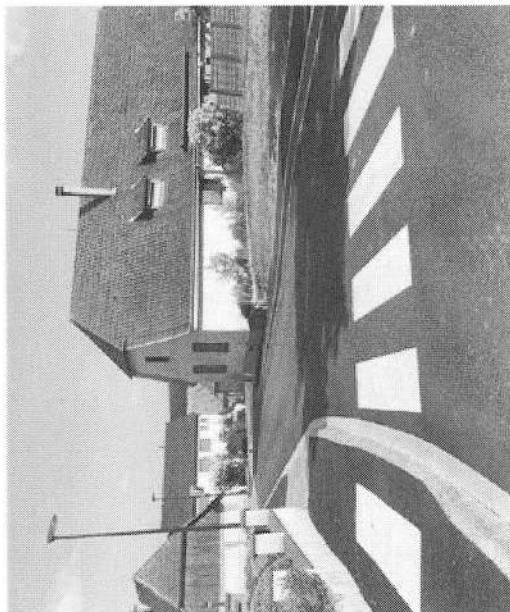
Depuis 2020, le Comité Syndical a autorisé le Président à verser des aides aux communes et communautés de communes pour la rénovation de leur éclairage public pour un montant total de 5 420 875,15 €.

EXEMPLE DE RÉALISATION EN 2023

Travaux de sécurisation à Wintzfelden

Le mercredi 14 juin, à Wintzfelden, a eu lieu la réception des travaux d'aménagement du centre du village.

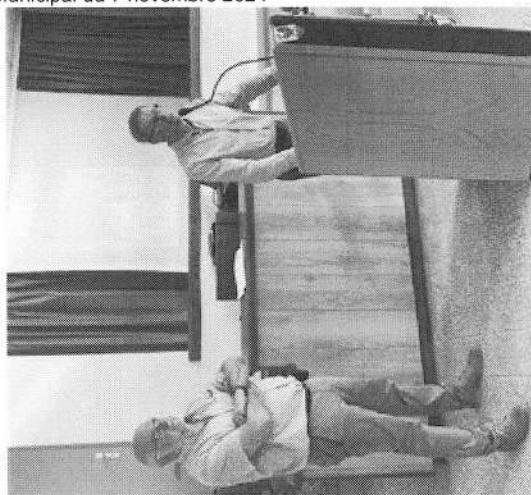
Les travaux ont été réalisés en co-maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, la Collectivité Européenne d'Alsace et Territoire d'Énergie Alsace.



Les travaux ont notamment consisté en la dépose de 790 mètres de ligne aérienne basse tension, suite à la pose de 844 mètres de câble souterrain.

Au total, la mise en souterrain des réseaux a coûté 200 968 €, dont 40 % financés par Enedis (80 387 €) grâce au Contrat de concession négocié par TEA.

Le Syndicat participe également à hauteur de 40 % aux travaux d'éclairage public réalisés, en coordination avec la basse tension. L'aide du Syndicat à la commune s'élève à 21 118 €.



LEXIQUE

Article 8 du Contrat de concession – Pour les travaux d'amélioration esthétique des réseaux de distribution d'électricité basse tension, Enedis met à la disposition du Syndicat une enveloppe annuelle. Les collectivités membres de Territoire d'Énergie Alsace peuvent bénéficier d'une participation de 40 %, prise en charge par Enedis, Territoire d'Énergie Alsace étant Maître d'Ouvrage de ces travaux. Les travaux sont programmés par TEA et doivent obligatoirement être terminés au plus tard le 31/12/N+1.

Concessionnaires – Ils sont responsables de l'exploitation des réseaux de distribution. Pour Territoire d'Énergie Alsace : Enedis, EDF et Gaz de Barr (pour Villé) pour l'électricité, et GRDF, Antargaz Energies et Caléo pour le gaz.

Contrat de concession – Convention de concession pour le service public de la distribution d'électricité ou de gaz. Il est signé entre l'autorité concédante (TEA) et le concessionnaire. Ce contrat contient un cahier des charges qui fixe les conditions de la desserte et les engagements de qualité de fourniture d'énergie. Le Contrat de concession peut être modifié par des avenants.

Concession – Désigne le territoire sur lequel le contrat de concession s'exerce.

CRAC – Compte Rendu d'Activité du Concessionnaire. Chaque année, chaque concessionnaire transmet à TEA un CRAC. Ce document contractuel synthétise le travail de l'année. Il expose les faits marquants, ainsi que les données patrimoniales et financières. Remis avant le 1^{er} juin,

c'est un document public.

FNCCR – Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies. L'association regroupe des collectivités territoriales et leurs établissements publics chargés de l'organisation et/ou de l'exploitation de certains services publics (énergie, cycle de l'eau, numérique...). TEA en est membre au titre de l'énergie.

Réseau BT – Réseau électrique Basse Tension.

Réseau HTA – Réseau électrique Haute Tension A (20 000 volts), appelé autrefois « moyenne tension ».

Transition Énergétique – Désigne une modification structurelle profonde des modes de production et de consommation de l'énergie. C'est l'un des volets de la transition écologique.

TRV – Tarifs Réglementés de Vente.

11 rue du 1^{er} Cuirassiers
68000 COLMAR

03.89.21.11.60
accueil@te.alsace
www.te.alsace



MENTIONS LÉGALES :

Territoire d'Énergie Alsace
Directeur de publication : Jean-Luc BARBERON
Droits images : Territoire d'Énergie Alsace/Pixabay/Pexels/Tom Clément
N°ISSN : 2966-9375 (version numérique)

Point 10 de l'ordre du jour**Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP – Modification de la périodicité de versement du Complément Indemnitare Annuel (CIA))****Rapporteur ; Madame le Maire**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code Général de la Fonction Publique ;
- Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale ;
- Vu la circulaire NOR RDFS1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;
- Vu la délibération du 24 mai 2017 portant instauration du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) ;
- Vu la délibération du 21 juin 2018 élargissant le bénéfice du RIFSEEP au cadre d'emplois des attachés de conservation du patrimoine ;
- Vu la délibération du 24 juin 2020 élargissant le bénéfice du RIFSEEP au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;
- Vu la délibération du 10 novembre 2022 élargissant le bénéfice du RISEEP à de nouveaux cadres d'emplois ;
- Vu la délibération du 15 février 2024 approuvant la modification de la périodicité de versement du Complément Indemnitare Annuel pour procéder à deux allocations par an,
- Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 5 novembre 2024 ;

Par délibération du 24 mai 2017, le Conseil Municipal a approuvé l'instauration du RIFSEEP. L'article 6 du chapitre II relatif à la périodicité de versement du Complément Indemnitare Annuel (CIA) prévoit un rythme annuel.

Par délibération du 15 février 2024, le principe d'une deuxième allocation de CIA a été approuvé.

Il est proposé le versement d'une troisième allocation en décembre, en fonction des crédits disponibles au budget RH.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- d'approuver la modification de la périodicité de versement du Complément Indemnitaire Annuel pour procéder à trois allocations par an.

Toutes les autres dispositions de la délibération du 24 mai 2017 demeurent applicables.

Point 11 de l'ordre du jour

Modification du tableau des postes ouverts dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétence (PEC)

Rapporteur ; Madame le Maire

- Vu les articles du code du travail L.5134-19-1 et suivants relatifs au contrat unique d'insertion,
- Vu les articles L.5134-20 et suivants du code du travail relatifs au contrat d'accompagnement dans l'emploi
- Vu la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active (RSA) et réformant les politiques d'insertion,
- Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,
- Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi et notamment son article 43,
- Vu le décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion
- Vu la circulaire DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2019/17 du 31 janvier 2019 relative au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 septembre 2019 portant création de postes dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétence (PEC),
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 16 septembre 2020 portant modification du tableau des postes ouverts dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétence (PEC)

Le dispositif du Parcours Emploi Compétence (PEC) a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Il a pour ambition l'insertion durable sur le marché du travail du bénéficiaire. Un accompagnement dédié et un accès facilité à la formation et à l'acquisition de compétences sont les garants de l'efficacité de la démarche.

Depuis janvier 2018 le PEC remplace le dispositif CUI-CAE.

La mise en œuvre des PEC s'inscrit dans la création d'un fonds d'inclusion dans l'emploi qui réunit, pour en promouvoir une gestion globale, les crédits des parcours emploi compétences et de l'insertion par l'activité économique. L'objectif de ce fonds est, parmi d'autres, de permettre une meilleure cohérence de l'offre d'insertion en fonction des spécificités des territoires et des besoins des populations.

La mise en œuvre du PEC repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne notamment les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'état variant de 30 à 60 % selon la situation personnelle du candidat et dans la limite des enveloppes financières. Les taux de prise en charge sont fixés par arrêté du Préfet de Région. Une aide supplémentaire peut être octroyée par le Conseil Départemental pouvant porter le taux de prise en charge à 90 % selon les cas.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à ces emplois est fixée au minimum à 20 heures, la durée du contrat est de 6 mois minimum et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC en vigueur.

Par délibération du 18 septembre 2019, le Conseil Municipal avait approuvé la création de 16 postes dans le cadre du PEC

Par délibération du 16 septembre 2020, le Conseil Municipal avait approuvé la modification du nombre de postes à 17.

Il est proposé de porter le nombre total de postes ouverts à 20 selon détail ci-dessous :

Contenu du poste	Nombre de postes	Durée hebdomadaire
Agent de propreté urbaine	2	35 heures
Electricien	1	35 heures
Peintre	1	35 heures
Agent de voirie	1	35 heures
Gardien de salles des sports	1	35 heures

Agent d'entretien des bâtiments communaux	10	20 à 25 heures
Agent spécialisé des écoles	2	32 heures par semaine de classe
Agent administratif	2	35 heures

Il est également proposé de maintenir le versement d'une prime mensuelle d'un montant maximum de 200 € tenant compte de la nature des fonctions exercées, des sujétions du poste et de l'expérience de l'agent recruté en PEC. Cette prime pourra évoluer en fonction de la manière de servir de l'agent.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- d'approuver la modification du tableau des postes ouverts dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences dans les conditions décrites dans le tableau ci-dessus,
- de maintenir le versement d'une prime mensuelle aux conditions fixées ci-dessus,
- d'autoriser Madame le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires aux recrutements et à signer tous documents y relatifs,
- d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets 2024 et suivants.

Madame le Maire précise que cela permettrait dans le cadre de l'insertion des personnes, de trouver un emploi et de les accompagner tout au long de leur activité au sein de la collectivité pour avoir accès à un emploi mais également une formation.

Point 12 de l'ordre du jour

Convention d'indemnisation des jours de congés payés des anciens salariés du Musée du Papier Peint

Rapporteur ; Madame le Maire

La reprise en régie par la ville de l'activité du Musée du Papier Peint au 1^{er} janvier 2023 a entraîné de plein droit le transfert des salariés ainsi que des jours de congés payés épargnés sur leur compte épargne-temps.

Lors de leur intégration dans les effectifs de la ville, les 4 anciens salariés totalisaient 133 jours de congés payés que leur ancien employeur n'a pas eu le temps de leur régler.

Aussi, l'association entend indemniser financièrement la ville de la somme de 10.864€ correspondant aux jours transférés.

Pour cela, il est nécessaire de conclure une convention entre la ville et l'association de gestion du Musée du Papier Peint.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention financière de reprise du compte épargne-temps des anciens salariés du Musée du Papier Peint ;
- d'autoriser Madame le Maire à prendre toutes les décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



CONVENTION FINANCIERE DE REPRISE DU COMPTE EPARGNE-TEMPS DES ANCIENS SALARIES DU MUSEE DU PAPIER PEINT

La présente convention est conclue entre,

D'une part,

- La ville de Rixheim, représentée par Madame Rachel BAECHTEL, Maire, habilitée aux fins de la présente par une délibération du conseil municipal en date du 7 novembre 2024 ;

Et d'autre part,

- L'association de gestion du Musée du Papier Peint, représentée par son président en exercice, Monsieur Emile INTONDI ;

Les parties ont convenu ce qui suit :

Par délibération en date du 29 septembre 2022, le conseil municipal de la ville de Rixheim a décidé de reprendre en régie, au 1^{er} janvier 2023, les activités du Musée du Papier Peint jusque-là exercées par l'association de gestion du Musée du Papier Peint.

La délibération précitée a également prévu la reprise du personnel de l'association au sein des effectifs de la collectivité, soit quatre salariés, au 1^{er} janvier 2023.

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'indemnisation de la ville pour la reprise des jours épargnés sur le compte épargne-temps (C.E.T) des salariés dans le cadre de ce transfert.

Article 1 : Solde et droits d'utilisation des jours précédemment épargnés sur le C.E.T

Le 1^{er} janvier 2023, jour effectif de leur intégration au personnel de la ville de Rixheim, les soldes et droits d'utilisation des C.E.T des agents étaient les suivants :

- Madame Christine SCHWEITZER : 38,5 jours
- Madame Cécile VAXELAIRE : 32,5 jours
- Madame Nadine SCHNELL : 31,5 jours
- Monsieur Cyril PENNENT : 30,5 jours

Article 2 : Indemnisation des jours transférés

Compte tenu de la prise en charge de ces jours par la collectivité d'accueil, il est convenu qu'à titre de dédommagement, une compensation financière s'élevant à 10 864 euros sera versée à la ville de Rixheim par l'association de gestion du Musée du Papier Peint.

L'association s'acquittera auprès du service de gestion comptable de Mulhouse de cette somme dès présentation par la ville d'un titre de recette.

Article 3 : Contentieux

Les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent du tribunal administratif de Strasbourg.

Fait à Rixheim, le 12/11/2024

Pour l'association de gestion
du Musée du Papier Peint,

Emile INTONDI

Président

Pour la ville de Rixheim,

Rachel BAECHTEL

Maire

Point 13 de l'ordre du jour**Prolongation de la convention de participation Prévoyance et Révision des taux de cotisations applicables au 1er janvier 2025****Rapporteur ; Madame le Maire**

- Vu le Code général de la fonction publique ;
- Vu le code des assurances ;
- Vu le code de la mutualité ;
- Vu le code de la sécurité sociale ;
- Vu le code général de la fonction publique, art. L827-1 et L 827-7,
- Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
- Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,
- Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
- Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 25 juin 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en Prévoyance et portant choix du prestataire retenu ;
- Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP Assurances / SOFAXIS en date du 25 juillet 2018 ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal décidant d'adhérer à la convention de participation proposée par le Centre de Gestion pour la protection sociale complémentaire en Prévoyance ;
- Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 26 mars 2024 ;
- Vu l'information transmise par le Centre de Gestion du Haut-Rhin aux collectivités adhérentes à la convention de participation ;

Le Centre de Gestion du Haut-Rhin a mis en place une convention de participation pour le risque « prévoyance » signée avec le groupement CNP Assurances (Assureur) et Relyens (gestionnaire). Elle a pris effet au 1^{er} janvier 2019 pour une durée de six ans avec possibilité d'être prorogée pour des motifs d'intérêt général pour une durée maximale d'un an.

Elle concerne les garanties incapacité, invalidité, perte de retraite avec une indemnisation jusqu'à 95% du revenu de référence et en option une garantie décès ou Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA).

Depuis la signature de cette convention, le contexte réglementaire a évolué avec l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique et le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs

établissements publics à leur financement.

La réforme de la protection sociale complémentaire n'est pas finalisée et certaines mesures législatives et réglementaires sont encore à venir. Les publications sont attendues pour le 2^{ème} semestre 2024.

Dans ce contexte, il n'est pas possible d'engager une consultation pour le 1^{er} janvier 2025.

Dans cette attente et pour permettre aux collectivités de répondre à leurs obligations en matière de protection sociale complémentaire prévoyance au 1^{er} janvier 2025, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a décidé, après consultation du Comité Social Territorial, de prolonger d'un an la convention de participation Prévoyance pour motif d'intérêt général, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

Le compte de résultat établi fin janvier 2024 fait apparaître un rapport S/P (sinistres/primes) toujours dégradé à 1.28. Le déficit cumulé sur les 5 premières années de la convention est de 2 millions d'euros. Une analyse précise du compte de résultat fait apparaître que le déficit est porté principalement par le risque incapacité (S/P = 2,5 – déficit cumulé sur 5 ans de 4,6 M€)

Relyens estime qu'avec ces éléments, pour obtenir un taux d'équilibre, il conviendrait d'appliquer une majoration de 65 % sur la formule de base (incapacité/invalidité/perce de retraite).

Ce constat amène l'assureur à demander une revalorisation des taux de 15 % au 1^{er} janvier 2025.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- de prendre acte de la prolongation d'un an, pour motif d'intérêt général, de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire risque « prévoyance » souscrite auprès de Relyens/CNP Assurances. L'échéance est ainsi fixée au 31 décembre 2025
- de prendre acte des nouveaux taux de cotisations applicables au 1^{er} janvier 2025 dans le cadre de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire prévoyance et figurant ci-dessous :

	Niveau d'indemnisation	Taux en vigueur jusqu'au 31/12/2024	Taux au 01/01/2025
Incapacité	95 %	0,82 %	0,94 %
Invalidité	95 %	0,44 %	0,71 %
Perte de retraite	95 %	0,62 %	0,71 %
Décès / PTIA	100 %	0,34 %	0,34 %

- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant aux conditions particulières ainsi que tout acte y afférent.

Point 14 de l'ordre du jour

Participation à la protection sociale complémentaire prévoyance dans le cadre de la convention de participation en prévoyance mise en concurrence par le Centre de Gestion

Rapporteur : Madame le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;

Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 novembre 2018 relative à la participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire prévoyance dans le cadre de la convention de participation mutualisée proposée par le Centre de Gestion du Haut-Rhin et fixant la participation de la collectivité à 15 € par mois dans la limite de la cotisation versée par les agents ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2021 portant la participation de la collectivité à 17 € par mois dans la limite de la cotisation versée par les agents ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 13 décembre 2022 portant la participation de la collectivité à 19 € par mois dans la limite de la cotisation versée par les agents ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2023 portant la participation de la collectivité à 25 € par mois dans la limite de la cotisation versée par les agents ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial (CST) de la Ville,

Le décret n° 2011-1474 donne aux employeurs publics la possibilité de contribuer financièrement à des contrats d'assurance destinés à couvrir le risque santé et/ou le risque prévoyance de leurs agents.

Cette participation ne peut dépasser le montant total de la cotisation et est définie dans le cadre du dialogue social et après avis du comité social territorial.

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique prise en application de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, rend la participation des employeurs publics obligatoire tant en procédure de labellisation que de convention de participation. Ces dispositions entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Compte-tenu de l'augmentation des taux de cotisation pour le contrat de prévoyance en cours à compter du 1^{er} janvier 2025 acté par délibération du Conseil Municipal du 7 novembre 2024,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Décide à l'unanimité :

- de fixer le nouveau montant de la participation au contrat de prévoyance pour l'ensemble des agents actifs de la collectivité à 30 € par mois et par agent dans la limite du montant total de la cotisation versée à compter du 1^{er} janvier 2025.

Point 15 de l'ordre du jour

Divers : aucune intervention

Point 16 de l'ordre du jour

Informations du Maire et des Conseillers Municipaux

Monsieur Richard PISZEWSKI revient sur le déploiement des bornes de recharge électrique. Une nouvelle sera prochainement installée sur le parking de la Jumenterie en respectant le délai prévu par M2A et la société IZIVIA qui installera ces équipements d'ici Noël.

Il signale également des perturbations rue des Sapins à Entremont en raison des travaux conduits par la régie de l'eau de M2A, qui renouvelle le réseau dans cette rue, en préalable aux travaux de voirie programmés pour 2025. Les travaux devraient se terminer avant Noël.

Monsieur Christophe EHRET rappelle les très beaux événements prévus pour le 80ème anniversaire de la Libération de Rixheim.

Monsieur Adriano MARCUZ signale des problèmes avec certains chauffeurs de minibus qui ne respectent pas les vitesses autorisées. Madame le Maire demande à ce que les chauffeurs soient rappelés à l'ordre.

Monsieur Patrick BOUTHERRIN signale s'être rendu au SIS à Colmar pour la remise du label « employeur partenaire des Sapeurs-Pompiers du Haut-Rhin » pour les entreprises ou collectivités qui ont signé un accord avec le service d'incendie et de secours pour faciliter la mobilisation des sapeurs-pompiers professionnels. La Ville de Rixheim a été mise à l'honneur cette année.

Madame Sophie ACKER rappelle la cérémonie du 11 novembre et les événements prévus dans le cadre des 80 ans de la libération de RIXHEIM.

Madame Louis rappelle l'organisation d'un thé dansant le 21 novembre et le Noël des Aînés au Trèfle.

=====

Madame le Maire lève la séance à 19H50

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

1. Nomination d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire adjoint
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2024

FINANCES

3. Décision Modificative n° 4 du Budget 2024
4. Attribution de subventions
5. Aide à l'abonnement annuel Soléa – Attribution de subventions

JURIDIQUE

6. Convention de mise à disposition de locaux à l'ASPTT MULHOUSE RIXHEIM
HANDBALL
7. Signature d'une convention pour l'organisation d'un atelier de jardinage entre la Ville de Rixheim (MSI) et la crèche de la Passerelle

INTERCOMMUNALITE

8. Rapport d'activité 2023 de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A)
9. Rapport d'activité 2023 de Territoire d'Energie Alsace (TEA)

PERSONNEL

10. Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP – Modification de la périodicité de versement du Complément Indemnitare Annuel (CIA)
11. Modification du tableau des postes ouverts dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétence (PEC)
12. Convention d'indemnisation des jours de congés payés des anciens salariés du Musée du Papier Peint
13. Prolongation de la convention de participation Prévoyance et Révision des taux de cotisations applicables au 1er janvier 2025
14. Participation à la protection sociale complémentaire prévoyance dans le cadre de la convention de participation en prévoyance mise en concurrence par le Centre de Gestion
15. Divers
16. Informations du Maire et des Conseillers Municipaux

**Approbation du présent procès-verbal de la séance ordinaire
du Conseil Municipal du 07 novembre 2024**

<p>BAECHTEL Rachel, Maire</p> 	<p>NYREK Patrice, Secrétaire de séance</p> 	<p>CHRISTOPHE Olivier, Secrétaire adjoint de séance</p> 
---	---	--